PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

SÉANCE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2007

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 3

Absences motivées 3

Ordre du jour
Approbation 3

Communications 3

Proposition de décret
Prise en considération 5

Documents
Dépôt 6

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^os^ 1 et 2)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^os^ 1 et 2)
Discussion générale. – Orateurs : Mme la Présidente, M. Bodson, Rapporteur 6

Organisation des travaux 7

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^os 1 et 2)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^os 1 et 2)

Reprise de la discussion générale. – Orateurs : Mme la Présidente, M. Kubla, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Equipement, MM. Van Cauwenberghe, Onkelinx 7

Organisation des travaux (suite) 14

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^os 1 et 2)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008. (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^os 1 et 2)

Reprise de la discussion générale. – Orateurs : Mme la Présidente, MM. Wesphael, Petitjean, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Equipement, MM. Van Cauwenberghe, Onkelinx, Bayenet, de Lamotte, Pire, M. le Président ... 14

Reprise de la séance 26

Organisation des travaux (suite) 27

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^os 1 et 2)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008. (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^os 1 et 2)

Reprise de la discussion générale. – Orateurs : M. le Président, MM. Ancion, Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, MM. Wesphael, Bayenet, de Lamotte, Mme Cassart-Mailleux, MM. Wacquier, Borsus, Bracaval, M. Tarabella, Ministre de la Formation, MM. Delannois, Gennen, M. Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, Mme Defalque, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, Mme Bidoul, M. Senesael, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, MM. Furlan, Neven, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, MM. Janssens, Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 27

Liste des abréviations courantes 90

Présidence de Mme Véronique CORNET, Première Vice-Présidente.

La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – A demandé d'excuser son absence à la présence séance : Mme Barzin, pour raisons familiales.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – M. le Ministre Magnette m'a transmis les budgets 2008 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, du Centre hospitalier psychiatrique «Les Marronniers» et du Centre hospitalier psychiatrique «Le Chêne aux Haies».

Ces documents seront transmis à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

M. Charlier, Président du Point de contact belge IME/OCDE m'a fait parvenir le rapport annuel 2006 du Point de contact national (PCN).

Ce document sera envoyé à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation.

La notification de l'arrêt n° 151 des rôles 3981, 4011 et 4080 concernant les recours en annulation de l'article 49 du décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, introduit par Marc Levaux et autres, et le recours en annulation de l'article L4142-1, § 2, 5° et 6°, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, contenu dans le livre I^{er} de la quatrième partie dudit Code, tel que ce livre I^{er} a été remplacé par l'article 2 du décret de la Région wallonne du 1er juin 2006, introduit par Marc Levaux, sera imprimée et distribuée sous le document n° 694 (2007-2008) - N° 1.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les quarante-six arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02 et 04 des divisions organiques 16 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 01 des divisions organiques 30 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 04 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 03 des divisions organiques 13 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 04 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 06 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 50, 51 et 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 19 et 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du 03 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03, 04 et 06 des divisions organiques 02, 12 et 53 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 09 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 51 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 06 et 12 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir les trois notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 151 des rôles 3981, 4011 et 4080 concernant les recours en annulation de l'article 49 du décret de la Région wallonne du 8 décembre 2005 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, introduits par Marc Levaux et autres, et le recours en annulation de l'article L4142-1, § 2, 5° et 6°, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, contenu dans le livre I^{er} de la quatrième partie dudit Code, tel que ce livre I^{er} a été remplacé par l'article 2 du décret de la Région wallonne du 1er juin 2006, introduit par Marc Levaux (Doc. 694 (2007-2008) - N° 1) ;

– la notification de l'arrêt n° 152 du rôle 4092 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 8, § 1er, alinéa 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, posées par la Cour du travail de Gand ;

– et la notification de l'arrêt n° 153 du rôle 4094 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 4 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, posées par le Tribunal du travail de Liège.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITION DE DÉCRET

Prise en considération

Mme la Présidente. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération :

– de la proposition de décret visant à encourager les «sans-emploi» à travailler en Flandre, déposée par M. Petitjean (Doc. 691 (2007-2008) - N° 1) ;

– et de la proposition de décret modifiant l'article 337 du CWATUPE, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 692 (2007-2008) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n°691 sera envoyée à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation et la proposition de décret n° 692 à la Commission de l'aménagement du territoire, des transports, de l'énergie et du logement.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt :

– du projet de décret portant création d'un éco-bonus sur les émissions de CO_2 par les véhicules automobiles des personnes physiques (Doc. 690 (2007-2008) - N° 1) ;

– et du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Autorité fédérale, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la mise en œuvre de certaines dispositions du protocole de Kyoto (Doc. 693 (2007-2008) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Le document n°690 a été envoyé à la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement et le document n° 693 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^{os} 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Je vous signale que dans le cadre de la discussion budgétaire, la parole sera donnée aux intervenants par compétence ministérielle et dans l'ordre protocolaire décroissant.

J'invite les orateurs à venir s'inscrire dès à présent.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bodson, rapporteur.

Interviendront ensuite MM. Kubla, Bayenet, Wesphael, de Lamotte et les parlementaires qui souhaitent s'inscrire dans la discussion budgétaire.

Je vous en prie, Monsieur Bodson.

M. Bodson, Rapporteur. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs Kubla, Fourny, Mme Tillieux, je vous remercie de votre présence. Chers Collègues, présents et absents, la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement s'est réunie en séance publique de commission le lundi 3 décembre et le vendredi 7 décembre 2007 afin d'examiner le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008, ainsi que le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008.

Dans son exposé, le Ministre Daerden a tenu à souligner, dans un premier temps, que, comme tout budget, le présent budget est fonction des paramètres macroéconomiques qui sous-tendent la projection. Dans ce cadre, le Bureau du plan a donné la première projection dressée pour l'année 2008, laquelle se traduit par une valeur de l'ordre de 2,20 % en inflation et un taux à hauteur de 2,10 % en croissance.

Au niveau des recettes, il est constaté que celles-ci augmentent de 3,14 % pour atteindre 6,398 milliards d'euros en matière de recettes prévisibles, ce qui représente une augmentation de 195 millions d'euros. Les recettes se ventilent de la manière suivante : la part attribuée de l'IPP, les impôts régionaux, la dotation de la Communauté française, les droits de tirage, les recettes diverses et les recettes affectées. Il est encore constaté que près de la moitié de la prévision budgétaire en matière de recettes porte sur la part attribuée de l'IPP.

Au niveau des dépenses, le Ministre a signalé une augmentation globale de l'ordre de 3 % par rapport à l'initial 2007. Les dépenses passent d'un montant de 6,488 milliards à un montant de 6,687 milliards, soit une augmentation d'environ 200 millions d'euros.

Parmi les postes de dépenses, M. le Ministre a insisté sur une série d'éléments :

– le renforcement du volet de développement durable figurant dans le Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon ;

– la poursuite du plan stratégique d'inclusion sociale ;

– le développement du Plan air-climat ;

– et le refinancement des communes *«dont le débat n'est actuellement pas finalisé, mais est cependant déjà amorcé»*, a rappelé M. le Ministre.

Le Ministre a, par ailleurs, souligné une grande première pour la Région wallonne, alors que l'on a fait des efforts pour la Communauté française à diverses

reprises, M. le Ministre a ici sollicité la Communauté française pour provisionner pour la Région wallonne et ce, dans le cadre de la réciprocité.

Dans le cadre de la discussion générale, M. Wesphael a relevé la bonne santé budgétaire de la Région wallonne. *«Ce budget* – dit-il – *est en équilibre principalement grâce à l'augmentation de recettes IPP. Cela traduit l'embellie économique enregistrée, même si la conjoncture est ce qu'elle est et que la croissance est meilleure que certaines années.»* a ainsi indiqué M. Wesphael.

M. Wahl a, pour sa part, regretté que le budget 2008 soit examiné avec un peu de retard. Il a ensuite indiqué que les paramètres ne sont pas aussi favorables que certains le disent, les recettes s'élevant à 6,400 milliards et la croissance en terme nominal étant de 3,14 % avec une inflation estimée à 2,2 %. L'augmentation est donc moindre si l'on considère ces paramètres.

M. Van Cauwenberghe a indiqué que, lors de l'exercice précédent, alors que l'augmentation de solidarité s'élevait, le Gouvernement avait été tenu pour responsable de l'anémie économico-budgétaire de la Région, bien sûr. Il était alors évoqué le fait que des gestes positifs n'avaient pas été posés. Un zoom avait été fait sur l'augmentation de cette allocation de solidarité, *«Preuve* – disaient les commissaires du groupe MR – *de l'appauvrissement de la Région wallonne et de l'incurie du Gouvernement.»*. M. Van Cauwenberghe a aussi regretté que ces mêmes commissaires faisaient de l'augmentation de la part attribuée de l'IPP, un élément purement conjoncturel.

M. Kubla a réagi à ces propos en disant que ce qu'il a mis en évidence à l'époque, c'était qu'en 2006 et en 2007, les recettes avaient été exceptionnellement élevées et qu'une des raisons de cet apport d'argent était due au mécanisme de solidarité qui se base sur l'écart de revenus moyens entre les Flamands et les Wallons.

Pour sa part, M. Gennen a souligné, au premier chef, la réduction de l'endettement. De même que la situation paradoxale où l'IPP augmente, ce qui traduit une situation positive au niveau de la Wallonie.

M. de Lamotte a insisté, quant à lui, sur le fait que l'on examine une prévision budgétaire. Il a ainsi souligné le réalisme qui sous-tend la confection du budget. Il a également constaté qu'au niveau du budget, si l'intervention de solidarité nationale est moindre, c'est que la Wallonie se porte mieux.

Vu l'absence du budget de l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée, le groupe MR a souhaité réentendre M. le Ministre Magnette. Mme Bidoul en a profité pour demander quelques renseignements complémentaires relatifs notamment aux subventions pour le renforcement des réseaux d'aide et prise en charge des toxicomanes dans le cadre du Plan d'inclusion sociale.

Les articles 1er à 11, les tableaux ainsi que l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 ont été adoptés par huit voix contre trois.

Les articles 1er à 142, les tableaux ainsi que l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 ont été adoptés par huit voix contre trois.

Vu la technicité des débats budgétaires, je vous renvoie au rapport écrit ainsi qu'aux différents rapports thématiques pour le surplus. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Avant de céder la parole à M. Kubla, je souhaite indiquer à l'ensemble des groupes concernés par les interventions dans le cadre de la discussion budgétaire qu'en Conférence des présidents, nous avons convenu de faire intervenir les Ministres par compétences fonctionnelles croissantes.

Le Premier Ministre présent parmi nous sera le Ministre Lutgen ; suivront M. Tarabella, M. Magnette, Mme Simonet, M. Marcourt, M. Courard, M. Antoine et M. le Ministre-Président.

M. Daerden, quant à lui, interviendra demain après-midi pour répondre globalement, tant à l'adresse de ses compétences fonctionnelles, que par rapport au budget en général.

J'invite les parlementaires qui souhaitent intervenir dans la discussion budgétaire, à s'inscrire auprès de moi.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - Nos 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - Nos 1 et 2)

Reprise de la discussion générale

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, je vous avoue

que je n'ai jamais eu, de toute ma vie parlementaire, à prendre la parole sur un sujet tel que le budget annuel du Gouvernement devant une Assemblée aussi déserte. En l'absence du Ministre du Budget qui, visiblement, n'est pas très préoccupé par le sujet qui nous réunit ce matin ; en l'absence des autres Ministres qui se disent qu'ils passeront après-midi et donc, qu'ils n'ont pas d'obligation d'être là ce matin ; en l'absence de nos collègues qui disent que puisque l'on ne votera pas, même la fameuse sanction serait sans objet, bref, tout le monde a une bonne excuse pour être ailleurs, sauf nous qui devons nous occuper de notre discours avec la flamme que vous imaginez.

Je reconnais que c'est une situation, pour le moins, particulière. On pourrait presque faire un débat en tête-à-tête autour d'une tasse de café. Cela serait presque plus sympathique.

Mais, quoi qu'il en soit, pour laisser une trace inoubliable dans les annales de cette Assemblée, je vais quand même vous faire part de quelques considérations concernant votre budget.

En fait, autant il mobilise peu les foules, autant il est à mes yeux important. Pourquoi ? Parce que c'est le dernier budget de pleine année que vous ayez à présenter car je vous rappelle qu'à l'époque, lorsque nous avons terminé la législature 1999-2004, nous avons pris sur nous de faire un budget prudent pour 2004 et nous nous sommes engagés – j'espère que vous en ferez de même l'année prochaine – à ne pas dépasser la moitié des articles budgétaires, de façon à ne pas vider un peu scandaleusement tous les contenus financiers pour laisser au Gouvernement suivant, dont on ne savait pas de quoi il serait fait, des caisses vides. Je pense que c'est de bonne guerre.

Donc, je veux dire que le budget de 2009 sera un budget presque d'affaires courantes. Les esprits seront d'ailleurs à mon avis très largement impliqués dans la campagne et ce n'est en tout cas plus à ce moment-là que vous allez concevoir de nouvelles politiques.

Donc, ici, vous êtes à la fois en train de donner votre dernier élan et presque de présenter votre bilan parce que nous en sommes quand même à trois ans et demi de législature entamée. Le Plan Marshall a déjà de très nombreux mois de plein exercice. Il a été cité, mis en œuvre, débattu, présenté un peu partout, par tous les moyens (rencontres avec les patrons, avec les syndicats) débats dans cette Assemblée, *folders* envoyés à la population, campagnes de publicité … On ne peut plus dire que l'on est au début et qu'il faut attendre, attendre et attendre des résultats. On doit pouvoir, ne fût-ce que percevoir maintenant certains signaux.

Alors, il y a toujours ce fameux débat … *(Rumeurs.)* … Oui, mais l'opposition regarde tout par le mauvais bout de la lorgnette. Elle s'obstine sur ce qui va mal et elle ignore ce qui va bien. Moi, je veux être objectif et je me réjouis, je vous l'ai déjà dit et je me réjouirai toujours de ce que la Wallonie aille mieux, que je siège dans l'opposition, dans la majorité ou que je sois retraité.

Donc, de toute façon, moi, je souhaite que la Wallonie aille sur le chemin du renouveau, que des emplois soient créés, que notre croissance augmente, que l'on rattrape l'écart avec les Régions qui nous entourent. Sur tous ces objectifs, et chaque fois qu'une nouvelle permettra de dire que l'on est sur la bonne voie, je serai solidaire et je m'en réjouirai.

Suis-je, pour autant, condamné au silence et que je ne peux plus regarder d'autres chiffres qui sont des signaux d'alarme à mes yeux ? Je pense qu'il est de mon devoir de vous dire qu'il existe néanmoins, selon moi, quelques problèmes auxquels on ne peut pas être indifférent.

Le premier, vous vous en doutez bien, même si vous avez une croissance qui a rattrapé théoriquement celle de la Flandre, voire qui l'a peut-être dépassée, ce sont toujours des pour cent. C'est cela un peu l'ennui, c'est qu'en valeur absolue, l'écart se creuse, bien entendu.

Mais, il y a là une tendance intéressante depuis un an ou deux, les chiffres de la KBC remontent à 2000. Donc, à partir de 2000, qui étaient pourtant des moments de creux conjoncturels, on peut dire qu'il y a un changement, que nous avions souligné à l'époque, qui se poursuit aujourd'hui et où nous faisons au moins jeu égal, voire parfois légèrement mieux que la Flandre.

On se dit : *«Si on a cette croissance qui nous porte, parfois aidée par la conjoncture, profitons-en quand le moment est là.»*. Mais on devrait au moins en voir les résultats, notamment dans les chiffres qui, pour moi, sont les plus préoccupants : je parle de certains aspects du problème de l'emploi. Le problème de l'emploi en général est le premier problème de la Wallonie, me semble-t-il, très clairement. Mais au sein même de cette masse globale des demandeurs d'emploi, mon attention a été attirée sur certains points particuliers qui font un peu notre spécificité.

D'abord, c'est le taux de chômage des jeunes. Cela, indiscutablement, il ne fléchit pas. Nous sommes à 62.790 chômeurs wallons qui sont dans cette catégorie des jeunes. Ce sont 31,3 % en 2006 pour 12,5 % à la Flandre. Donc, on voit tout de suite l'écart qui est très considérable. Quand je prends les chiffres sur 10 ans, Monsieur le Ministre-Président, en 1996, 34,11 % : très mauvais, c'est le record. Une inflexion en 2000 : 26,88 % et, en 2006, on est reparti : 31,30 %.

Donc, il y a un vrai problème structurel de chômage des jeunes et, pendant le même temps, en Flandre, cela reste quasi constant à 11 %-11,5 %. Bruxelles est aussi inquiétant, je ne vous le cache pas, voire davantage. Je

n'ai pas la responsabilité du problème bruxellois, vous en conviendrez.

Donc, c'est le premier problème sur lequel il faut que l'on ait un débat et pour lequel il faut que l'on cherche des réponses. Je dirai, tout à l'heure, un mot de Job Tonic que l'on nous avait présenté comme la huitième merveille du monde qui était une action très volontariste. Dans les faits, Job Tonic, aujourd'hui, on en revoit complètement la copie. Donc, le premier problème, c'est le chômage des jeunes. C'est un indice inquiétant.

Deuxièmement, le noyau dur du chômage, Messieurs les Ministres, c'est-à-dire les chômeurs de longue durée. Ce noyau dur représente plus de 43 % des chômeurs wallons, 110.000 unités et cela ne cesse d'augmenter : plus 10.000 entre 2004 et 2006. Cela veut donc dire que, d'un côté, vous avez un chômage préoccupant des jeunes, qui est reparti à la hausse et, de l'autre côté, vous avez un noyau dur de chômeurs de longue durée qui continue à augmenter.

Ce sont évidemment des signes très préoccupants qu'il faut mettre en opposition avec l'évolution démographique probable des différentes Régions et qui montrent que nous aurons des défis importants à relever.

Parmi les causes, indiscutablement – et cela nous échappe un peu – comment ne pas pointer l'enseignement comme un problème ? Un problème auquel il faudra quand même, tôt ou tard, s'attaquer de manière plus volontariste que sur le problème de l'inscription et de la mixité sociale ou du poids des cartables. Il y a un véritable problème. Et ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'OCDE. Personne ne conteste cette analyse. Nous consacrons quasiment le plus d'argent en Europe par étudiant dans le secondaire. Nous en dépensons plus que la Flandre : 6.225 euros quand la Flandre en dépense 5.987 euros. Et nous avons des performances qui sont véritablement dramatiques, soulignées par les observateurs internationaux.

Voulez-vous encore un exemple, Monsieur le Ministre-Président ? Sur les 102.000 élèves inscrits dans la filière de l'alternance, il n'y en a que 11.000 qui vont quatre jours en entreprise et un jour à l'école. Donc, les problèmes sont vraiment à tous les niveaux et ils méritent d'être saisis à bras-le-corps. Puisque vous avez émis une idée à laquelle je souscris, que la réflexion politique de la Wallonie, qu'elle s'appelle Plan Marshall ou autrement, je ne vais pas dire englobe, mais au moins porte sur Bruxelles et la Communauté française, que l'effort soit commun, que la réflexion soit partagée, que la recherche de solutions se fasse tous ensemble en nous unissant plutôt qu'en nous laissant séparés. Comment ne pas vous inviter à saisir ce problème de l'enseignement de manière plus fondamentale qu'on ne le fait aujourd'hui ?

Donc, premier problème sur lequel je ne peux pas m'empêcher d'attirer votre attention, c'est cette évolution manifeste de l'emploi avec ces deux chiffres très préoccupants et le deuxième problème, c'est l'appauvrissement de la population.

Il y a un léger paradoxe entre ce que le Ministre du budget a souligné et ce que j'ai pu constater moi-même en faisant mon budget communal hier soir : il y a, semble-t-il, une augmentation du revenu taxable des citoyens. Cela se traduit – Monsieur le Ministre du Budget vous l'avez souligné à l'époque – par un peu plus de recettes et une diminution de l'écart compensatoire du mécanisme qui vous avait bien servi lors des années précédentes. Donc, il y a un peu plus, oui.

Il faudrait s'informer davantage. Je me dis que, peut-être, l'effet des réformes fiscales a atteint son objectif et ne va pas plus loin, que maintenant il y a un rebond. Peut-être y a-t-il davantage d'augmentation de salaire, mais ce ne sont pas plus de gens qui travaillent. Visiblement, le noyau du chômage reste toujours aussi important. *(Rumeurs.)*

Mais, n'empêche qu'il y a quelque chose. Moi, j'aimerais, en tout cas connaître les raisons et je les ai perçues dans mon budget local. Vous l'avez perçu dans votre budget régional et d'autres me font la même réflexion. Il semble qu'il y ait un frémissement là.

Cela apparaît plutôt comme une bonne nouvelle, cela veut dire que les Wallons gagnent un peu plus. Est-ce que ce sont les indépendants ? Est-ce que ce sont les augmentations barémiques ? D'où cela vient-il ? Je n'en sais rien. M. Van Cauwenberghe dit : *«Peut-être la vitesse de l'enrôlement ?»*. Ce serait dommage que ce soit cela.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Indirectement, cela se peut.

M. Kubla (MR). – Oui, mais, il faudrait un peu gratter, parce que cela aura des répercussions. Si c'est structurel, l'année prochaine sera bonne et les suivantes aussi. Si c'est ponctuel parce qu'il y a eu une accélération de l'enrôlement, c'est un effet *one shot*. Cela veut dire que les lendemains seront beaucoup moins faciles.

Mais, en même temps que vous avez cette augmentation de fait de vos recettes sur l'IPP, vous avez un appauvrissement des Wallons. C'est repris par tous les observateurs : on est non seulement devant un nombre de plus en plus important de personnes qui sont à la limite de la pauvreté, voire en deçà, mais on a de plus en plus de personnes qui travaillent et qui ne s'en sortent pas.

Donc, il y a un appauvrissement indiscutable et j'en veux pour preuve 7.000 nouvelles demandes de revenus d'intégration qui ont été introduites auprès

des CPAS wallons. C'est quand même quatre fois plus qu'en 2006. Donc, il y a là une part de la population qui vit avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté et qui est passée de 15 % en 2001 à 17,58 % à l'heure actuelle, ce qui est nettement supérieur à la moyenne européenne.

Donc, soyons clairs, sur le plan des chiffres, je veux vous mettre en face de certaines tendances, qui vous feront plaisir : les exportations augmentent, la croissance va mieux, etc. j'ai des signaux d'alarme qu'il faut traiter. Le chômage en général avec deux points préoccupants : le chômage des jeunes et le noyau dur et, d'autre part, cet appauvrissement de la population qui s'inscrit dans une tendance lourde et structurante.

C'est une autre façon de voir le paysage qui nous entoure. Mon rôle est aussi, comme je vous l'ai dit en début d'intervention, d'attirer votre attention sur l'ensemble des facettes et pas seulement sur celles qui font plaisir.

J'en viens maintenant au volet budgétaire lui-même. Je dirai rapidement, Monsieur le Ministre du Budget, qu'il y a, dans votre épure de cette année, quatre faiblesses, si vous le permettez.

La première, c'est que je voudrais souligner l'inflation des articles dans le budget des dépenses : on est passé de 114 en 2004 à 142 articles en 2008. Souvent, ces articles reprennent des petites dérogations à l'orthodoxie budgétaire et, donc, cela me paraît assez inquiétant. Cela nous rend plus difficile l'évaluation, la transparence et c'est une tendance que je ne voudrais pas voir se développer davantage. Au contraire, j'aimerais que l'on en revienne à un nombre plus ramassé d'articles.

Deuxième faiblesse, et elle est plus importante à mes yeux, quand même, c'est l'évolution des recettes. Vous avez eu en 2006 et 2007 de la chance. Vous l'avez dit vous-même.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il en faut.

M. Kubla (MR). – Ah ! Oui, il en faut.

«Quel bonheur d'être Ministre du budget dans ces conditions.», disiez-vous. Eh bien, oui, parce que vous pouviez distribuer, vous pouviez désendetter légèrement, vous pouviez mettre en réserve, vous pouviez aider le Fédéral et tout cela avec le sourire de vos collègues qui vous disaient encore merci.

Cette fois-ci, ce n'est plus si vrai. En fait, vos recettes n'ont augmenté que de 3,14 % avec une inflation de 2,2 %. C'est beaucoup moins que ce que l'on a eu dans les deux années que je viens d'évoquer et l'inflation va prendre une bonne partie de cela. Donc, moi, je calcule que la croissance réelle qui vous reste, c'est environ une soixantaine de millions d'euros. Si on retirait l'action Arcelor-Mittal et la vente de ses actions, on serait nettement plus mal encore. En effet, je crois que c'est près de 90 millions qui ont été récoltés de la sorte : 60-90, on est à moins 30. Donc, inflation comprise ou déduite, c'est comme vous le comptez, on est dans une situation beaucoup plus fragile.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – L'inflation moins Mittal, nous perdons.

M. Kubla (MR). – Quasiment. C'est mon sentiment. En tout cas, c'est ce à quoi vous me répondrez sans doute, demain, en nuançant, s'il le faut, mes propos, mais je serais heureux d'entendre votre réaction à ce sujet.

Comme je l'ai souligné, mais je ne vais pas me répéter, malgré cela, vous avez encore réussi à plus ou moins donner à chaque Ministre quelque chose, cette fois-ci.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Vous savez que l'on ne sait pas vivre autrement. Vous êtes un professionnel.

M. Kubla (MR). – Oui, mais vous avez une assurance-vie colossale, vous, dans ce budget-ci. Je peux vous dire qu'il n'y a pas besoin de garde du corps. Tout le monde a reçu, sauf vous apparemment. Mais c'est beaucoup plus subtil. Vous vous êtes mis en négatif, mais vous l'avez contourné habillement, plus un peu de débudgétisé. Enfin, vous ne vous êtes évidemment pas oublié. Et Mme Simonet, j'avais souligné cette diminution… *(Rumeurs.)*

Oui, ce serait très nouveau que M. Daerden s'oublie. *(Rires.)* Donc, ici, manifestement, sauf Mme Simonet qui a cherché à me… *(Rumeurs.)* Oui, elle, son budget, facialement diminue. Elle répond : *«Oui, mais attention, j'ai mon budget chez M. Marcourt et encore dans les fonds européens.»*. Cela me paraît tordu.

Moi, je trouve que quand le budget est chez M. Marcourt, il est chez M. Marcourt. Dire *«C'est mon budget de la recherche qui est chez M. Marcourt.»*… On l'a déjà fort dépouillée, cette pauvre Ministre mais, ici, on est encore passé avec une tondeuse supplémentaire parce qu'on lui a retiré 13 millions d'euros, c'est pas mal, et elle prétend que c'est dispersé ailleurs. Mais qui a le contrôle ? Est-ce sa politique ou celle de M. Marcourt ou celle des fonds européens que le Ministre-Président maîtrise avec ses conseillers ? Je préfère, moi, en tant que Ministre de la Recherche, avoir cela dans mon

budget. Cela me paraît préférable. On est mieux à même de faire face à ses objectifs.

Troisième faiblesse, Monsieur le Ministre du Budget, c'est que pour arriver à cet équilibre que je viens d'évoquer, là, vous avez fait beaucoup d'ingénierie budgétaire. J'ai déjà évoqué la vente des actions d'Arcelor qui sont évidemment des *one shot* et maintenant, tout d'un coup, c'est la Communauté française qui nous aide. Je crois un peu rêver parce que, quand j'entends le discours larmoyant de tous ceux qui dépendent de la Communauté française, *«qui sont sans le sou»* comme aurait dit Jacques Brel, tous ces gens, que ce soit l'enseignement, la culture, que ce soit la protection de la jeunesse, etc.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Ils se plaignent vite.

M. Kubla (MR). – Oui, mais ils se plaignent tout le temps et c'est vous le Ministre du Budget. En tout cas, ici, ils ont une raison supplémentaire de se plaindre, vous les ratiboisez de 16 millions d'euros. C'est assez étonnant que cette gymnastique, qui avait toujours fonctionné dans l'autre sens, s'inverse juste ici au moment où il le faut.

Vous avez utilisé le maximum des réserves accumulées les deux dernières années au niveau des marges de financement du Conseil supérieur des Finances pour 42,9 millions. Vous n'avez pas reconduit la provision conjoncturelle de 45 millions. L'époque des vaches grasses est désormais passée. Vous n'avez pas reconduit la provision du fond de désendettement de 70 millions. À l'époque, vous disiez : *«Ça, c'est de la bonne gestion.»*. Terminé, on ne le fait plus. Vous avez augmenté les crédits non consommés de 167 à 203 millions. Vous avez débudgétisé, par le financement alternatif, 34 millions de charges supplémentaires et, quand on fait tout cela, on a vraiment raclé les fonds de tiroirs.

On a fait beaucoup de gymnastique pour présenter le budget, apparemment sain et en équilibre, mais reconnaissez que tout ce que je viens d'évoquer est exact.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Tout est juste.

M. Kubla (MR). – On est bien d'accord.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Le budget est moins bon que l'an dernier, on ne va pas tricher. On se connaît depuis un moment.

M. Kubla (MR). – Mais, oui, mais donc … *(Rires.)* Donc, ici, je suis heureux que vous reconnaissiez l'exactitude de mes propos, mais admettons bien que, cette fois-ci, les recettes n'étant plus là, on a inversé tous les mécanismes généreux de l'année dernière, qu'à l'époque, vous vantiez en disant : *«Mais, regardez tout ce que je sais faire.»*. Voilà, et maintenant, on ne le fait plus. Et on dit : *«Le budget est quand même beau.»*, là, je crois qu'il y a un peu d'autosuggestion.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il est habillé différemment.

M. Kubla (MR). – Et, dans la foulée, comme vous avez moins de moyens, la quatrième faiblesse, c'est le désendettement.

Le désendettement, il y a deux façons de le compter. Vous prenez évidemment celle qui est la plus agréable pour vous, c'est la proportion par rapport à votre budget. Comme votre budget augmente chaque année, il suffit que la proportion de la dette reste à peu près la même, vous dites : *«Regardez, la dette ne bouge pas ou elle diminue légèrement.»*. Mais, en réalité, la dette, en termes de milliards d'euros, elle augmente. Elle passe quand même de 3,45 à 3,50 quasiment. Donc, il y a une augmentation qui se fait au moment où on nous tient le discours *«Vous savez, nous sommes en train de désendetter.»*. Donc, tout cela, ce sont des inquiétudes que j'ai par rapport à la structure budgétaire de l'année 2008 et je serai heureux d'entendre vos réponses, demain.

Viennent alors quelques réflexions particulières que je voudrais vous adresser et à l'ensemble du Gouvernement, d'ailleurs. Je me réjouis que M. Courard soit là parce qu'il y en a une qui le concerne. Je partage un peu l'approche de M. Van Cauwenberghe sur le problème du Fonds des communes. J'y viendrai dans un instant.

Mais ce sont d'abord les fonds européens. Les fonds européens qui sont dans l'escarcelle du Ministre-Président. J'ai le sentiment que l'on accuse, à l'heure actuelle, un sérieux retard et que la règle N + 2 va souffrir. Et je ne vois pas vraiment d'impulsion forte. On a lancé un appel pour le 30 septembre 2007. C'est un report par rapport à ce qu'avait demandé M. Di Rupo. On avait dit que tous les projets seraient acceptés d'ici la fin 2007. Je ne sais pas si on en sera bien là. Le Ministre-Président, peut-être, m'en dira plus demain, mais en ce qui me concerne, je vois qu'il n'y a que 29 millions d'inscrits en paiement - cela avait été souligné dans le débat - alors qu'il y a 600 millions en engagement. Ça, c'est une proportion que j'ai rarement vue. Je constate quand même, là, une source d'inquiétude.

Deuxièmement, le Fonds des communes, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, c'est une rude tâche qui vous attend parce que tout le monde veut plus. Donc, per-

sonne n'imagine une réforme du Fonds des communes qui l'appauvrisse.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – À qui le dites-vous ? Chaque fois qu'ils me voient, ils me demandent plus.

M. Kubla (MR). – Voilà.

Il me paraît souhaitable que cette réforme, quelle que soit la manière dont elle s'orchestrera, ne pénalise personne. Mais, bien sûr, certains vont recevoir plus, et sans doute sur base de critères justifiés, et d'autres n'auront pas d'augmentation similaire. C'est un mécanisme que je peux comprendre.

Par contre, un mécanisme qui consisterait à dire : *«Je vais prendre dans la poche de telle commune pour donner à telle autre.»*, cela va être une tension difficilement gérable.

Si on part du principe de la première hypothèse de rester sur l'acquis d'aujourd'hui, mais que le supplément sera distribué différemment pour aider ceux qui en ont le plus besoin, ce que je peux parfaitement comprendre, pour autant que les critères soient objectifs et discutés ici au Parlement, il vous faut des moyens et je trouve que ce que l'on vous a donné, pour l'instant, c'est symbolique. *(Réaction de M. le Ministre Daerden.)*

Dix millions d'euros … *(Réaction de M. le Ministre Daerden.)* Pensez-vous vraiment qu'avec cela, vous allez faire grand-chose devant l'appétit ou les pressions qu'exercent de grandes communes ou les petites dans tous les milieux, qu'ils soient ruraux, industriels, que ce soient les grandes villes. J'ai vu Namur, mais je vois aussi Charleroi et d'autres, tout le monde se presse au portillon.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Le montant prévu, c'est à la demande de M. Viseur, rien que pour Charleroi.

M. Kubla (MR). – Mais, M. Viseur n'est pas dans le Gouvernement. Mais il y a le cartel, c'est vrai. *(Rires.)* C'est vrai, excusez-moi. Peut-être qu'il sera entendu grâce à cela.

De toute façon, il ne vous reste plus beaucoup de temps.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Et je le soutiens.

M. Kubla (MR). – Oui, comme la corde soutient le pendu. *(Rires.)* Voilà, on est bien d'accord.

Mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas avec ces moyens-là que vous ferez face aux attentes. Donc, je ne sais pas où vous allez chercher la réponse. Est-ce que ce sera dans les ajustements budgétaires durant l'année 2008 ? Moi, je n'imagine pas que ce soit dans le budget 2009 que vous allez le faire. Donc, c'est un chiffre que je considère pour mémoire. Mais si vous me dites que c'est cela et rien que cela, Monsieur le Ministre du Budget, que l'on ne saura pas faire plus, alors, je dis bonne chance à la réforme du Fonds des communes.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – On va la réussir. On est proche.

M. Kubla (MR). – Techniquement mais, financièrement, c'est autre chose.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – C'est évident.

M. Kubla (MR). – Mais alors, pas avec 10 millions d'euros. *(Réaction de M. le Ministre Daerden.)* Mais alors, pas avec 10 millions d'euros.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Ah ! Non.

M. Kubla (MR). – Donc, le chiffre ici est strictement un chiffre d'attente, provisoire.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Un chiffre d'amorce.

M. Kubla (MR). – D'amorce. J'acte la déclaration. C'est intéressant.

M. Van Cauwenberghe (PS). – On ne sort pas des gros poissons avec cela. *(Rires.)*

M. Kubla (MR). – Non.

La troisième remarque, Monsieur le Ministre-Président, concerne un thème qui vous est sûrement cher parce que vous l'incarnez dans une certaine mesure par votre rigueur personnelle : c'est votre attention à la bonne gouvernance.

Il y a plusieurs études qui démontrent d'abord que nous perdons beaucoup d'argent dans le fonctionnement de notre administration par rapport à son efficacité espérée. Cela a été repris dans différents livres, des rapports européens. On pourrait épargner beaucoup en rendant les mêmes services, mais avec une autre structuration de notre administration, avec peut-être moins

de personnel et peut-être mieux payé. Mais, en tout cas, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas performants.

D'autre part, cette législature, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, aura été marquée par la création de beaucoup de nouveaux outils. On avait dit qu'on allait nettoyer et je suis sûr que M. Courard va me dire *«Oui, mais on a diminué les intercommunales.»*. De deux, on n'en a fait qu'une, mais qui continue à faire le même boulot. Donc, sur le plan de la simplification faciale, oui, sur le plan d'un changement de méthodologie ou d'interlocuteurs, non.

Mais, à côté de cela, on a créé toute une série de nouveaux outils, notamment ces fameuses Agences de stimulation économique et technologique. Au départ, je le répéterai sans arrêt jusqu'à la fin de la législature, Monsieur le Ministre-Président, quand M. Marcourt est revenu d'Écosse, il a dit : *«J'ai vu un modèle là-bas. Je l'avais vu deux ans plus tôt, le Scottish Enterprise, modèle unique. Voilà, il y a un interlocuteur pour tout le monde. Tous les services sont ramassés. C'est ce que l'on doit faire en Wallonie.»*. Et crac, au lieu d'en faire un, on en fait deux. On crée l'Agence de stimulation économique et technologique. On se dit que vous allez faire disparaître toute une série d'autres intervenants qui sont en surnombre. On va aller vers ce modèle performant. Rien du tout. On est, au contraire, dans un modèle où on fait coexister ce qui fonctionnait déjà et on coordonne. C'est fini la suppression, on coordonne. Et on rajoute à cela l'Agence de l'Air, la Cellule d'analyse et de prospective de la ruralité, la création d'une Cellule d'appui opérationnel Air-Espace, la Cellule de suivi du PEI et de la construction de logements pour 300.000 euros et une Cellule de vérification de comptabilité des mandats et je pourrais poursuivre par tout ce qui se crée et qui s'ajoute.

Alors, c'est bien de faire des campagnes à la radio sur la simplification, mais reconnaissons quand même que la simplification pourrait déjà se trouver au niveau des outils. Ce serait la meilleure des preuves à donner. C'est que l'on n'accumule pas les interlocuteurs dans le paysage wallon.

Autre source d'inquiétude, Monsieur le Ministre-Président, c'est l'emploi. Non pas l'emploi sous l'aspect chômage, que j'ai déjà évoqué auprès de vous, mais l'emploi au niveau, notamment de l'accompagnement des chômeurs et de la formation.

Reconnaissons d'abord que les pénuries de main-d'œuvre continuent à exister comme si de rien n'était et que certains dispositifs, dont on nous avait dit que c'était vraiment une impulsion remarquable – je pense à Job Tonic, par exemple – sont en train de complètement échouer. Job Tonic, on s'aperçoit que 40 % des chômeurs contactés ne viennent pas de la passivité de ceux qui sont présents, au fil des réunions, le groupe s'amenuise. Il n'y a quasiment pas de sanction et, finalement, il y a peu de candidats qui effectuent un stage. Donc, tout cela est tellement vrai, patent et établi, que le Ministre lui-même le reconnaît et fait une déclaration pour dire : *«Je vais nettoyer.»*. Si on l'avait écouté au début, quand il a lancé le sujet, on croyait que l'on avait désormais une tout autre politique, volontariste, dynamique. La réalité, une fois de plus, s'est terriblement révélée décevante. Tout comme le sont les résultats de la formation : formation dans le Plan Marshall, 20 % des chômeurs qui ont suivi une formation dans un métier en pénurie ont reçu une offre d'emploi. Donc, les secteurs réclament de la main-d'œuvre, on forme et il n'y a que 20 % qui partent vers cette activité. On se demande vraiment quelles sont les causes et comment les Ministres en charge de ces secteurs ne font pas davantage pour mettre en concordance les besoins du marché et les attentes des demandeurs d'emploi.

Je pourrais poursuivre sur la formation au Forem, les délais d'attente pour avoir sa chance de suivre certaines filières, etc. mais vous avez compris que – on y reviendra d'ailleurs lorsque le tour du Ministre arrivera – il existe un véritable problème au niveau de la formation. On l'a très souvent évoqué. Nos collègues présents et ceux qui nous ont quittés, comme M. Jeholet notamment, y étaient régulièrement attentifs. Nous sommes tous très concernés par ce dossier qui est majeur. Donc, je laisserai peut-être M. Borsus ou d'autres encore parler de formation mais, manifestement, c'est un problème important.

Dernière remarque ponctuelle avant de conclure, Monsieur le Ministre-Président, les zonings. Là, finalement, je n'y comprends plus rien. M. Daerden se rappellera que je voulais que l'on avance dès le début de la législature, c'est-à-dire en l'an 2000. *(Rumeurs.)* … Cela fait sept ans. J'étais même prêt à suggérer un décret comme on l'avait fait pour l'Eau d'Heure, pour avancer. On a dit : *«Non, on va suivre les règles, etc.»*. Combien y a-t-il de nouveaux zonings ? À quel degré de saturation est-on dans des zonings existants ? Or, dans tous les discours, on n'arrête pas de dire : *«Nous avons de l'espace. On peut accueillir les entreprises.»*.

Je ne vois rien se mettre en œuvre, même dans votre région, à Liège …

M. Onkelinx (PS). – On n'a jamais réalisé autant de ventes de terrain !

M. Kubla (MR). – Il lui en reste beaucoup ?

M. Onkelinx (PS). – On va en remettre.

M. Kubla (MR). – Ah ! On va … mais c'est bien ma question. Il y a pénurie, c'est clair. Je ne dis pas qu'on

a déjà refusé des entreprises faute de terrains mais on est sur le point d'y arriver. Je vous demande un examen objectif de la situation : sept ans d'attente, on voulait créer près de 35 zonings et aujourd'hui, on confirme qu'à Charleroi, il y a des difficultés.

C'est un point, Monsieur le Ministre-Président, si vous voulez attirer les investisseurs, ayez au moins des zonings prêts et de la main-d'œuvre formée. Ce n'est pas le tout d'avoir des intérêts notionnels du Fédéral ou des suppressions de taxes du plan Marshall. Ces deux points-là sont précisément des sources de préoccupations que je voulais évoquer.

Tout cela, pour vous dire en conclusion, Monsieur le Ministre-Président, que cette année, le budget est serré, le Ministre le reconnaît, et on a supprimé la générosité du précédent. On a des grands dossiers dont on devra assurer le financement, comme la réforme du Fonds des communes. Il reste des grands points d'interrogation tels que le chômage des jeunes, le noyau dur du chômage, mais aussi ces problèmes de métiers en pénurie. Objectivement, nuançons les cocoricos.

Mon discours n'est pas un discours d'opposition féroce qui veuille démolir tout ce que vous faites. Mais je tiens à vous dire que c'est un discours d'opposition, parce que j'ai entendu M. Antoine se répandre à la télévision en prétendant que les libéraux seraient en train de frotter la porte d'entrée du Gouvernement, en espérant une solution transitoire. Je vous rassure tout de suite, je veux être très clair, nous ne sommes pas candidats pour rentrer dans cet exécutif, sous quelque forme que ce soit associé dehors, par des formules supplémentaires, d'adjoints … cela ne nous intéresse pas. Nous avons, avec tout le groupe, mené ici trois ans et demi une politique d'opposition jamais excessive, vous en conviendrez, et qui visait les points justes, des dossiers réels sur lesquels nous avons mis le doigt. Aujourd'hui encore, je vous montre quelques points qui nous préoccupent et mes collègues, cet après-midi, compléteront certainement très largement cet exposé. Nous n'allons pas renoncer à tout cela sous le prétexte fallacieux de quelques mois de plaisir partagé. Non.

Nous sommes décidés à mener jusqu'au bout notre campagne vis-à-vis de vous, non pas pour vous faire la peau, comme on dirait vulgairement mais pour vous dire qu'il y a des réalités que vous ne pouvez pas masquer. Vous ne pouvez pas faire des bilans triomphalistes aujourd'hui parce qu'il y a trop de réalités humaine, économique, financière qui ne sont pas aussi positives qu'on le dit. Notre rôle c'est de le rappeler. Notre rôle sera de le dire à l'opinion publique et de vous rencontrer loyalement dans ce débat politique à venir. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. – Avant de céder la parole à M. Wesphael, puis-je inviter les parlementaires qui le souhaitent à venir s'inscrire auprès de moi pour leurs interventions dans le cadre du budget ? Je me permets aussi de vous confirmer que l'intervention des parlementaires, à l'adresse des Ministres, se fera bien dans l'ordre croissant et que donc, M. Lutgen interviendra en début d'après-midi et M. Antoine en fin d'après-midi.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^{os} 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^{os} 1 et 2)

Reprise de la discussion générale

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je serai assez bref finalement dans ma critique du budget 2008 puisque j'ai eu l'occasion déjà d'exprimer l'analyse d'Écolo en Commission. Je pense que nous avons eu d'ailleurs un bon débat en Commission, ouvert et sans langue de bois.

J'épinglerai dès lors ici trois volets : le social, l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les pouvoirs locaux, bien entendu pour souligner l'incohérence de l'action du Gouvernement wallon.

Le volet social. Vous savez qu'il nous tient à cœur. La santé budgétaire de la Région wallonne semble bonne : budget en équilibre grâce aux recettes IPP qui augmentent, on parle même d'embellie économique, mais n'est-il pas, je pense, indécent de crier «cocorico» alors que, dans le même temps, la pauvreté touche de plus en plus beaucoup de Wallons.

En effet, de nombreuses personnes en Wallonie vivent sous le seuil de pauvreté et leur pouvoir d'achat diminue. Les exclus ou suspendus du chômage sont précarisés et dépendent en partie du CPAS, en partie de leur entourage. Les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux, il ne suffit pas aujourd'hui d'avoir un emploi, vous le savez, pour vivre correctement. Les problèmes

sociaux, d'accès à l'emploi, d'accès au logement, la perte de repères, de santé se multiplient et se cumulent pour une partie croissante de la population.

Syndicats et associations tirent – à juste titre – la sonnette d'alarme. Inquiets par la dégradation de la situation socio-économique de nombreux ménages wallons, ils demandent des mesures urgentes contre la hausse du coût de la vie, contre la chasse aux chômeurs et pour l'accès au logement, à la formation, à une vie sociale digne de ce nom.

N'est-ce pas de cette pauvreté que le Gouvernement wallon devrait – en priorité – s'occuper ?

Nous avons déjà donné, tout au long de nos interpellations et questions, diverses pistes pour augmenter le pouvoir d'achat des personnes précarisées. Nous vous proposons aujourd'hui, par un amendement, d'en concrétiser une, à savoir d'exonérer de la redevance radiotélévision les ménages «pauvres», les ménages qui ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 18 % des ménages en Wallonie.

Une récente étude a montré que les bas revenus avaient perdu 400 euros de pouvoir d'achat par an. L'adoption de cet amendement permettrait de leur rendre immédiatement près de 30 % de cette somme.

C'est une mesure extrêmement concrète et si le parti socialiste devait rejeter cette mesure en faveur des gens qui sont aujourd'hui en grande difficulté en Wallonie, je ne pourrais vraiment pas le comprendre, d'autant plus, que l'amendement que nous déposons aujourd'hui et pour lequel nous demanderons, bien entendu, un vote, cela va de soi, est compensé évidemment au niveau du budget. Il ne s'agit pas de faire simplement un trou dans le budget wallon, il faut aussi trouver les moyens pour le compenser. Mais ce qui est proposé ici, 25 millions d'euros, ce n'est pas la fin du monde et cela permettrait en tout cas, de compenser le pouvoir d'achat des gens qui aujourd'hui sont les plus précarisés en Wallonie. Je vous demande donc d'adopter cette initiative tout de suite, sans attendre l'effet d'annonce préélectoral, qui aura lieu trois mois avant l'élection de juin 2009, c'est-à-dire, quand vous allez annoncer à coups de grand renfort de publicité, la suppression de cette redevance, en disant : regardez, je fais un effort global pour tout le monde. Moi, je vous demande de faire un effort aujourd'hui pour les gens qui sont dans le besoin, tout de suite.

Je dépose l'amendement, concrètement, bien étudié, bien ficelé sur lequel je demanderais forcément un vote tout à l'heure et on verra si cette majorité de progressistes est capable de supporter cette politique envers les plus défavorisés.

M. Petitjean (FN). – Mais M. le Ministre Magnette n'est pas là !

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il va venir, ne vous tracassez pas.

M. Wesphael (Écolo). – Oui, mais M. le Ministre Magnette est au courant de cette affaire.

Il est vrai que M. Magnette devrait être là, tous les Ministres d'ailleurs. Ils viendront en fonction des interpellations concernant leur département, c'est ce qui a été prévu, je pense.

Le volet pouvoirs locaux, là vous êtes d'accord avec moi, on vous l'a dit, des cacahuètes pour les communes. Vous vantez les 10 millions nouveaux pour le Fonds des communes mais que représentent-ils au regard de leurs besoins estimés à 200, voire à 250 millions par l'Union wallonne ? 10 millions pour les 253 communes, cela représente à peine 3 euros par habitant, ce qui doit faire sourire M. le Ministre Courard.

Les dépenses totales de la Région wallonne augmentent de plus de 3 % en 2008. L'enveloppe destinée au Fonds des communes augmente, quant à elle, que de 1,3 % – si on ne prend pas en compte les 10 millions – ou de 2,3 % si l'on considère ce nouvel effort.

Le manque de moyens transférés aux communes caractérise d'ailleurs cette législature. En effet, depuis 2004, le budget de la Région wallonne augmente de plus 3 % l'an, en moyenne, tandis que l'escarcelle du fonds ne croît que d'à peine 2 % l'an. Vous voyez la différence déjà.

Pourquoi, alors que la plupart des communes ont peine à boucler leur budget, le Gouvernement wallon refuse-t-il de les refinancer ?

Pourquoi le Gouvernement wallon n'a-t-il pas profité de la bonne conjoncture, pour les aider à faire face à leurs difficultés ? Bien sûr, Monsieur le Ministre, vous êtes dans ce cas embêté. Parce que vous avez dit en commission, avec votre franchise habituelle *«Ce n'est pas moi qui bloque, c'est André.»*. En attendant, les communes sont exsangues. Il faudrait que cette majorité se mette d'accord rapidement sur un objectif ambitieux pour la réforme du Fonds des communes. J'aimerais vous entendre sur votre calendrier, sachant évidemment, je ne suis pas naïf au point de vous croire, que les 10 millions c'est votre réponse.

Les communes, du moins certaines, se portent mal ! Et le Gouvernement est incapable d'apporter des solutions. Or, pour en revenir à mon premier sujet – la lutte contre la pauvreté – les communes se trouvent en première ligne, vous le savez. Elles pourraient en effet, si la possibilité leur en était donnée, ou plutôt si des moyens corrects leur étaient affectés, prendre davantage d'initiatives pour améliorer le sort des personnes précarisées.

Au lieu de cela, les communes – via leurs CPAS – sont acculées à prendre en charge de nouvelles personnes précarisées, parce qu'exclues du chômage. Nous ne pouvons pas rester insensibles à l'étude de la Fédération des CPAS, étude qui souligne les dérives graves d'un plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs inadapté. Manque de respect pour les personnes concernées, qui sont l'objet de sanctions abusives. Coût pour les collectivités locales de plus de 12 millions d'euros, remarquons que le seul montant est déjà supérieur à l'effort du Gouvernement wallon, chiffré à 10 millions d'euros.

J'ai interpellé ce matin le Ministre Marcourt sur cette question et je ne vous cache pas qu'il est lui-même inquiet, pour ne pas dire, sur la même longueur d'onde que moi à ce sujet et il pourrait vous le confirmer s'il était présent, mais il est en commission. Cela veut dire qu'il y a bien un problème dans la manière dont le plan d'activation des chômeurs est mis en œuvre et en particulier, du côté wallon. M. Marcourt va demander dans les meilleurs délais, une évaluation fédérale du plan d'activation des chômeurs. Je pense qu'il faut une évaluation de la manière dont ce plan est pratiqué en Wallonie parce qu'il faut qu'il puisse y avoir des sanctions, des activations très importantes des chômeurs. On ne peut plus se permettre de laisser les choses en l'état. Mais la manière dont est réalisé ce plan aujourd'hui, ne fonctionne pas, c'est le moins qu'on puisse dire. Pire que cela, pratiquement tous les CPAS de Wallonie disent aujourd'hui : nos budgets sont de plus en plus étriqués parce que nous avons un effet quasi systématique d'exclusion de chômeurs complets indemnisés vers le revenu de l'insertion. C'est un indicateur qui devrait alerter le Gouvernement, d'autant plus qu'on retombe dans une situation tout à fait ubuesque puisqu'aujourd'hui, les demandeurs d'emploi qui bénéficient, tenez-vous bien, de l'aide sociale, se voient proposer un article 60 pour retrouver le droit aux allocations de chômage qui sont plus intéressantes que des revenus d'insertion, il faut bien le dire. C'est assez original

Celui qui dit qu'il n'y a pas un vrai problème aujourd'hui à cet égard, ne connaît pas la réalité de terrain. Je salue d'ailleurs la franchise avec laquelle M. Marcourt, aujourd'hui, a répondu à cette question, dit son inquiétude vis-à-vis de cette problématique et exige évidemment une évaluation du Gouvernement à venir. Évidemment, ce n'est pas prendre de risques de dire cela mais je pense que c'est un élément fondamental dans la politique liée à la remise au travail des gens les plus en difficultés aujourd'hui, en Wallonie.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Vous êtes contre l'utilisation de l'article 60 comme moyen de réinsertion dans un processus d'emploi ?

M. Wesphael (Écolo). – Je suis tout à fait favorable à cette mesure. Je défends les articles 60. Je dis simplement qu'on est dans une logique tellement absurde aujourd'hui. Le plan d'activation des chômeurs poursuit un mauvais objectif, qui n'est pas suffisamment performant et fait en sorte qu'aujourd'hui les chômeurs complets indemnisés, qui se voient exclus du chômage, qui bénéficient d'un revenu d'insertion et à qui on propose un article 60 pour retrouver le droit aux allocations de chômage. C'est le chat qui se mord la queue. C'est cela que je veux dire. Je ne dénonce certainement pas les articles 60 qui ont sauvé beaucoup de personnes mais on est reparti dans un cycle absurde, d'autant plus que la logique des articles 60 est de déboucher sur un travail effectif. Cela, je suis bien d'accord.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Les statistiques sont très bonnes en matière de bénéficiaires de l'article 60.

M. Wesphael (Écolo). – Je ne dis pas le contraire, mais on assiste aussi à ce phénomène-là qui pour moi, est affolant.

M. Onkelinx (PS). – J'ai expliqué ce matin en Commission de l'Économie, qu'effectivement les articles 60 n'ont pas été inventés pour que les personnes concernées puissent retrouver leur droit aux allocations de chômage, mais bien pour qu'elles puissent se réinsérer dans le circuit du travail. Évidemment, cela ouvre un autre droit, et tant mieux.

M. Wesphael (Écolo). – L'objectif premier c'est effectivement de déboucher sur un emploi à temps plein mais vous savez, la réalité nous démontre qu'il s'agit de retrouver le droit aux allocations pleines. C'est un double objectif.

Troisième volet, mais celui-ci ne vous surprendra pas outre mesure, c'est le volet énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, si le Gouvernement wallon compte prendre différentes mesures en 2008 pour améliorer l'efficience énergétique de certains bâtiments ou par la mise en œuvre d'incitants écofiscaux pour l'utilisation de véhicules moins polluants, aucune mesure n'est vraiment annoncée pour diminuer les dépenses effectuées dans ce domaine pour les personnes les plus démunies, une fois de plus : elles sont souvent locataires de leur logement et sont donc à la merci de propriétaires qui n'assurent pas nécessairement les travaux d'isolation ou qui équipent les logements de moyens de chauffage inadéquats – pourquoi le feraient-ils, à partir du moment où ils n'en retirent pas d'intérêt particulier ; et elles n'ont, pour la plupart, pas de véhicules.

Par rapport à ces mesures d'urgence, il convient pour nous :

– de presser les propriétaires à faire les travaux économiseurs d'énergie pour les bâtiments qu'ils mettent en location. À cet égard, on peut prévoir un certain nombre d'incitants tout à fait positifs ;

– d'injecter davantage de moyens pour une politique de transfert modal plutôt que de les affecter à l'automobile via cet incitant écofiscal, incitant écofiscal critiquable à plusieurs égards.

Ces critiques, nous les avons formulées en commission hier.

Par ailleurs, et c'est là un point essentiel, penser à la réduction des gaz à effet de serre, c'est bien, mais, dans le même temps, prendre des mesures qui concernent le domaine énergétique ou le plan «Air-Climat» – pour 70 à 100 millions d'euros – et opter pour des investissements conséquents, Monsieur Daerden, dans la construction d'autoroutes, soit 800 millions d'euros annoncés, débudgétisés, c'est évidemment incohérent. Vous mettez 50 millions pour le développement durable et vous mettez 800 millions pour deux morceaux d'autoroute. Vous avouerez qu'il y a de quoi rire. Vraiment, si cela vous fait rire, moi, cela ne me fait pas rire. Je pense qu'il y a des priorités plus importantes.

M. Bayenet (PS). – Les deux morceaux d'autoroute, c'est Couvin y compris ? Ce sont lesquels ?

M. Wesphael (Écolo). – Les autoroutes sont visées par Kyoto 2, M. Van Yperseel, encore hier matin, le GIEC, toutes ces personnes disent aujourd'hui qu'il faut arrêter de construire de nouveaux tronçons autoroutiers, tout le monde le dit, sauf M. le Ministre Daerden.

Nous avons besoin d'une ligne politique claire et cohérente pour avancer dans le domaine de la réduction des émissions de CO_2.

Sur le plan social, personne n'a la solution miracle mais je pense que, tout de suite, le Gouvernement peut prendre des dispositions en faveur des ménages les plus fragilisés, notamment supprimer cette taxe immédiatement. Nous faisons la démonstration technique, légale et budgétaire que c'est possible tout de suite en déposant cet amendement.

Sortez de la langue de bois en ce qui concerne le Fonds des communes et dites combien elles auront. Essayez enfin de trouver un accord avec votre partenaire au sein du cartel.

Enfin, essayez de sortir d'une politique qui reste très timide en matière de développement durable même si je sais à cet égard, la sensibilité du Ministre-Président. Cela dit, il y a des politiques transversales qui devraient être menées de manière beaucoup plus offensive en la matière.

Voilà, Monsieur le Ministre du Budget, les quelques remarques que je voulais apporter. Vous voyez, de manière très calme, très posée, mais je vous demande

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous trouve très calme.

M. Wesphael (Écolo). – Oui, parce que la lecture de votre budget est assez facile sur le plan social, sur le plan fiscal, sur le plan du Fonds des communes et sur le plan environnemental, mais il est transparent de vide.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre du Budget, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, chers Collègues, il y a un mois nous étions ici pour voter l'ajustement budgétaire 2007 et nous voici déjà aujourd'hui au débat sur l'initial 2008. Nos préoccupations ont été à nouveau exprimées au cours des récentes réunions de commissions, d'autres trouvent leur réponse dans les allocations budgétaires mises en place par le Gouvernement et toute une série de nouveaux éléments apparaissent avec ce nouveau budget et méritent d'être soulignés.

Si je peux me permettre, nous sommes dans le cadre d'un budget qui développe, en cette avant-dernière année de législature, sa pleine puissance et espérons que les politiques mises en place par le Gouvernement arrivent à porter le maximum de fruits.

L'ajustement était une simple mise à niveau technique des finances publiques wallonnes, le budget initial est, quant à lui, l'occasion de débats plus approfondis sur l'orientation générale de nos politiques pour 2008. C'est aussi l'occasion pour les parlementaires d'exercer une de leurs fonctions fondamentales dans nos démocraties. Quelles sont les politiques poursuivies réellement et quelles sont les vraies priorités ?

Certes, ces discussions budgétaires paraissent aux uns et aux autres sûrement arides et, reconnaissons-le, fort techniques et pas toujours très passionnantes. Mais ce n'est pas une sorte de passage obligé que nous vivons aujourd'hui, avant les échéances de fin d'année, au contraire, c'est la concrétisation des mesures du Gouvernement, soutenues par le Parlement pour mettre en place toutes les politiques nécessaires.

Tout en respectant parfaitement les objectifs et les normes budgétaires assignés à notre Région, ce budget permet aussi de respecter tous les engagements pris,

tant vis-à-vis de la population wallonne qu'envers le personnel de la Région. En outre, il permet aussi le développement de diverses politiques nouvelles qui, pour nous, s'inscrivent dans quatre grands axes :

1. Le renforcement du volet «développement durable» du plan Marshall (un souci et une demande récurrente du groupe cdH), au travers des mesures suivantes :

– le lancement d'un nouvel appel à projets spécifique «efficience énergétique» à l'attention des pôles de compétitivité et des clusters : on peut rire de cela, mais je pense que des montants de 42 millions d'euros sont importants ;
– un nouvel appel concernant l'énergie photovoltaïque ;
– le développement, par le Forem, d'une offre de formation axée sur les métiers émergents en lien avec l'efficience énergétique ainsi que pour le métier de conseillers en énergie, matière dont nous avons bien besoin en Wallonie ;

2. Parallèlement à ce renforcement des aspects environnementaux du plan Marshall, un nouveau plan «Air-Climat» est mis en route avec des moyens conséquents de plus de 52 millions d'euros. Mis en route selon deux formules : l'incitant écofiscal dont nous avons débattu en commission hier, et les mesures prises dans le cadre des panneaux solaires photovoltaïques, mesures importantes pour les Wallonnes et Wallons.

3. La poursuite du plan stratégique «Inclusion sociale» en faveur des citoyens les plus fragiles de notre société, notamment par l'augmentation des centres de planning familial, la rénovation et l'accroissement de l'offre des logements sociaux, l'augmentation de la capacité des centres d'accueil des seniors, ainsi que par le renforcement de tous les réseaux d'aide et de prise en charge des toxicomanes. L'intensification du plan Marshall et du plan d'«Inclusion sociale» est un élément tout à fait important.

4. Enfin, le lancement de la nouvelle programmation 2007-2013 des Fonds européens est également pris en compte dans ce budget, pour un montant d'un peu moins de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de la confection de ce budget 2008, le Gouvernement a pu aussi identifier une marge de 55 millions d'euros, répartis notamment sur les éléments suivants :

la poursuite du refinancement du Fonds des communes à hauteur de 10 millions d'euros supplémentaires, et nous reprenons les mots du Ministre du Budget en commission, qui concernent un fonds d'amorçage, rappelons 10 millions en 2007, 10 millions en 2008 et déjà 10 millions en 2009 programmés avec la nécessité d'aboutir dans une réforme optimale en 2009. Il vaut mieux attendre effectivement les chiffres définitifs, lorsque l'accord sera là, sur le montage global. Monsieur le Ministre, nous en avons convenu en commission.

Ensuite, et je voudrais insister sur cet élément important en ce qui nous concerne, c'est la marge disponible de 55 millions d'euros qui permet également de consacrer 10,3 millions d'euros aux entreprises de formation par le travail et aux organismes d'insertion socioprofessionnelle en vue principalement d'augmenter le nombre de places de formation préqualifiante et d'ainsi assurer un financement pérenne au secteur. Je rappelle que le Forem est l'acteur de la formation qualifiante et que les entreprises de formation par le travail sont les acteurs de la formation préqualifiante et comme elles effectuent un travail de service public, elles sont reconnues comme telles.

Rappelons également l'ouverture des places d'accueil pour les personnes handicapées – 11,3 millions.

4 millions d'euros seront destinés à l'amélioration des taux et des conditions d'octroi des prêts hypothécaires.

25 millions d'euros, via un financement alternatif, seront investis en vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments administratifs et notamment les bâtiments scolaires.

Par ailleurs, plus spécifiquement en ce qui concerne le logement, nous constatons avec satisfaction la nette progression des moyens alloués au programme du logement privé. Ces efforts budgétaires permettront de soutenir davantage les agences immobilières sociales ainsi que la Société wallonne du crédit social sans oublier les particuliers. Dans le programme du logement public, épinglons aussi les principales augmentations budgétaires suivantes : le cofinancement des APE au sein de la SWL pour des missions nouvelles, les dotations à la Société du logement à la fois pour le Programme exceptionnel d'investissement mais aussi pour réhabiliter les logements et construire des logements destinés à la vente.

Il s'agit donc d'une politique globale au service des Wallonnes et des Wallons.

Rappelons brièvement dans les autres secteurs :

– la promotion de l'emploi pour les structures de gestion de centre-ville ;
– l'augmentation jusqu'à 14.500 du nombre de points APE prévus dans la convention Région/Communauté française. On ne l'a pas suffisamment remarqué mais c'est une solidarité de 8,7 millions d'euros ;
– en ce qui concerne l'économie sociale, les entreprises d'insertion vont bénéficier de moyens supplémentaires à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Néanmoins, nous restons dans l'expectative en constatant l'augmentation de 13 % de la subvention

aux Missions régionales pour l'Emploi. Nous souhaitons effectivement que le document d'évaluation produit par le Lentic puisse être examiné en commission.

Autre élément tout à fait important du budget 2008 est l'augmentation significative des moyens en ce qui concerne la politique de formation. Le plan Marshall apporte, pour 2008, des moyens pour près de 63 millions d'euros et les budgets alloués aux politiques récurrentes de formation sont également en augmentation.

J'ai déjà évoqué avec vous les problématiques des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail. Une nouvelle initiative est aussi à saluer : un crédit de 1,6 million d'euros sera consacré à la formation à des métiers émergents en lien avec l'efficience énergétique.

Nous nous réjouissons aussi des efforts consentis en faveur du plan Langues dans ses diverses déclinaisons, les bourses pour les demandeurs d'emploi. Et il faudra également revenir un jour, au niveau de la Communauté française, sur la formation initiale en langues. Il s'agit d'une question importante au sujet de laquelle la collaboration entre la Région et la Communauté est primordiale.

Pour clore ce chapitre de la formation, je vous demanderai aussi d'être attentif aux formations liées aux pôles de compétitivité : les moyens dévolus à cette rubrique augmentent de 90 % par rapport à 2007.

Quelques mots pour établir la vérité concernant la recherche et développement. Madame la Ministre, merci de votre présence. Je note avec satisfaction que le budget 2008 maintient les crédits en faveur du FRIA à hauteur de 2,860 millions d'euros dans le cadre des politiques croisées «Communauté française» et «Région». Il intensifie en outre les crédits à hauteur de 500 millions d'euros complémentaires, soit une augmentation de 50 % et ce dans le cadre du plan Marshall afin de contribuer au financement de 30 bourses additionnelles en 2008. Rappelons que la Communauté française a inscrit un montant équivalent à son budget. D'ici 2009, ce sont ainsi 120 nouveaux postes qui seront créés. C'est un effort considérable qui n'avait plus été réalisé depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la subvention en faveur des centres collectifs de recherche progresse de 16,37 %. Ces moyens nouveaux sont nécessaires, d'une part pour préserver le capital humain actuellement occupé et assurer ainsi la continuité des travaux menés et, d'autre part, pour prendre en compte - et c'est nouveau – la participation au nouveau programme européen ERA-NET, qui vise à soutenir durablement la coordination des programmes de recherche européens à l'échelon transnational.

La subvention aux universités augmente à concurrence de 4,44 %. L'accroissement des crédits est ici destiné à financer un nouveau programme mobilisateur conjoint «Recherche-Énergie».

De même, les crédits pour la mise en place des programmes d'excellence augmentent à concurrence de 50 % en vue, d'une part, de prendre en charge les programmes initiés en 2006 et 2007 et, d'autre part, d'assurer le financement d'un nouveau programme lancé en 2008.

Quant au budget consacré aux *spin-off*, il s'accroît à concurrence de 40 % en vue de tenir compte des résultats des jurys 2006 et 2007.

Que dire de plus si ce n'est qu'effectivement ce budget est en augmentation alors que certains disaient l'inverse.

Et pour conclure mon propos concernant le budget «recherche», je note enfin que les subventions à des entreprises pour le financement des projets de recherche industrielle de base sont en progression à concurrence de plus de 117,39 %, soit une augmentation de 12 millions d'euros en moyens d'action. Cette augmentation est destinée à mettre en œuvre les aides régionales prévues dans le futur décret relatif au soutien à la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie.

Madame la Ministre, vous aurez l'occasion, dans le débat, de parler de toute la problématique de la politique internationale. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous l'évoquer ici mais sachez que nous soutenons toutes les mesures prises par le Gouvernement.

Monsieur le Ministre-Président, le plan Marshall existe maintenant depuis un peu plus de deux ans. Et tous s'accordent pour dire que, là où, en si peu de temps, il pouvait déjà apporter un progrès, eh bien, c'est le cas et c'est évoqué en termes, je dirais, positifs par les partenaires sociaux ou par les représentants des entreprises. Les dirigeants d'entreprises et les économistes sont d'ailleurs les premiers à en souligner les mérites. Certes, il y a encore du chemin à faire, personne ne le conteste, mais nous avons à cœur de chercher constamment les meilleurs moyens pour améliorer, corriger, intensifier, multiplier les politiques mises en route par le plan Marshall, et mettre en œuvre les réseaux qui s'imposent dans ce cadre-là. Nous savons bien que nous travaillons sur le long terme. Le plan Marshall a toujours été conçu comme une politique à moyen et long termes. Ses effets se font dès lors sentir progressivement au fur et à mesure que chacune de ses actions et mesures atteint sa propre vitesse de croisière. C'est ce que vous êtes en train de développer au niveau de votre Ministère de «l'influence» au niveau de la Région flamande. Nous vous soutenons véritablement dans cette démarche pour être, je dirais, le porte-parole du Parlement wallon et du Gouvernement au niveau d'une démarche qui vise à convaincre et à démontrer, chiffres

à l'appui, que ce constat est effectivement en route, que c'est un travail à long terme mais un travail de fond. C'est ce qui nous semble important. Nous ne réagissons pas à l'immédiateté des choses mais nous sommes plutôt portés par un travail de long terme.

On ne peut dès lors que souligner l'augmentation des moyens alloués aussi au secteur de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. Par rapport au budget initial 2007, ces moyens d'action augmentent de 105,047 millions d'euros et les moyens de paiement de 42,048 millions d'euros.

Dans les budgets Économie, Emploi et Commerce extérieur ces montants se retrouvent spécifiquement dans diverses divisions organiques : notamment, au programme Restructuration et Développement qui connaît des augmentations, le programme Politique économique, sur les moyens d'action du programme PME et Classes moyennes augmentent principalement pour les aides à l'investissement et la mise en œuvre du plan d'aide au transport par voies navigables dans le cadre du plan Air-Climat, que j'ai évoqué tout à l'heure.

Sans oublier le programme Commerce extérieur qui concerne essentiellement les diverses dotations à l'AWEx.

Depuis une dizaine d'années, nous avons voulu reconnaître, et l'administration en a bien fait la démonstration, qu'il y avait ces augmentations.

Concernant ce budget Économie, à l'analyse, on ne peut que constater le rôle de plus en plus important qui est joué par diverses provisions : les fonds européens dans la programmation 2007-2013 où nous devons manifestement faire confiance au jury chargé d'examiner les fiches pour avoir les choix les plus pertinents que ce soit en matière d'économie, en matière d'aménagement urbain, en matière d'assainissement des sites. C'est ce plan d'ensemble que nous allons défendre aujourd'hui.

Le secteur du tourisme se voit également appelé à jouer un rôle de plus en plus économique, entre autres par le biais du développement des entreprises touristiques grâce aux nouveaux partenariats public-privé. Avec l'ouverture de l'OPT aux entreprises de ce secteur, notamment par la création de clubs de promotion, c'est ainsi un budget majoré à hauteur de 1,5 million d'euros. Il faut aussi noter la concentration des moyens publics dans des pôles récepteurs de flux touristiques importants et réputés.

Concernant les transports, la mobilité et les aéroports, plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

Ainsi, pour ce qui est des TEC, son programme d'investissements augmente considérablement : 700 bus, dont 50 pour les communes, ont été commandés. Les TEC pourront ainsi confirmer leur succès puisqu'ils sont déjà passés de 170 millions à 220 millions de passagers.

Je ne peux que me féliciter également de l'accent qui est mis sur une plus grande sécurité avec le décret sur la tutelle pour la réglementation routière pour plusieurs communes, la subsidiation d'achat de radars à 75 % et les propositions attendues des TEC pour ce qui a trait à la gratuité des lignes vers les discothèques.

Finalement, concernant les aéroports, que ce soit celui de Charleroi ou celui de Liège, il ne se passe pas un mois sans qu'on lise des nouvelles agréables en termes de population, de tonnage transporté, les investissements importants relatifs à la nouvelle aérogare, à l'allongement de la piste et au taxiway de Charleroi, de même que la poursuite du programme Insonorisation des habitations proches des aéroports. Tout cela, ce sont des éléments porteurs au niveau de notre budget et de la politique wallonne où effectivement, dans un ensemble, on arrive à pleine maturité du projet du Gouvernement.

Je voudrais revenir un instant sur le développement durable et évoquer le nouveau plan Air-Climat qui se voit concrétisé pour la première fois au niveau budgétaire, de même qu'au renforcement du volet Développement durable du plan Marshall. Ces deux aspects essentiels ne doivent pas faire oublier l'importance fondamentale d'une série d'autres mesures mises en œuvre ou considérablement «boostées» au sein même du budget «environnement» de la Région. Celui-ci voyant globalement ses moyens d'action s'accroître de plus de 7 %.

Je me félicite aussi de la poursuite de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 qui constitue légitimement une priorité et qui bénéficiera donc d'un budget important. En effet, à deux ans de l'objectif 2010 visant à enrayer le déclin de la biodiversité, la préservation de la nature et de la biodiversité constituent plus que jamais un axe majeur de la politique wallonne du développement durable.

En ce qui concerne l'action et la sensibilisation en environnement, je me réjouis de l'accroissement constant des moyens depuis 2004 : on en est, en effet, aujourd'hui à un quasi-doublement des moyens d'action.

Par ailleurs, la dotation générale à la SPAQuE est à nouveau augmentée. Complémentairement aux moyens réservés dans le plan Marshall pour la réhabilitation de sites fortement pollués, cette augmentation s'effectue en application du nouveau contrat de gestion exigeant notamment plus de transparence et d'information de la part de l'opérateur public.

Citons encore le programme «Autorisations, Gestion de l'air, Ressources du sous-sol et Prévention des pollutions», le programme Contrôle des pollutions qui voit

aussi ses capacités augmentées d'une manière significative.

Et pour revenir sur le plan Air-Climat, des nouvelles allocations budgétaires sont alimentées avec ce budget 2008 : nombreuses subventions en faveur d'actions transversales énergie-agriculture, dotation de fonctionnement de la nouvelle agence, et intervention financière dans le capital d'Eco-technopole.

L'année 2007 a ainsi vu la concrétisation des décisions du Gouvernement d'avril 2006 en ce qui concerne la réforme de la Police de l'environnement.

On le constate dès lors fort bien avec toutes les mesures que je viens d'évoquer, ce budget 2008 permet de bien financer une série de politiques qui nous tiennent à cœur, de remplacer certains axes essentiels et même de développer de nouvelles initiatives parfois de grande ampleur. Nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir de cette situation.

Deux problématiques cependant continuent à nous inquiéter. Il s'agit, et vous ne vous en êtes pas caché au niveau de la discussion budgétaire, des évolutions attendues en matière de recettes et le désendettement de la Région wallonne. Ainsi, avec la hausse des taux d'intérêt et l'inflation, l'horizon a l'air plutôt de s'assombrir.

Retenons les chiffres que vous avez évoqués en commission concernant les pourcentages évoqués par le Bureau du Plan. Vous avez fixé vos chiffres qui sont définis pour les instituts nationaux, ce qui évite toute critique sur les références à prendre. Toutefois, cela pose un certain nombre de problèmes puisque l'année déjà, à peine entamée, certains instituts révisent ces chiffres à la baisse ou à la hausse en ce qui concerne les taux d'inflation avec le risque d'une hausse des taux d'intérêt qui aurait un impact sur notre dette et donc, sur le désendettement wallon ainsi qu'une crainte en ce qui concerne les trajectoires de financement. C'est en 2009 que nous devrons renégocier ces nouvelles trajectoires et voir dans le cadre des objectifs budgétaires globaux ce qu'il adviendra, je dirais, du durcissement éventuel de la norme envers l'Entité II.

On a évoqué la problématique des recettes. Dans le budget 2007 vous aviez prévu une provision importante pour servir de choc conjoncturel. Monsieur le Ministre, vous évoquiez le fait que cette provision conjoncturelle maintenant se retrouve, par l'effet mécanique des recettes au niveau de la Communauté française et que le transfert de norme pourrait s'effectuer dans l'autre sens dans l'objectif du budget 2008 et de l'ajustement budgétaire. Cela nous amène à une certaine prudence puisque l'année passée, 45 millions étaient nécessaires pour le tampon conjoncturel, de quoi aurons-nous besoin en 2008 ? Nul ne le sait. Nous sommes dans le cadre d'une prévision budgétaire mais je fais confiance au Gouvernement et au Ministre du Budget pour effectuer tous les calculs nécessaires afin d'arriver à un budget à l'équilibre en 2008.

Je voudrais revenir un instant sur la norme de la solidarité nationale. Suite à une amélioration du rendement de l'IPP en Wallonie, on constate une importante progression de ce rendement et une diminution, de près de 100 millions d'euros, de l'intervention de solidarité nationale. Qu'est-ce que cette intervention veut dire ? Cela veut dire que la Wallonie se porte relativement mieux par rapport à la Flandre. C'est un signe effectivement encourageant dans le cadre de notre situation économique mais peut-être pas de notre budget puisque les recettes diminuent. Mais il vaut mieux effectivement que l'activité économique soit meilleure dans notre Wallonie.

En ce qui concerne le solde des actions Arcelor, vous avez provisionné une seconde tranche de 90 millions d'euros dans le budget 2008 – c'est l'impact prévu. Néanmoins, la Région reste encore un petit actionnaire du grand groupe sidérurgique.

Quelle part du capital détenons-nous encore exactement aujourd'hui ? Ces sommes représentent, concrètement, des actions au prix actuel du marché. Si on les vendait, y en aurait-il encore ? Ce sont des questions qu'il nous faut éclaircir au niveau du Parlement. Dans le contexte actuel, quels sont les montants d'actions qui nous restent ? Quelles sources de revenus pourraient-elles encore valoriser dans le futur ?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques constats positifs pour les politiques développées par le Gouvernement, mais aussi des craintes au niveau des recettes et du désendettement, des craintes liées à la hausse de l'inflation, avec deux sauts d'index et effectivement un risque de voir des augmentations salariales. Elles sont programmées et vous avez évoqué la croissance qui pouvait venir renforcer les recettes de la Région. Voici donc toute une série de questions mais aussi un constat qu'on ne peut pas être devant le verre à moitié plein ou à moitié vide.

Je pense que nous sommes en plein développement de la politique régionale.

Le plan Marshall est de la partie et c'est la pleine puissance qui arrive à booster les politiques régionales qui se développent sur un budget 2008. J'ai parlé du plan d'Inclusion sociale, du plan de développement durable, du Fonds des communes, de l'économie. Nous sommes effectivement tout à fait à l'aise pour soutenir ce projet de budget 2008 qui répond à nos attentes, à nos demandes, mais qui répond, surtout, aux attentes et aux demandes des Wallonnes et des Wallons. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, assez classiquement, les commentateurs évoquent les prévisions économiques qui ont orienté le budget, à savoir, pour 2008, une progression de 2,1 % du PIB et une inflation de 2,2 %.

Évidemment, le budget est arrêté à un moment déterminé en fonction de prévisions économiques moyennes et prudentes. Il semble, cependant, que depuis quelques semaines, la prévision, disons même la réalité, s'écarte sensiblement des calculs budgétaires. La progression du PIB sera inférieure à celle attendue, selon certains. Quant à l'inflation, il apparaît qu'elle pourrait commencer à galoper. En cause, un important renchérissement du coût de l'énergie, ainsi qu'une hausse inhabituelle du prix des denrées alimentaires.

Face à ces préoccupations qui étaient déjà celles de mon Collègue, Charles Petitjean, à la Communauté française, le Ministre du Budget répondra classiquement : *«Les prévisions sont tributaires de chiffres très officiels fournis à un moment donné et, si cela est nécessaire, on ajustera.»*. Il ajoutera, aujourd'hui, qu'une réserve budgétaire est prévue et qu'elle proviendra, s'il y a lieu, d'un coup de pouce de la Communauté française.

Sur ce dernier point, le commentateur reste ébahi, sans voix. Il entre dans un monde qui tourne à l'envers de celui qu'il connaît depuis de nombreuses années. Cet étonnant juste retour des choses ou cet incroyable renvoi d'ascenseur me semble impraticable, spécialement dans le cas d'une inflation qui commencerait à réellement galoper. En cause, Monsieur le Ministre, la structure des dépenses de la Communauté française, particulièrement sensible à l'inflation.

En ce qui concerne la Fonction publique, la charge de la rémunération des agents pèse très lourdement sur le budget de la Région. C'est une réalité bien connue qu'en Wallonie, l'emploi public est incroyablement élevé. Il se situe au double de celui des pays les plus performants, aussi bien en ce qui concerne l'efficacité de leur secteur public que celle de leur économie globale.

Nous pensons, Monsieur le Ministre, que les pouvoirs publics n'ont pas comme fonction de créer de l'emploi mais bien d'organiser un contexte favorable à son développement. Il convient donc, et nous sortons du cadre du budget 2008, *stricto sensu*, de veiller à réduire l'emploi public. Évidemment, on procédera progressivement, au fur et à mesure des départs à la retraite des agents.

Nominalement, la dette régionale reste assez stable. Évidemment, sa régression en pourcentage est satisfaisante et en avance sur les objectifs de la Déclaration de politique régionale. C'est bien, nous nous en réjouissons.

Les finances régionales alimentent sans problème le plan Marshall. Rappelons, ici, que nous considérons que le plan contient un certain nombre de bons projets, dont plusieurs sont déjà bien avancés et réellement porteurs de fruits. Mais je le répète, le plan, dans son ensemble, ne sera vraiment opérationnel que si, grâce à des mesures fédérales, les entreprises renouent avec une compétitivité comparable à celle des pays voisins.

Début de l'automne 2005, l'alerte à la compétitivité est légalement déclenchée. Au lieu d'agir, le Gouvernement fédéral se tourne vers les partenaires sociaux qui, au cours du 1er trimestre 2006, concluent leurs concertations en renvoyant la balle au Gouvernement et en lui rappelant ses responsabilités. Mais voilà, le Gouvernement n'est plus opérationnel parce que les partis sont entrés en campagne électorale communale. Ensuite, c'est la préparation des élections législatives.

Tous ces reports d'échéance, je les ai annoncés et dénoncés devant vous, chers Collègues.

Je reconnais qu'il est un pronostic que je n'ai pas imaginé, celui de six à sept mois pour constituer un nouveau Gouvernement prévu, si j'entends bien, pour régler quelques questions urgentes. J'imagine que les décisions souhaitées sur le plan fiscal et relatives aux charges sociales qui pèsent sur le travail feront partie des travaux imposés au Gouvernement transitoire. Sinon, on attendra encore, si j'ai bien compris, le 23 mars 2008. En conséquence, les plus optimistes espèrent la mise en œuvre de l'une ou l'autre décision pour l'été 2008. D'octobre 2005 à juillet 2008, près de trois ans pour réagir … Sauf accident de régime. C'est désolant !

Je reviens au budget et à une partie importante du plan Marshall : la formation professionnelle. Incontestablement, les moyens prévus ont été augmentés.

C'est bien, mais ce n'est pas suffisant quand on extrait de ce nouveau financement la part destinée à faire face à l'indexation des traitements. De toute manière, l'effort n'est pas à la hauteur du défi. La masse des chômeurs wallons est essentiellement composée de travailleurs sans qualification suffisante qui doivent être engagés dans des programmes de formation professionnelle. Il s'agit de plusieurs dizaines de milliers de personnes supplémentaires à former. Il s'agit d'un effort humain et budgétaire énorme, réellement gigantesque. Le redressement wallon, de toute la Région et pas seulement celui de la Wallonie *high-tech* des pôles de compétitivité, le succès de la lutte contre la pauvreté sont à ce prix.

Pour nous, députés de la fraction FN, la formation professionnelle adaptée aux besoins réels de l'économie et soutenue par un changement de mentalité, c'est la voie royale pour sortir les plus faibles de la pauvreté.

Restons sur le chapitre de la pauvreté. Le budget du Ministre Magnette est en augmentation assez sensible. Le progrès est pourtant très limité si l'on retire les fonds affectés à l'augmentation des traitements et à l'inflation.

Concernant le Fonds des communes, Monsieur le Ministre, vous êtes, dans cette Assemblée, la seule personne à conserver le sourire quand on évoque la question du refinancement de nos communes. Vous ne prévoyez que des miettes, plus exactement une amorce, alors que les nombreux municipalistes qui vous entourent, tous partis confondus, attendent le pactole. C'est évidemment la déception, mais l'espoir subsiste. Tous les regards sont tournés vers vous, le *deus ex machina.* Ils attendent un miracle, mieux, ils l'exigent.

Autre problème majeur de financement : les quotas de CO_2 d'Arcelor-Mittal relatif à l'ouverture d'un haut-fourneau de Liège. Tout le monde se renvoie la patate chaude. Si, finalement, celle-ci retombe sur la Région wallonne, c'est tout l'équilibre budgétaire qui nous est proposé, aujourd'hui, qui sera gravement compromis.

Je terminerai mon intervention en évoquant deux perspectives de nouvelles recettes : la vignette autoroutière et une amélioration du rendement de la radioredevance.

Concernant la vignette : les députés de la fraction FN vous ont plusieurs fois déclaré qu'ils soutenaient cette mesure, Monsieur le Ministre. Ils sont partisans de ce nouveau système parce qu'il est destiné à remplacer, sans l'augmenter, la taxe existante et parce qu'il imposera aux conducteurs étrangers qui utilisent nos grandes voies, de participer à leur entretien, dans ce qui doit être considéré comme une juste réciprocité.

Quant à la radioredevance, il s'agit de croiser les fichiers de l'immatriculation fédérale et ceux de l'Administration wallonne, dans l'espoir d'identifier et de taxer de nombreuses radios installées sur véhicules qui échappent à l'impôt. Voilà que le Ministre redonne vigueur à une taxe que chacun annonce moribonde.

En conclusion, et ce n'est pas un scoop, j'annonce que les députés de la fraction FN ne voteront pas les budgets 2008. Tout simplement parce que s'ils étaient aux affaires, leurs budgets seraient très différents avec deux accents très importants :

1° la formation professionnelle ;

2° la recherche.

Deux conditions essentielles pour que toute la Wallonie renoue avec la prospérité. *(Applaudissements de M. Petitjean.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayenet.

J'indique à nos collègues, qu'après l'intervention de M. Bayenet, nous suspendrons les travaux pour les reprendre à 14 heures, par l'examen des compétences de M. Lutgen.

M. Bayenet (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la présentation et le vote du budget restent l'occasion unique de débattre de la politique qu'entend mener le Gouvernement.

Les premiers constats nous semblent positifs et je vais tenter de le démontrer. Comme à son habitude, l'opposition discutera le saupoudrage, la dispersion des moyens budgétaires ou la prolifération des outils publics.

Chers Collègues, nous recherchons tous l'utopie, l'idéal, l'équilibre entre les piliers sociaux, économiques et environnementaux. C'est pourquoi le Gouvernement décline, aujourd'hui comme hier, son budget sur un triptyque dont tout le monde accepte la pertinence : l'axe économie-social-développement durable. Investir dans ces domaines, ce n'est pas une dispersion des moyens, c'est au contraire une preuve de volonté et de courage politique dans des domaines qui le nécessitent.

Le nouvel essor économique de notre Wallonie a bel et bien débuté.

Certains, au Nord comme au Sud du pays, continuent à salir l'image de notre Région. Cet obscur et peu glorieux jeu politique ne sert pas les Francophones et en particulier les Wallons. Il est honteux que celles et ceux qui se prétendent des responsables politiques wallons osent dire, devant un parterre flamand qui n'attend que cela, que le plan Marshall est une «cata». Alors que dans le même temps, notre Ministre-Président, notre représentant de commerce, plaide, à juste titre, le contraire.

Malheureusement, cette fausse image, cette caricature véhiculée par certains sert à d'autres pour entraîner le pays dans la voie du séparatisme. Aujourd'hui, nous réaffirmons, avec force et conviction, que l'heure du réveil économique de la Wallonie a sonné et que le redressement de notre chère Région s'accélère.

Une récente étude montre clairement que, depuis près d'une décennie, la croissance économique en Wallonie est égale, voire supérieure à celle de la Flandre. Plus clairement dit, notre Région refait progressivement son retard sur la Flandre. Cette étude, réalisée par une grande banque néerlandophone a, malheureusement, trouvé un bien faible écho au Nord du pays.

Or, il est désormais évident pour tous que l'équilibre politique et institutionnel de notre pays dépend également de son équilibre économique. Cet équilibre, osons-le croire, osons-le dire, nous nous en rappro-

chons chaque année. Si les raisons de ce redressement étudié depuis 2000, ne sont pas l'œuvre uniquement du plan Marshall, celui-ci doit au moins permettre de pérenniser durablement cette évolution éminemment positive.

Aujourd'hui, nul ne peut nier notre potentiel économique. Il faut cependant maintenir et améliorer notre rythme de croissance, encore, en encourageant la création de nouvelles entreprises, d'une part, et en desserrant les freins qui entravent la croissance de celles qui existent déjà, d'autre part.

Ce renouveau économique de la Wallonie ne sera possible qu'avec les efforts de notre Région mais aussi de l'État fédéral. Que ceux qui, aujourd'hui et demain, sont et seront appelés à la table de négociation se rappellent au bon moment combien les décisions qu'ils vont prendre peuvent être déterminantes pour l'avenir de notre Région. La machine fédérale, enlisée depuis plus de six mois, commence enfin à bouger. Mais, heureusement, pendant ce temps, le Gouvernement wallon a avancé tant dans le social que dans l'économique.

Faut-il encore rappeler les axes économiques du plan Marshall ? La création d'entreprises, le soutien aux investissements des PME et des grandes entreprises, la fin des saupoudrages par la création de l'Agence de stimulation économique, le renforcement de la politique d'exportation et d'accueil des entreprises étrangères. Et j'en passe … J'aime à rappeler que le plan Marshall n'est pas construit sur une volonté électoraliste peu solide et à court terme, mais bien sur la construction solide et, au fil des années, d'un tissu économique wallon lui offrant des perspectives réelles de développement économique, et ce pour le bien-être de tous les Wallons et de toutes les Wallonnes.

Des images fortes existent en Wallonie. Connaissez-vous beaucoup de communes qui se plaignent de disposer de trop de terrains pour accueillir des entreprises ? Non, la demande est réelle partout. Les PME naissent souvent autour de grands pôles. Les aéroports régionaux par exemple, cela a déjà été dit, connaissent une croissance continue et essaiment, tout autour d'eux, un dynamisme économique réel. Dit-on assez que l'aéroport de Charleroi, dont les investissements témoignent de la pertinence de son développement, a récemment reçu le Prix wallon de la Qualité ? Dit-on assez que la dernière étude de la Fédération européenne des Chambres de commerce et d'industrie démontre que 90 % des patrons liégeois interrogés sont confiants pour les prévisions de 2008 ? Dit-on assez que l'étude de la KBC, publiée tout récemment, démontre que l'économie wallonne croît, et même plus rapidement que celle de la Flandre ? L'Administrateur-délégué de l'Union wallonne des entreprises a d'ailleurs déclaré, pas plus tard que la semaine dernière, que le monde politique pouvait y voir une confirmation des mesures qui payent, que les entreprises peuvent voir que leurs ambitions peuvent se réaliser et que la population peut y voir un environnement positif pour se mobiliser.

(M. Janssens, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

Même si les idées reçues ont parfois la vie dure – «les travailleurs wallons gréviculteurs» – rappelons que la dernière grève de la SNCB a été davantage suivie en Flandre qu'en Wallonie. De manière générale, c'est l'image de la Belgique qui souffre aujourd'hui, et pourtant … L'Agence wallonne à l'exportation organise et organisera, encore en 2008, des campagnes d'information sur la crise belge auprès des journalistes étrangers pour améliorer cette image. L'AWEx n'en reste pas là car les exportations wallonnes sont d'ailleurs en progression constante depuis 10 ans, et ce sans interruption.

A ceux qui voudraient donner une image tronquée de la Wallonie, il convient de rappeler tout cela. Malgré des prévisions de croissance difficile en Europe pour 2008, malgré les difficultés d'un euro fort face au dollar, malgré les spéculations de l'argent «Casino», on constate qu'en Wallonie, on aime se retrousser les manches, que le pouvoir en place ne ménage pas ses efforts pour qu'une politique économique ambitieuse ne laisse personne sur le bord de la route. C'est cela, la vraie vision du socio-économique.

Le plan Marshall est indéniablement un outil incontournable et essentiel à notre économie. Tous les acteurs concernés s'accordent à le dire. Son action doit d'ailleurs encore s'amplifier avec, peut-être, un élargissement à Bruxelles. Sur ce point, ceux qui réclament tant et plus une meilleure collaboration intrafrancophone devraient se réjouir de voir poindre cette nouvelle entente qui ne pourra qu'être bénéfique à tous, Bruxellois et Wallons, même si les mauvaises langues diront que cela vient peut-être un peu trop tard.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Mieux vaut tard que jamais !

M. Bayenet (PS). – Comme si on avait pu, dès le départ, imposer à nos amis de Bruxelles une dynamique économique à laquelle ils n'avaient pas adhéré.

Un autre indice de notre bonne santé actuelle nous est fourni, paradoxalement, par une diminution d'une de nos recettes, à savoir la diminution de l'intervention de solidarité. Ainsi, l'augmentation du niveau de vie moyen en Wallonie entraîne une diminution importante de l'intervention de solidarité. Concrètement, le redressement de notre Région lui coûte environ 100 millions d'euros en termes de recettes. Les méca-

nismes de la loi de financement sont ainsi faits. En tout état de cause, la diminution de l'intervention de solidarité nous fait mal budgétairement parlant, mais nous rassure, indéniablement, sur le travail effectué depuis le début de la législature. Même si, comme l'a dit le Ministre, certains problèmes ont pu se poser au moment de l'enrôlement.

Malgré cette perte de recettes, nous parvenons à maintenir un budget stable, équilibré et respectant parfaitement les différents engagements que nous avons pris, tant envers les autres entités fédérées qu'envers l'État fédéral, les communes ou le personnel de nos administrations. À cet égard, je me permettrai une incise : nous pouvons tout de même nourrir certains regrets quant au blocage du dossier de la vignette autoroutière par nos voisins du Nord. Comme le Ministre du Budget l'a rappelé, à de nombreuses reprises, il s'agit là d'une source équitable de financement qui viendrait bien à point, notamment pour soutenir l'effort de la Région dans la rénovation et la sécurisation de son réseau routier et, surtout, dans le développement de son offre de transport en commun.

Notons, enfin, que le désendettement de notre Région se poursuit, ce qui est en soi un élément important, vu la tendance à la hausse des taux d'intérêt.

Par ailleurs, samedi, une manifestation importante voulait attirer l'attention des gouvernants sur un élément que l'on ne peut nier aujourd'hui : la chute du pouvoir d'achat de nos citoyens. Énergie, matières premières, toutes ces denrées voient leur prix considérablement augmenter et cela pousse de plus en plus de personnes à vivre sous le seuil de pauvreté et trop souvent sous le seuil de la décence et de la dignité auxquels chacun a droit.

Malheureusement, les négociations du Fédéral piétinent, les priorités sociales des uns ne s'accordant pas toujours avec les priorités institutionnelles des autres. Or, à quoi pourrait servir une économie florissante dans une société à deux vitesses, une société où le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser ? Est-ce dans ce type de société que nous voulons vivre ?

La Région ne bénéficie pas de toutes les compétences pour lutter contre la chute du pouvoir d'achat. En l'absence d'un Gouvernement fédéral, il est ardu de lutter efficacement contre la dégradation des conditions de vie.

Toutefois, notre Gouvernement entend prendre ses responsabilités et réduire autant que possible les effets de ce que nous pouvons appeler «la fracture sociale». Dans le cadre de ses compétences, la Région confirme une série de mesures afin de retisser un lien social, là où les publics fragilisés en ont le plus besoin. L'importante amplification du plan de cohésion sociale devra permettre de renforcer une solidarité essentielle. Cette solidarité régionale avec les couches de la population qui subissent de plein fouet une perte de pouvoir d'achat et de leur bien-être se traduit par plusieurs mesures concrètes. Citons, entre autres, une intensification de la lutte contre le surendettement, un accroissement substantiel des budgets dédiés aux services d'insertion sociale et aux centres de service social.

Par ailleurs, la Wallonie poursuit le soutien aux outils de première ligne contre la précarité. Les relais «santé» et les relais sociaux voient ainsi leur rôle de coordination au niveau local, consacré budgétairement. Ils deviennent, avec les CPAS entre autres, des acteurs de premier plan dans le soutien quotidien aux plus fragiles.

De plus, la réduction de la fracture sociale passe également par un réel renforcement du droit au logement. Pour les personnes âgées qui doivent faire face à l'isolement, pour les personnes qui doivent vivre, au quotidien, avec un handicap, pour les personnes d'origine étrangère ou les personnes en recherche d'emploi, le droit au logement doit rester une priorité régionale.

La politique du logement se doit d'être en phase avec l'évolution des besoins de la société ; elle doit être en phase avec les défis à relever.

Ceux qui me connaissent savent que mon action de chef de groupe s'oriente d'abord vers ce qui reste à faire. Et les attentes dans le secteur sont encore nombreuses, même si les moyens engagés n'ont jamais été aussi importants. Le droit à un logement accessible, sain et sûr, de bonne qualité, à des prix qui puissent rester de l'ordre du raisonnable, doit devenir une réalité et dépasser enfin le stade de la formule.

Pour répondre aux défis sociaux qui nous sont actuellement lancés, il convient certes de mener des politiques curatives, mais il est essentiel d'intensifier également la prévention en assurant une formation efficace et utile à nos jeunes. L'objectif de la formation est une priorité de la législature. Que ce soit dans le cadre des actions prioritaires pour la Wallonie ou même des politiques récurrentes en la matière, le législateur poursuit l'effort indispensable en matière de formation. Tant de personnes sans emploi et tant de métiers en pénurie de main-d'œuvre …

Nous devons absolument nous diriger vers une meilleure adéquation entre les formations proposées et les formations recherchées par les employeurs. La formation doit garantir à chacun un emploi au sein duquel il pourra s'épanouir, l'empêchant ainsi de sombrer dans la précarité.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ce budget est aussi l'occasion de constater la concrétisation d'un objectif commun : la Wallonie est résolument engagée sur la voie

du développement durable, c'est-à-dire, je cite : *«Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.».*

Nous sommes en phase de redéploiement et les derniers chiffres en attestent. Notre croissance économique est légèrement supérieure à celle du Nord du pays. Force est de constater que dans ce redéploiement, nous n'avons pas sacrifié notre patrimoine environnemental. Jamais une majorité n'a autant investi que la nôtre dans les filières vertes. Les adaptations apportées au plan Marshall en sont l'illustration. En termes de préservation de l'environnement, nous pensons, au risque de choquer, qu'il ne s'agit pas d'une fin en soi, que celle-ci doit être liée à un bien-être social. Qui sont en effet les plus touchés lorsqu'il y a une catastrophe environnementale ? Qui subit le plus les effets des inondations ? Ce sont évidemment les plus faibles.

Les parlementaires de mon groupe ne laisseront jamais les problèmes environnementaux devenir l'enjeu d'une nouvelle question sociale.

Nous ne sommes plus au 19e siècle et nous avons le devoir de tout mettre en œuvre afin de réduire l'impact des inégalités environnementales. Il serait absurde, dans cette discussion, d'éluder le débat sur les quotas de CO_2, et notamment sur la relance de la phase à chaud liégeoise.

Je voudrais d'abord replacer le débat dans le contexte qui doit être le sien, celui d'un débat international sur les émissions de gaz à effet de serre. En cette matière, l'Europe, en général, et la Wallonie, en particulier, ne sont pas à la traîne. En effet, l'effort de réduction qui est imposé à la Région, dans le cadre du Protocole de Kyoto, est une réduction des émissions de 7,5 % par rapport à l'année de référence qui est 1990. Nous sommes inscrits dans une tendance positive et nous devrions atteindre cet objectif, ce qui n'est ni le cas de Bruxelles, ni celui de la Flandre pour qui l'État fédéral n'a pas hésité à acheter des droits de polluer. Nous n'avons pas eu recours à de tels procédés.

Aujourd'hui, il est question de demander des quotas supplémentaires. Pourquoi n'y aurions-nous pas droit ? Au nom de quelle orthodoxie environnementale ? Cet acier, s'il n'est pas produit à Liège, où le sera-t-il ? Quel sera le bilan environnemental global de cette production ?

Dans ce débat, notre position est claire. Non, nous ne nous laisserons pas abuser par une multinationale. Comme socialistes et comme Wallons, nous avons toujours œuvré pour un maintien optimal de nos outils sidérurgiques.

Nous avons des obligations environnementales telles que nous devons nous poser des questions et réfléchir à notre redéploiement économique, à l'aune du développement durable. Cela, c'est précisément le sens de notre action. Que ce soit à travers le plan Marshall ou le plan Air-Climat, il faut permettre à l'économie wallonne de croître en assurant le bien-être des travailleurs et en préservant le patrimoine environnemental.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que les politiques de rationalisation des énergies atteignent aujourd'hui des sommets jamais atteints. Aujourd'hui, les pouvoirs locaux peuvent mettre en place des opérations de rationalisation d'énergie largement subsidiées par la Région. Des subsides sont également prévus pour encourager les communes à investir dans un éclairage public économique et donc écologique. Tout est également mis en œuvre pour que les communes puissent disposer, de plus en plus facilement, de conseillers en énergie.

Il n'est pas utile de rappeler à quel point le secteur de l'énergie est un secteur qui nous préoccupe tous, dirigeants mais aussi particuliers, dans notre vie quotidienne.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je conclurai sur ces mots : la majorité travaille sans relâche pour une Wallonie plus forte, mais aussi plus juste et plus écologique. Le nier serait faire preuve d'une amnésie intellectuelle, amnésie qui ne m'étonne plus dans le chef de certains, mais qui me laisse souvent pantois, tant les arguments que je viens de développer semblent irréfragables. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – L'ordre du jour de ce matin étant épuisé, je vous propose d'interrompre nos travaux et de nous retrouver à 14 heures.

Nous débuterons nos travaux par les questions adressées à M. le Ministre Lutgen. Il y a cinq intervenants et le Ministre Lutgen répondra ensuite.

Ensuite, nous entendrons les Ministres Tarabella, Magnette, Simonet, Marcourt, Courard, Antoine et le Ministre-Président Demotte.

– La séance est suspendue à 11 heures 32 minutes.

– La séance est reprise à 14 heures 05 minutes sous la présidence de M. Charles Janssens.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

Nous allons reprendre nos travaux dans le cadre du débat budgétaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Je vous propose de reprendre nos travaux et d'examiner les compétences spécifiques des différents ministres du Gouvernement wallon.

Je vous rappelle que, dans le cadre de la discussion budgétaire, la parole sera donnée aux intervenants par compétence ministérielle et dans l'ordre protocolaire croissant.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV a (2007-2008) - N^{os} 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (Doc. 4-IV bcd (2007-2008) - N^{os} 1 et 2)

Reprise de la discussion générale

M. le Président. – Le premier orateur inscrit, cet après-midi, est M. Ancion.

La parole est à M. Ancion.

M. Ancion (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, mon intervention sera relativement brève. Je vous rassure, Monsieur le Ministre. Elle porte sur deux points concernant des matières qui relèvent de vos compétences dans ce Parlement : le Fonds Kyoto et Natura 2000.

En ce qui concerne le Fonds Kyoto, je rappellerai qu'il a été créé par le décret du 10 octobre 2004 et que ce fonds doit servir, entre autres, à la promotion d'activités et de projets qui visent à réduire les émissions de CO_2. Les recettes de ce fonds sont censées être issues des amendes, également de la vente éventuelle des quotas de réserve ou des quotas qui ne sont pas alloués à titre gratuit ou encore du produit des droits de dossiers.

Lors de l'ajustement 2007, un premier crédit de 300.000 euros a été inscrit en recettes à ce fonds. Pourtant, ce fonds sera à zéro au 1er janvier 2008 et l'année 2008 ne devrait voir que 100.000 euros versés à ce même fonds. Pourtant, le Plan Air-Climat prévoyait un montant à charge du Fonds Kyoto de 600.000 euros pour 2008. Monsieur le Ministre, pourquoi ce montant n'est-il pas atteint ?

En ce qui concerne Natura 2000, il faut constater que certains crédits réservés à Natura 2000 sont majorés. Mais, au total, les moyens pour cette politique s'élèvent à 4,2 millions d'euros en 2008, ce qui représente moins de 20 euros par hectare classé dans ces zones Natura 2000. En outre, si les moyens accordés aux sites domaniaux ou à l'achat de sites par la Région où des associations sont en hausse, eh bien, ces compensations prévues pour les propriétaires privés s'avéreront ridicules : à peine 204.000 euros de prévus.

Il semble donc urgent de disposer d'une estimation des différents coûts de cette opération Natura 2000, sans quoi il paraît difficile de prévoir les crédits nécessaires. Les arrêtés de désignation des sites viendront préciser les contraintes inhérentes à chaque site ou à chaque type de site, du moins, nous l'espérons. Il faudra alors procéder à un nouveau réajustement des moyens. C'est ce que nous espérons pour l'avenir et je clôturerai là mon intervention. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'analyse de ce budget démontre que notre Région avance et qu'après la voie du redressement, nous sommes aujourd'hui en phase de rattrapage. Certes, le travail sera encore long et les travailleurs wallons seront amenés à faire des efforts. Néanmoins, ils savent que ces efforts seront récompensés et qu'il fait et qu'il fera encore bon vivre chez nous.

Ce qui est significatif dans le redéploiement économique que je viens de décrire, c'est qu'il ne se fait pas, comme cela existe dans d'autres régions du monde, sur le compte de notre patrimoine environnemental.

Force est de constater qu'un des éléments fondamentaux de ce rattrapage, c'est le plan Marshall. Je me souviens qu'en septembre 2005, lorsqu'il fut porté sur les fonts baptismaux, certains caciques de l'orthodoxie environnementale stigmatisaient le fait que le pôle vert n'était pas repris comme un des pôles de compétitivité. Aujourd'hui, après deux ans, on constate que des projets significatifs voient le jour : je pense notamment à l'écotechnopôle et au projet BioWanze.

Mais au-delà de cela, je reste convaincu que ce sont les Wallonnes et les Wallons qui détiennent les clés de la protection de notre environnement. En adoptant des réflexes citoyens, en privilégiant la mobilité douce, en réalisant des économies d'énergie, nos concitoyens nous démontrent au quotidien qu'ils ont conscience des problèmes de la planète et qu'il est possible d'intégrer les contingences environnementales en préservant notre bien-être.

Pour en revenir au budget, force est de constater que cette année sera marquée par la mise en œuvre de la réforme des déchets. Nous aurons l'occasion de reve-

nir en détail sur ce thème - je pensais demain mais, à mon avis, ce sera peut-être aujourd'hui. Néanmoins, son impact budgétaire est tel qu'il est nécessaire ici de l'évoquer.

En termes de recettes, les recettes des taxes sur les déchets ménagers et non ménagers sont estimées à 25.000 euros.

En termes de dépenses, après une législature où les investissements ont été réduits à leur portion congrue, les investissements reprennent, notamment, dans de grosses infrastructures. Par ailleurs, de larges budgets sont également consacrés à la prévention.

Je rappelle qu'en matière de gestion des déchets, le PS s'est toujours présenté comme un partisan d'une politique équilibrée. L'équilibre, c'est également une technique qui est financièrement payable et environnementalement soutenable, voire souhaitable.

Le mérite de la réforme que nous engageons, c'est qu'il s'agit d'une vision globale pour l'ensemble de notre Région wallonne. Cette globalité se traduit tant dans les synergies entre les différentes intercommunales, que dans le développement dans l'ensemble des sous-régions, d'infrastructures complémentaires. À cet égard, la mise en marche d'une unité de biométhanisation à Tenneville, à l'initiative de deux intercommunales, est un exemple à suivre.

Concernant le respect des normes imposées par le protocole de Kyoto, nous rappelons que dans l'état actuel du processus, nous sommes dans le bon et que les émissions de gaz à effet de serre de la Région wallonne ont tendance à diminuer.

Ces émissions, le réchauffement climatique, les pics de pollution constatés dans diverses régions de Wallonie ont incité le Gouvernement à prendre des mesures et à adopter le plan Air-Climat. Ce plan, basé sur la transversalité de l'action, est largement doté dans ce budget. Ses objectifs : le faire connaître auprès du public et, surtout, enclencher le développement d'actions ciblées.

À cet égard, Monsieur le Ministre, je suis assez séduit par les opérations du «Défis pour la terre» qui impliquent le public dans le processus global de la protection de l'environnement. Il ne serait pas inutile de lancer ce type d'initiative en Région wallonne.

Au niveau des programmes relatifs à l'eau, nous constatons que des efforts budgétaires importants sont faits pour le monde agricole dans le cadre de la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage. Nous soutenons ce programme. Mais, néanmoins, en matière de gestion des ressources hydriques, nous avons des obligations et les échéances se rapprochent. Je pense à toute la problématique de l'assainissement individuel. Il serait dommage que le développement d'un programme spécifique mobilise l'ensemble des marges budgétaires et nous empêche de remplir nos engagements. Pensez-vous, Monsieur le Ministre, que dans ce domaine, modifier quelque peu la clé de répartition des efforts budgétaires, notamment à l'occasion d'ajustements, pourrait être une possibilité ?

À la lecture du tableau de bord de l'environnement, on constate que la qualité de l'eau de nos rivières s'améliore. C'est très bien et je suis persuadé que l'efficacité du travail fourni, notamment par les contrats de rivières, n'y est pas étrangère. Je tiens ici à vous remercier à propos de l'ouverture dont vous avez fait preuve à propos de ce que l'on appellera les Wall'eau Net.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas une blague.

M. Meureau (PS). – En effet, à côté de la qualité physiochimique de l'eau, la propreté des berges est importante pour l'image d'une rivière, particulièrement des plus petites rivières, et d'une région. Si c'est propre, on y prête plus d'attention et, donc, on respecte plus. Aider les pouvoirs locaux et les associations dans cet entretien est une excellente initiative.

J'en viens maintenant à la pollution des sols. Les années antérieures ont été marquées par le lancement de vastes programmes d'assainissement des sites pollués. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous faire le point sur ces programmes et sur les évolutions que vous allez y apporter ?

Je viens de l'évoquer au travers des programmes relatifs à l'eau, les agriculteurs wallons bénéficient, une fois de plus, du soutien des autorités wallonnes. Pour le monde rural, il est fondamental de maintenir l'activité économique et, évidemment, l'agriculture y participe et y est très importante.

Néanmoins, je voudrais évoquer avec vous, chers Collègues, Monsieur le Ministre, un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, celui du bien-être des agriculteurs. Les millions d'euros investis ces trois dernières années ont-ils permis aux agriculteurs de vivre mieux ? Ces millions ont-ils permis de maintenir une agriculture à taille humaine ? Ces millions ont-ils réduit le surendettement des agriculteurs ? Nous devons vraiment nous interroger sur la destination des primes agricoles et je voudrais vraiment qu'elles permettent à ces agriculteurs de mieux vivre.

Quand je dis «agriculteurs» – et je viens de Hesbaye – il y a une différence entre l'agriculture à taille humaine et les entreprises agricoles qui ne sont rien d'autre que des multinationales génératrices de profits, qui se détachent de l'activité du sol. Compte tenu des

sommes considérables qui y sont consacrées, nous ne pouvons pas faire l'économie de cette réflexion.

Dans les matières agricoles, un autre dossier devra aboutir dans les prochains mois : celui de la promotion des produits agricoles. Le recours au cavalier budgétaire était sans doute nécessaire pour permettre le maintien de l'APAQ-W à court terme, mais il est indispensable qu'une stratégie soit mise en œuvre. Sous la précédente législature, une réforme ambitieuse a été mise en œuvre. Pour des raisons que nous aurons l'occasion d'évoquer, lors des débats spécifiques, les fondations mises en place ont été abandonnées et cela peut être un choix.

Néanmoins, si rien n'est mis en place, on aura perdu cinq ans. Dans cette matière, la France, par exemple, a quasi 20 ans d'avance sur nous. Les appellations d'origine contrôlée, les labels rouges permettent aux produits du terroir français d'être connus et reconnus à travers le monde. En Flandre aussi, l'avance est considérable et il nous semble qu'il est plus que temps d'agir et de proposer une stratégie claire et budgétisée sur le long terme.

Maintenant, quoi d'étonnant, Monsieur le Ministre, je vais me permettre un peu de ruralité.

Le monde rural est face à de nombreux défis : mobilité, maintien de l'activité économique, besoin spécifique des populations, accès aux services et à l'information, intégration des néoruraux. Ce sont tous des thèmes qui ont encore été évoqués hier dans une réunion mixte de la Fondation rurale de Wallonie et de l'Union des villes et communes que préside notre ami, Paul Furlan.

Après les néoruraux, je reviens au monde rural. Ce sont effectivement, en général, les communes qui sont les premières à devoir trouver les solutions aux problèmes évoqués tout à l'heure et une des réponses qu'elles apportent est le développement de Plans communaux de développement rural qui tombent dans vos attributions et où vous mettez une énergie tout à fait remarquable à leur financement. Mais aussi, les opérateurs agissant dans ce secteur font face à des demandes toujours plus nombreuses. Donc, Monsieur le Ministre, là, vraiment, j'attire votre attention, il sera intéressant de revoir à la hausse les crédits correspondants. Vous me connaissez, je ne suis satisfait que dans le concret. Je vous demande donc d'accroître le budget de la Fondation rurale de Wallonie. Je vous jure que son conseil d'administration pluraliste et unanime vous sera annuellement reconnaissant.

L'autre secteur économique traditionnel à côté de l'agriculture, c'est la sylviculture et la filière bois. À cet égard, la récente adoption par le Gouvernement wallon de l'avant-projet de code forestier est une bonne chose. Là aussi, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Néanmoins, sans déflorer ce futur débat, je tiens à faire deux remarques. La forêt wallonne est morcelée. C'est vrai, c'est une évidence, mais il faut aussi relativiser. Cela veut dire que revoir la fiscalité afin de promouvoir une gestion durable des forêts, cela doit être une piste. Mais distribuer des cadeaux à de gros propriétaires terriens qui, à quelques centaines, détiennent plus de la moitié de la forêt privée wallonne, c'est peut-être une autre chose à méditer et peut-être y a-t-il là un équilibre à trouver.

Nous devons développer une véritable politique économique du bois. Pour cela, deux axes de travail : d'abord, le développement d'une filière intégrée de transformation du bois et, ensuite, disposer d'un outil économique d'aides aux propriétaires privés, c'est-à-dire le guichet économique du bois.

En Région wallonne, on ne peut pas évoquer la politique de la forêt sans revenir sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Compte tenu des budgets qui y sont consacrés, pouvez-vous nous faire le point sur les arrêtés de désignation pour la gestion des sites retenus ?

Nous ne pouvons l'ignorer, l'objectif majeur que l'Europe a fixé, c'est 2010 pour la préservation de la biodiversité. Et vous le savez mieux que nous tous, Natura 2000 doit évidemment nous aider à atteindre cet objectif.

En conclusion, le budget présenté par la Région dans les matières environnementales, agricoles et rurales, nous inspire la réflexion suivante : des programmes spécifiques captent beaucoup de moyens afin de réaliser des objectifs ciblés.

C'est donc avec confiance que nous voterons ce budget – ce n'est pas un *scoop*, on l'a fait en commission – mais aussi avec vigilance car il reste quelques grands chantiers à entamer ou à conclure avant la fin de cette législature.

Enfin, c'est aussi avec fierté que nous approuvons le budget de la Région wallonne en général. Fierté quant aux orientations qui sont prises et, surtout, fierté de voir la Wallonie se redéployer économiquement à travers la réalisation de ce Plan Marshall tout en préservant l'environnement. Le développement wallon doit être un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. C'est cela le développement durable et, qu'il soit rural également, ce ne serait pas mal comme conclusion de ma part. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, nous som-

mes le 18 décembre 2007 et à la date du 18 décembre 2007, deux choses n'existent pas encore dans ce pays : un Gouvernement – chacun en tirera les conclusions qu'il veut – et une stratégie régionale de développement durable. C'est un fait.

Il y a quelques mois … *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)* … Il y a quelques mois, vous avez annoncé un Plan wallon pour le développement durable. Vous avez même commandé une étude à cet égard. On allait voir ce qu'on allait voir. Aujourd'hui, nous attendons toujours un Plan transversal pour le développement durable.

Pour autant, la Région wallonne ne fait-elle rien dans un certain nombre de politiques ? Bien sûr que non, mais elle fait aussi n'importe quoi, par ailleurs, ce qu'elle fait bien. J'ai pris connaissance, Monsieur le Ministre, du futur …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur Wesphael, nous sommes le 18 décembre 2007, pas 2004. C'est juste pour que vous puissiez peut-être …

M. Wesphael (Écolo). – Non, moi, je n'ai jamais été ni Ministre écolo de l'Environnement, ni du Développement durable. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen et de M. Furlan.)* Voilà, on a coupé le fil de mes idées et ce n'est pas très sympa.

Cela dit, le Code forestier, j'en ai entendu parler dans les médias. Il semble qu'il va dans la bonne direction et je ne peux que m'en réjouir : un Ministre prend ses responsabilités. Mais je me réjouirai encore plus quand nous aurons l'occasion de le voir sur les bancs du Parlement. J'aimerais bien savoir quand vous allez venir devant le Parlement avec le nouveau Code forestier parce que je serais assez curieux de voir quel est le principe des dérogations qui sont prévues dans ce Code forestier pour tout ce qui est sport moteur, notamment.

Deuxièmement, pour le développement durable, le budget wallon est de 50 millions. Appels à projets, *clusters* énergie, c'est très bien, mais toujours pas de pôle de compétitivité énergétique, ni environnementale. Donc, l'énergie et l'environnement sont toujours considérés comme des sous-catégories par rapport au développement de la Wallonie. C'est un peu dommage, notamment en matière de filière verte et elles sont très nombreuses. J'ai remis, à cet égard, bien des propositions au Ministre-Président.

Par contre, Monsieur le Ministre, je sais que vous n'êtes pas tout à fait très chaud, en tout cas moins que certains. Le Gouvernement n'hésite pas à mettre 800 millions pour les autoroutes. Vous allez me dire que j'en fais une fixation.

M. Bayenet (PS). – Tout à fait.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous êtes venu comment ? Par l'autoroute ?

M. Wesphael (Écolo). – Pardon ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous êtes venu par l'autoroute aujourd'hui ou … ?

M. Wesphael (Écolo). – Pas de démagogie, s'il vous plaît. *(Rires.)*

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, je vous pose une question. C'est juste pour savoir si vous avez pris la voie d'eau. *(Rires.)*

M. le Président. – Monsieur le Ministre, Monsieur Bayenet, laissez s'exprimer l'orateur.

M. Wesphael (Écolo). – Non, mais sincèrement, qu'est-ce que cela a à voir ? C'est malin ce que vous dites là. *(Rires.)* Moi, je défends, avec M. de Lamotte … *(Réaction de M. de Lamotte.)* Nous défendons un projet structurant de transports en commun à Liège pour l'ensemble de l'arrondissement avec, d'ailleurs, le soutien des autres formations politiques. Coût : 750 millions d'euros au bas mot. Donc là, enfin, je suis heureux parce que le consensus semble s'établir autour de ce projet. La seule difficulté que nous allons avoir à Liège, c'est le financement de ce projet, évidemment. Pourquoi ? Parce que si on utilise ces 400 millions pour le tronçon autoroutier Cerexhe-Heuseux-Beaufays, plutôt que d'utiliser ces 400 millions dans un fonds Liège mobile en faveur du tram, nous n'aurons jamais le tram à Liège. Jamais. Non, on ne l'aura pas.

J'ai interrogé, hier, le Ministre Daerden sur la fiche Feder déposée dans le cadre du programme Axe 3, «Transport, période 2007-2013», 330 millions d'euros disponibles pour toute la Wallonie, sauf le Hainaut. Plus de 700 millions d'euros déposés en termes de projets. Et donc, le Ministre me dit : *«Mais, enfin, il faut être un peu réaliste par rapport à l'ensemble des projets qui sont déposés partout en Wallonie* – en dehors du Hainaut puisque ce n'est pas le même budget –, *comment voulez-vous que l'on puisse effectivement obtenir 101 millions pour le tram à Liège ? Il faut quand même garder les pieds sur terre, Monsieur Wesphael. Allez, bon.».*

C'est donc un problème, si on n'a pas cette fiche Feder doublée, un peu plus d'ailleurs, par la Région

wallonne, ce qui ferait à peu près 250 millions pour le tram. Si on ne l'a pas, eh bien, on n'a rien.

Par ailleurs, aujourd'hui, les autres Régions nous disent à cet égard : *«Mais, vous êtes quand même fort de café, vous les Liégeois. Vous avez une gare TGV qui a coûté les yeux de la tête. Vous allez maintenant avoir une autoroute qui va coûter 400 millions et, en plus, vos voulez un tram qui va s'approcher du milliard.»*

M. de Lamotte (cdH). – Il faut de l'ambition dans la vie. *(Rires.)*

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur de Lamotte, vous riez maintenant, mais si on n'a pas cette possibilité de transport structurant pour Liège, ce sera dramatique. Vous le savez bien, or, vous allez me dire comment on va financer ce projet en voulant jouer sur tous les tableaux, en choisissant de construire une autoroute plutôt que de financer le tram. C'est votre responsabilité, ce n'est pas la mienne.

En termes de développement durable, c'est évidemment, Monsieur le Ministre, le fait que nous continuons, nous écologistes, à penser qu'il est possible de maintenir un outil sidérurgique en Région wallonne, en l'occurrence, la phase à chaud à Liège, tout en poursuivant les objectifs de Kyoto. À condition, bien entendu, que l'on puisse faire des efforts au niveau fédéral. On en a demandé et ils ont déjà dit non. Le fédéral a déjà dit non. Je peux vous le dire. Je peux vous en faire la démonstration. Le fédéral, c'est déjà fini. À condition que nous fassions des efforts nous-mêmes sur le plan wallon et, moi, j'y crois. Et je vous annonce, je l'ai dit ce matin en commission, que je déposerai un plan chiffré, vous entendez bien, dès le mois de janvier, montrant comment on peut y arriver.

Et en ce qui concerne le Fédéral, qu'a demandé la Région wallonne ? Je me souviens du soutien de M. Van Cauwenberghe, à juste titre, par rapport à la motion qui a été votée. Nous avons demandé que le Fédéral applique un mécanisme de solidarité, parce que nous avions été, nous, solidaires à l'époque par rapport aux autres Régions, cette fois-ci, en retour vis-à-vis de Liège et qu'on utilise ce que l'on appelle les mécanismes flexibles de rachat des quotas d'émission sur le plan international. Eh bien, j'ai vérifié. D'ailleurs, je signale que dans les trois orientations possibles retenues par le Fédéral pour le groupe de travail CO_2, qu'ils ont décidé de mettre sur pied, la proposition wallonne ne s'y retrouve pas. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, le Fédéral, dans le cadre du mauvais accord préalable entre les trois Régions, a dû compenser pour les deux autres Régions, comme la Wallonie l'a fait, et a déjà utilisé les 50 % autorisés par l'Europe de mécanismes flexibles.

Donc, cela veut dire que, même si le Fédéral voulait aujourd'hui, pour la Wallonie, pour nos industries puisque l'on n'a pas parlé de phase à chaud, utiliser effectivement ces mécanismes flexibles, il ne peut plus. Raison pour laquelle, dans les trois pistes proposées par le Fédéral, on ne parle évidemment pas de l'utilisation des mécanismes flexibles. Donc, cette piste est déjà abandonnée.

J'apprends maintenant que M. Verhofstadt voudrait récupérer ces quotas au niveau des électriciens. C'est ce qu'il dit en petit comité. Très bien, on verra.

Nous croyons, nous en tout cas, que c'est encore possible de sauver la phase à chaud tout en respectant les objectifs que vous vous êtes assignés avec nous.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est important, mais comment ? Si vous pouvez donner des solutions pour que l'on puisse …

M. Wesphael (Écolo). – Je l'ai dit, je viendrai avec des propositions chiffrées au mois de janvier.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais, c'est urgent.

M. Wesphael (Écolo). – Je rappelle que notre objectif était évidemment de ne pas toucher à l'activité économique wallonne, ne pas toucher aux accords de branches durement négociés par plusieurs Gouvernement d'ailleurs et qui sont, me semble-t-il, assez bons, mais de revisiter les émissions de CO_2 dans trois secteurs : les transports, le tertiaire et l'habitat. Vous verrez que des pistes concrètes peuvent être débattues à condition que le Parlement accepte, au mois de janvier, d'en débattre en commission.

Je ne dis pas que je détiens la vérité. Je dis simplement : *«Prenons au moins le temps en commission de faire la démonstration que c'est impossible alors.».*

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce que je vous ai expliqué …

M. Wesphael (Écolo). – Je ne vous demande pas de dire que j'ai raison. Je vous demande simplement de me permettre de venir en commission en débattre, chiffres à l'appui.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste pour votre information, j'ai déjà fait preuve de pédagogie la fois

dernière. J'avais d'ailleurs utilisé le terme pour vous expliquer le fonctionnement, et c'est important pour l'ensemble du Parlement. Le Plan d'allocation touche les entreprises, c'est-à-dire environ 80 entreprises en Région wallonne pour 127 sites.

Donc, vous ne pouvez pas dire : *«On va faire des efforts sur les transports, faire des efforts sur l'habitat et le logement.»*. Ce que nous faisons, si je prends les deux exemples, l'écoboni, on peut en reparler, ou …

M. Wesphael (Écolo). – L'écoboni, parlons-en, il ne concerne que 15 % des voitures.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – … la performance énergétique des bâtiments et de mettre ces bénéfices-là dans le Plan d'allocation au niveau des entreprises et des industries, on ne peut pas le faire, Monsieur Wesphael.

Donc, ce que vous dites, c'est strictement interdit. C'est absolument à l'intérieur de l'enveloppe des volumes, des quotas de CO_2 pour les entreprises que les efforts doivent être réalisés.

Ce serait bien évidemment ce que vous proposez. Malheureusement, connaissant les règles en la matière, connaissant l'ensemble des principes, ce n'est pas possible. Voilà.

Votre piste du mois de janvier, il faudra en trouver une autre que celle-là parce que ce n'est malheureusement pas possible.

M. Wesphael (Écolo). – Vous allez me dire alors, Monsieur le Ministre … Je connais votre argumentation et vous connaissez la mienne. Vous allez me dire alors pourquoi la piste n° 2, l'axe de travail n°2 du groupe de travail fédéral … Il y en a trois, vous les connaissez bien. J'en ai déjà cité deux.

La piste n° 2, c'est trouver des solutions intrabelges dans les trois secteurs que je viens de citer. Ça, c'est la piste n° 2 que propose le groupe de travail fédéral. Trouver des solutions intrabelges dans le domaine des transports, de l'habitat et du tertiaire, c'est la piste n° 2.

Évidemment, si tout le monde se trompe, alors, effectivement, ils ne connaissent pas leurs dossiers.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais, non, le Comité de concertation et le groupe de travail portent sur le Plan d'allocation tel qu'il a été déposé par la Belgique à la Commission européenne, tel qu'il nous a été renvoyé avec une demande de réduction de 7,6 % à ventiler entre les Régions. La position que nous avons défendue, qui a été reprise hier en résolution par le Parlement à l'unanimité, avec votre soutien d'ailleurs – et c'est dommage que la presse ne soit pas restée jusqu'au bout et je vous remercie pour ce soutien et cette unanimité – c'est de dire que cette ventilation ne doit plus être discriminatoire pour la Région wallonne puisque la ventilation de mai 2004 était particulièrement discriminatoire pour la Région wallonne en termes d'efforts. Ça, c'est une première chose. Et cette discussion-là doit avoir lieu sur la ventilation de l'effort supplémentaire tel qu'il est demandé, exigé par la Commission européenne.

À côté de cela, bien sûr qu'il est important, pour quelque Gouvernement demain au niveau fédéral, d'avoir un plan sur la mobilité, sur les aspects qui touchent au logement, sur la fiscalité verte en général, pour faire les efforts nécessaires dans les autres secteurs.

Mais ce sont deux choses différentes, en tout cas, dissociées, qui font partie de la même ambition de réduire les gaz à effets de serre. Mais chaque chose a son plan, et sa propre stratégie et ses propres obligations, sans pouvoir faire des interférences et des vases communicants d'un secteur vers l'autre secteur. C'est la différence.

Moi, je dis vraiment cela par souci de pédagogie à votre égard. Cela n'enlève en rien l'aspect volontariste que nous devons avoir, porté par l'ensemble du Parlement, porté par le Gouvernement pour faire valoir les intérêts environnementaux et économiques de la Région wallonne au travers de l'ensemble de la négociation.

M. Wesphael (Écolo). – Merci pour le souci pédagogique que vous avez à m'instruire sur ces matières, mais permettez-moi de vous dire que je viendrai néanmoins avec un plan chiffré au mois de janvier, que j'espère simplement que le Parlement permettra ce débat et que mon objectif n'est pas de savoir qui a raison dans le dossier. Mon objectif, c'est que tous ensemble, nous puissions permettre le retour de la phase à chaud en date et en heure. Point final.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oserais-je ajouter simplement un élément, Monsieur Wesphael ?

M. Wesphael (Écolo). – Plutôt le maintien de la phase à chaud.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Nous ne faisons pas de sous-localisme. Cela touche toutes les entreprises, les grosses entreprises de la Région wallonne.

J'ai toujours dit, et je tiendrai cette ligne-là, qu'il n'est pas question d'en avantager une par rapport aux

autres. C'est à l'intérieur de la bulle des quotas de CO_2 que nous devons faire les efforts wallons. Qu'en plus de cela, ce serait particulièrement discriminatoire pour certaines entreprises qui font des investissements en continu sans mettre en péril l'emploi, en ayant pris des risques à des moments difficiles dans le secteur de la sidérurgie et de la métallurgie dans d'autres zones. Ce serait particulièrement violent à leur égard. Donc, ça, je tiens à cette égalité de traitement entre l'ensemble des acteurs.

Deuxièmement, si vous nous dites : *«Je vais venir avec des chiffres, avec un plan, des modifications, des propositions pour faire en sorte que l'ensemble de la Région wallonne et l'ensemble des entreprises puissent s'y retrouver et continuer à développer de l'activité économique tout en maintenant notre cap environnemental.»* et je vous en remercie. C'est une obligation. Je rappelle que si nous n'atteignons pas les objectifs environnementaux, nous passerons à la caisse et je rappelle aussi qu'aujourd'hui, la Région wallonne est le meilleur élève au niveau belge et de très loin. Ça, ce sont les chiffres de 2006 et les chiffres de 2007 iront dans le même sens. Nous allons au-delà de l'objectif qui a été fixé.

Je rappelle que grâce à cela, grâce à un décret qui a été voté ici en novembre 2004, dès mon entrée en fonction, grâce à d'autres accords de coopération que j'ai négociés dans le Comité de concertation, cela va nous permettre, le cas échéant, et le moment venu, que les efforts supplémentaires à la fin de la période 2012 puissent être portés positivement au niveau budgétaire, pour la Région wallonne, en revendant une partie de l'effort supplémentaire que nous aurions réalisé, dans tous les domaines.

Ça, c'est intéressant. Pourquoi ? Parce que sur le plan budgétaire, à cette époque-là, en 2012 ou en 2013, cela peut être particulièrement valorisant avec une plus-value – et cela fait le lien avec ce que vous disiez au début – évidente aussi au niveau pour l'emploi puisqu'à l'intérieur du Fonds de Kyoto, dans le décret qui a été voté, les recettes doivent servir dans les investissements au niveau environnemental sur un axe environnement-économie-emploi dans le périmètre réduction des gaz à effets de serre.

Donc, cela donne cette garantie, cette sécurité par rapport aux plus-values que nous pourrions réaliser, des efforts que nous allons réaliser tous ensemble de façon commune, intelligente, harmonieuse et aussi non discriminatoire sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, dans les cinq années qui viennent.

M. Wesphael (Écolo). – Je poursuis et je termine.

Monsieur le Président, je vous signale d'ailleurs que je ne demanderai pas nécessairement que le Ministre vienne à la tribune pour me répondre parce qu'il a répondu systématiquement aux questions que je posais au fur et à mesure.

M. le Président. – Je pense, Monsieur Wesphael, qu'il n'est pas mauvais à certains moments de donner un tout petit peu de latitude au règlement lorsqu'il y a débat.

M. Wesphael (Écolo). – Non, mais, attendez, je suis en train de dire que je suis ravi que l'on puisse avoir un débat direct comme cela. C'est un peu plus dynamique. Cela ne sert à rien qu'il revienne ici pour me dire ce qu'il vient de me dire.

M. le Président. – C'est très bien, mais je voulais quand même rappeler que, de toute manière, la règle, ce sont les interventions et, puis, les réponses après et que je souhaite que l'on n'abuse pas de la latitude que je donne, d'avoir un débat fécond.

Nous avons eu ce débat fécond, nous pouvons reprendre le cours normal de nos travaux. Merci, continuez.

M. Wesphael (Écolo). – Deux dernières choses que je voulais soulever, c'est évidemment l'effort à poursuivre en ce qui concerne les filières de développement agro-biologiques en Wallonie, qui se développent bien, mais qui restent encore assez marginales. En effet, je suis dans une région où l'essentiel des produits bio sont importés de continents étrangers, de Tel Aviv par TNT pour alimenter le marché de la Batte. Parce que la demande est plus forte que l'offre aujourd'hui en Wallonie.

Donc, soutenir massivement ce secteur me paraît extrêmement important, de la même manière que je salue, et là vous n'avez pas besoin de me répondre, votre position sur la question des OGM et pas seulement pour l'agriculture biologique, mais pour l'ensemble des productions agricoles. Cela me semble un élément important et je vous rends vigilant par rapport à la nouvelle offensive pour un nouvel OGM qui va arriver sur le territoire belge et wallon, dans les prochaines semaines. Mais ce sera à un autre moment et un autre débat.

Donc, voilà les quelques observations que je voulais faire. Je vous remercie pour toutes les réponses que vous m'avez déjà apportées à ces questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Alors, moi, Monsieur le Ministre, évidemment, je vais aborder plus spécifiquement le côté agricole des compétences qui vous

tiennent à cœur. J'ai pris le compte rendu de la Commission que nous avons eue, il y a de cela 15 jours, où nous avons évidemment parlé du budget.

Vous dites dans votre exposé général et je vous cite : *«L'agriculture fera l'objet, cette année, d'une attention toute particulière puisque dans le cadre du bilan santé de l'APAQ-W, décidé par la Commission européenne, une orientation fondamentale pourrait en découler quant au rôle et à l'avenir de notre agriculture.»*. Voilà, Monsieur le Ministre, une attention toute particulière, chose qui me réjouit.

Je vais maintenant aborder avec vous trois ou quatre thèmes un peu plus en profondeur. J'avais posé quelques questions en commission et j'admets que j'étais absente l'après-midi lors des réponses. Je fais mon *mea culpa*, mais à l'impossible, nul n'est tenu. C'est donc avec attention que j'ai lu le compte rendu et après examen, je me suis rendu compte qu'il y avait peu de réponses aux différentes questions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je m'excuse de vous interrompre, si le Président l'autorise cinq secondes. J'ai quand même répondu malgré votre absence.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Oui, tout à fait, mais je vous avais prévenu que je poserais les différentes questions et qu'il m'était impossible d'être là l'après-midi.

Donc, d'emblée, je vais m'attarder sur trois ou quatre thèmes qui, pour moi, sont très importants pour l'agriculture. D'autres thèmes pourraient être abordés, ici, mais je pense que si on veut vraiment être efficace et avoir des réponses importantes, ces quatre thèmes sont évidemment les principaux.

Je vais revenir sur le nouveau FIA ou AIDA. Là aussi, en regardant le compte rendu, je me rends compte que vous parlez d'un bref aller-retour, des agriculteurs, d'un plan d'avenir et comme je vous l'ai dit dans pas mal d'interventions, le budget de l'AIDA n'est pas énormément modifié.

Mais, par rapport aux différents critères que vous avez mis en œuvre et aux différentes caractéristiques de ce nouveau fonds d'investissement agricole, je peux vous dire, Monsieur le Ministre, que je me réjouis de voir l'évolution dans les années à venir du budget. Je vous en ai déjà parlé, les conditions sont tellement spécifiques et la période transitoire est tellement difficile que le secteur agricole, dès demain ou dès les années à venir, n'aura plus d'aide par rapport à ce fonds d'investissement.

Quand vous écoutez le secteur, à l'heure actuelle, vous vous rendez compte que les conditions sont telles à remplir que c'est le parcours du combattant. Prévoir en trois ans tous les investissements, le secteur agricole ne sait pas le faire, comme vous l'avez demandé.

Je sais qu'une évolution est encore probable parce que, toutes les semaines, vous avez des réunions, je tenais à en faire état ici à la tribune et je me réjouis de voir, à l'avenir, comment va évoluer ce dossier. Et s'il n'évolue pas dans le bon sens, je vous garantis que le budget qui y est alloué ne sera évidemment pas dépensé parce que le secteur agricole ne saura pas remplir les conditions pour y avoir accès.

Vous parlez aussi dans le compte rendu d'une période transitoire. Nous avons été les premiers à la demander. Nous étions demandeurs puisque je peux comprendre qu'une réforme qui doit se mettre en place n'est jamais acceptée dès le départ et demande donc de prévoir une période transitoire.

Je vous ai aussi parlé en commission, et vous m'avez répondu par rapport à cela, des différents dossiers rentrés non complets, voire du nombre de dossiers complétés pour le 15 novembre. Pour tous les dossiers rentrés pour novembre 2006, la plupart des agriculteurs n'ont pas encore reçu réponse. Plus d'un an après, ils n'ont pas encore réponse par rapport aux dossiers FIA rentrés pour novembre 2006. Je vous demande à cet égard que l'on prenne les mesures qui s'imposent.

Le secteur agricole en a besoin pour son budget, de même que vous. Si, à un moment donné, vous ne leur donnez pas de réponse, vous ne savez pas comment se poursuit votre budget.

Deuxième point que j'aurais aimé aborder avec vous, c'est évidemment le problème de Recytyre, le recyclage des pneus agricoles. Cela fait plus de trois ans maintenant que je reviens régulièrement par le biais de questions ou d'interpellations vers vous afin d'analyser l'état des lieux de ce dossier.

Aucune avancée significative n'est observée. Bien entendu, les règles édictées par la Commission européenne doivent être respectées – je suis tout à fait d'accord avec cela – et il est nécessaire d'assurer une répartition de la charge entre différents acteurs concernés. Évidemment, le moins possible pour le secteur agricole puisqu'ils ne sont pas toujours responsables. Il est vrai qu'il y a un avantage par rapport au silo, mais, vous savez comme moi qu'ils ont servi pendant un certain laps de temps comme débarras de pneus et ils n'ont donc pas besoin non plus d'avoir toute la charge sur eux, mais qu'elle puisse être partagée, d'une manière tout à fait constructive, je peux encore l'admettre.

Nous sommes bien conscients du problème, mais je pense qu'il est grand temps de trouver des solutions concrètes. Des avancées ont pu être faites, mais j'espère et j'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous

ferez avancer de manière significative les gros dossiers. Je tiens quand même à vous le rappeler, je crois que je vous le rappellerai encore dans les deux derniers thèmes –, je suis devenue parlementaire en 2004 et nous sommes fin 2007. Comme l'a dit mon chef de groupe ce matin, il vous reste une année complète pour faire avancer les gros dossiers.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Peut-être moins.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je ne fais aucune allusion par rapport à cela. Ce n'est pas cela l'objectif. Aujourd'hui, nous parlons du budget, mais il vous reste une année complète. S'il ne vous reste pas une année complète, je plains votre successeur parce qu'il aura beaucoup de travail.

Il vous reste une année complète pour faire avancer ces dossiers. Le fait d'avoir été très lent et de ne pas avoir fait évoluer le dossier jusque maintenant me laisse un peu perplexe. Quand je regarde aussi le budget par rapport à cela, l'absence de budget spécifique en la matière, je doute du résultat. Je voudrais avoir, par rapport à ce dossier, quelques commentaires.

Troisième thème que je voudrais aborder avec vous, c'est évidemment, et vous ne m'en priverez pas, le problème de l'OPW et de l'APAQ-W. Là aussi, Monsieur le Ministre, et vous avez évidemment répondu que vous aviez recours au cavalier budgétaire pour prolonger les cotisations d'un an. C'est une solution. C'est une solution transitoire mais c'est un problème que vous connaissiez depuis le début.

Vous nous dites, Monsieur le Ministre, que les dividendes d'Eqwalis, qui devaient initialement compenser les cotisations, ne remplissent cet objectif qu'à 5 %. Très bien, mais l'année passée, au budget, et l'année avant, vous me disiez la même chose. Donc, ce n'est pas quelque chose de nouveau !

Dès votre entrée en fonction, Monsieur le Ministre, vous avez pris connaissance de la situation et vous nous avez annoncé une grande réforme. Là aussi, il vous reste un an pour faire cette grande réforme et pour trouver des solutions. Nous votons en 2009, donc dans un an et demi. Il y a presque quatre ans que vous êtes là, ce n'est pas quelque chose de nouveau et l'immobilisme dans ce dossier est flagrant. Il y a moyen de trouver des solutions. Un système existait avant, je n'ai pas dit qu'il était le meilleur du monde mais il fonctionnait bien et au moins, les gens du secteur avaient droit à la décision. Maintenant, vu l'absence de dividendes d'Eqwalis, l'immobilisme dans le dossier met le secteur à mal. J'entends pas mal de publicité pour le pain, mais je crois – j'y reviendrai lorsqu'on parlera du problème de la fièvre catarrhale – que le secteur bovin a réellement besoin que l'on fasse la promotion de la viande et de ses produits.

C'est un dossier important pour vous, qui n'est pas finalisé et je vous prie vraiment de considérer ce dossier avec attention. Vous nous avez dit que pour l'année prochaine, une solution serait trouvée. De toute façon, vous n'avez pas le choix, vous avez fixé une période transitoire d'un an mais je regrette déjà cette période transitoire parce que nous avons, aussi bien d'une manière objective que parfois critique, mis le doigt sur le problème il y a de cela au moins plus d'un an et demi. Je vous avais dit, Monsieur le Ministre : «*N'oubliez pas, fin de l'année prochaine, il n'y aura plus de cotisations, il faut un décret, il faut que vous preniez le problème à bras-le-corps.*». Au début de la législature, vous aviez même parlé de fusionner OPW et l'APAQ-W. Ce grand souhait, à mon avis, est remis aux calendes grecques vu peut-être les accords gouvernementaux. Je crois que votre partenaire ne serait pas tout à fait …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mon collègue, M. Tarabella dit que c'est dommage que vous ne vous occupiez pas aussi de formation. Il aimerait bien vous entendre sur le sujet.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je suis sûre que M. Tarabella ne veut pas m'écouter sur la formation. Je préfère m'occuper d'autres domaines.

Voilà encore un dossier qui me tient vraiment à cœur. Même si vous avez laissé ce dossier stagner, que pensez-vous changer en 2008 par rapport à Eqwalis ? Pensez-vous qu'Eqwalis tout d'un coup va générer des dividendes et qu'une solution sera trouvée ?

Moi, je ne le pense pas et je crois qu'il est grandement temps que vous trouviez un mécanisme et j'aurais aimé vous entendre par rapport à ce mécanisme de financement de la promotion des produits agricoles qui en a évidemment bien besoin.

Je terminerai, Monsieur le Ministre, par la question de la fièvre catarrhale. J'ai interrogé ce matin, votre collègue, le Ministre Marcourt, à ce sujet, puisque vous nous avez un jour renvoyé aux aides des PME car d'autres secteurs que le secteur agricole ont souffert de cette maladie.

Je tiens à aborder, une dernière fois avant la fin de l'année, ce problème. Je crois que la fièvre catarrhale est apparue dans notre pays il y a un an et demi …

M. le Président. – Monsieur Milcamps, Monsieur Onkelinx, s'il vous plaît, je comprends que l'on puisse

échanger quelques propos, mais au moins *mezza voce* ou bien par le langage des signes ou alors, on continue la conversation ailleurs. J'aimerais que l'on respecte l'orateur. Cela doit être très lassant de parler dans ce brouhaha de quelques conversations qui, en elles-mêmes, ne sont pas extrêmement puissantes mais qui additionnées, rendent vraiment les conditions assez difficiles pour l'orateur.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Revenons à la fièvre catarrhale. J'ai donc interrogé ce matin le Ministre Marcourt. Je crois que cette maladie apparaissait le 15 août 2006 dans notre pays. Il est vrai que les deux premiers mois, nous étions un peu ébahis de voir toutes les mesures qui étaient prises. On se disait que cette maladie n'était pas si terrible que cela et malgré tout, toutes les mesures étaient prises. Mais elle est à présent bien installée et on peut constater toutes les conséquences subies par le secteur agricole. Je l'ai dit ce matin au Ministre Marcourt, vous savez comme moi qu'il y a une grande règle qui dit qu'une fois que le secteur primaire ne va pas bien, les autres secteurs suivent à terme. Je pense que laisser aller ce problème, ne pas trouver de solution pour le secteur primaire… *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)* Non, je n'ai pas dit cela, mais je pense qu'à partir du moment où vous ne donnez pas de solutions et pas de soutien au secteur agricole qui, depuis un an et demi, souffre de cette crise dont les conséquences sont bien plus importantes et parfois méconnues par les politiques… Je n'ai pas peur de le dire, il faut vraiment être concerné par le secteur pour se rendre compte des conséquences de cette maladie.

Vous me dites depuis le début de l'année que vous avez commandé une étude pour connaître les pertes chiffrées. Monsieur le Ministre, je vous le répète, les pertes économiques sont du ressort de la Région wallonne. Si la Région wallonne ne prend pas ce problème à bras-le-corps, on se posera la question de savoir s'il faut transférer l'agriculture au Fédéral. Si c'est pour se renvoyer la balle tout le temps, cela n'a pas de sens.

Ce que je pense, c'est qu'il faut prendre des mesures, trouver des solutions et nos agriculteurs le méritent.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis parfaitement d'accord avec vous.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Le Fédéral prendra ses responsabilités, l'AFSCA est là aussi, il y aura les vaccins et je pense que de ce côté-là, l'AFSCA prendra ses responsabilités mais je crois que la Région a réellement un rôle à jouer dans tout ce qui est pertes économiques. Là aussi, dans le budget, je ne vois pas grand-chose apparaître. Vous avez bien payé les primes «vaches allaitantes» à 80 %, je vous rappelle que l'année passée vous les aviez payées à la Toussaint, donc un mois avant. Vous avez payé 80 % au lieu de 60 %, c'est très bien, mais cela ne suffit pas.

Vous avez des moyens plausibles par le biais des Sanitel, nous avons une ligne de traçabilité performante mise en place et nous pouvons trouver des solutions et évaluer un minimum les pertes dans chaque exploitation.

Voilà, Monsieur le Ministre, les différents dossiers que je voulais mettre sur la table aujourd'hui. Il y en a bien d'autres qui pourraient encore être abordés mais je crois que ceux-ci sont d'actualité et demandent l'urgence. Je tiens vraiment à vous dire qu'il ne vous reste qu'une année de législature pour trouver des solutions et ne pas continuer dans l'immobilisme comme vous avez pu le faire jusqu'à présent. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Monsieur le Ministre, au sein du paysage économique wallon, le tourisme occupe depuis quelques années une place bien établie.

La professionnalisation du tourisme fut initiée dans les années 1990 par Robert Collignon, fut ensuite poursuivie par Serge Kubla qui s'est inscrit sur la voie tracée par son prédécesseur, et se retrouve aujourd'hui entre vos mains, Monsieur le Ministre, et ce depuis maintenant plus de trois ans.

En mars 2005, vous aviez présenté les lignes directrices de votre projet à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Je rappellerai tout d'abord que le tourisme vert figurait en bonne place parmi celles-ci, vous vous en souviendrez. Vous nous parliez d'ailleurs de l'articulation de nouveaux accents autour du tourisme rural, qui représentait près de 80 % du tourisme en Wallonie.

Vous avez déclaré, à plusieurs reprises, que l'offre d'hébergement de terroir était excédentaire en Wallonie. Le confirmez-vous ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, je n'ai jamais dit cela. Je vous donne l'explication tout de suite parce que c'est important.

En fait, il y a eu une explosion, c'est vrai et tant mieux, puisque cela correspond à une demande d'hébergements de terroir en Région wallonne fin des années 1990, début des années 2000. Aujourd'hui, quelque part, l'offre a rejoint la demande. Par contre, j'ai toujours dit – et j'ai donc agi aussi en fonction de cet élément-là – que le produit devait se trouver une spécification dans toute une

série de domaines. Bref, la logique classique de base standard est un petit peu dépassée. Il restait une possibilité de marché pour toute une série de gîtes, comme les gîtes Panda, les gîtes Nature, les gîtes Pêche, etc. autant de gîtes que nous avons mis en place et qui sont aidés par la Région wallonne parce qu'ils correspondent à un produit spécifique. Les touristes attendent ce type de gîtes bien plus poussés, bien plus spécifiques que le gîte standard qui lui, c'est vrai, est arrivé à l'équilibre aujourd'hui. Voilà ce que j'ai dit, juste pour apporter une nuance par rapport à ce que vous disiez et par rapport à la politique qui est menée.

M. Wacquier (PS). – Merci pour la réponse immédiate mais de toute façon je pense qu'il serait temps aujourd'hui de bien se pencher sur cette question en disposant de données chiffrées bien précises.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Nous avons les données puisqu'il y a toute l'étude KPMG qui a démontré la réalité de l'offre touristique et surtout la réalité de la demande. Quelles sont les attentes des touristes aujourd'hui, quelles seront leurs attentes demain ? Cette étude a été réalisée à ma demande et à la demande de la Ministre bruxelloise au niveau de l'OPT et elle fonde l'ensemble des objectifs et de la stratégie touristique pour les années à venir. Tout est mis en place, je ne peux pas décliner ici les six axes, mais cette étude a analysé finement la réalité de l'offre, en profondeur, la réalité de la demande d'aujourd'hui et surtout de demain, et donc prépare notre promotion et nos structures touristiques en fonction de ces deux éléments.

M. Wacquier (PS). – C'est ce que j'allais vous dire. Il faudrait dresser un état des lieux précis des besoins et de l'offre existante en Wallonie et par sous-région pour naturellement bien orienter les candidats hébergeurs. Je pense que c'est logique.

Autre pan porteur des options de politique touristique, les grands sites à vocation internationale.

Si les Lacs de l'Eau d'Heure commencent à harmoniser leur développement – un décret arrivera bientôt à ce sujet – si de l'ordre a été remis dans la gestion des Jardins d'Annevoie, j'aimerais vous interroger sur un autre dossier. Rassurez-vous, ce n'est pas le centre de sports de glisse de Maubray, je parle du site de la bataille de Waterloo.

Où en est-on à présent ? Peut-on chiffrer précisément le coût total des travaux et fixer des dates d'inauguration ? Et puis, comment la commune de Braine-l'Alleud a-t-elle finalement été incorporée dans le projet ? Je suppose, enfin, j'ose espérer, je suis même certain, qu'il y aura eu plus de coopération entre votre département et la commune de Braine-l'Alleud sur laquelle se situe le Lion, qu'il y en a eu entre les deux communes voisines de Waterloo et de Braine-l'Alleud, qui se disputent toujours la paternité du site, même sur leurs armoiries communales !

En ce qui concerne l'internationalisation du tourisme en Wallonie, nous aimerions savoir si le «Club Chine», qui regroupe des opérateurs du tourisme et des agents des administrations et du secteur Horeca, a déjà déterminé les attentes des touristes chinois pour les faire correspondre avec les atouts de notre Région.

Et puisqu'on aborde le secteur Horeca, il est primordial aussi de se pencher sur le statut du personnel saisonnier. Où en est-on aujourd'hui ? Quelles sont les avancées réalisées en collaboration avec le Fédéral ?

Venons-en à présent à un élément central de l'organisation et de la promotion locale du tourisme en Wallonie, les Maisons du Tourisme.

Lors de la création de ces Maisons du Tourisme, l'objectif en était bien clair. Il s'agissait d'accroître la professionnalisation de l'accueil et de l'information touristique à destination des touristes. C'est un gage de la réussite de la politique touristique wallonne.

Pour ce, une clarification des rôles de chacun des intervenants, comme les syndicats d'initiative ou les offices du tourisme, était indispensable.

Mais tout aussi indispensables sont les moyens qui doivent être alloués à ces Maisons du Tourisme pour en assurer le bon fonctionnement, car il est essentiel de se donner les moyens de ses ambitions.

Leur encadrement, Monsieur le Ministre, leur permet-il encore de rencontrer leurs objectifs initiaux ?

L'arrêté du 10 novembre 2006 précise notamment les dépenses qui peuvent faire l'objet d'une subvention. Parmi celles-ci, on retrouve les frais de personnel, d'équipement, les coûts de participation à des foires et salons, les publications, le site Internet, etc.

Les montants régionaux maximaux disponibles par Maison du Tourisme sont toutefois limités et ne dépassent pas, dans le meilleur des cas, 65.000 euros. Les fédérations provinciales sont d'ailleurs régulièrement amenées à apporter un soutien partiel complémentaire, mais, et c'est un constat partagé par plusieurs acteurs, les moyens disponibles pour les Maisons du Tourisme restent parfois insuffisants pour les aider à remplir leur mission de manière optimale.

Aujourd'hui, certaines Maisons du Tourisme couvrent des zones géographiques très variables. Elles doivent également promouvoir des quantités de pôles touristiques différents selon leur localisation. Leurs besoins sont donc également variables. Et ces variations sont parfois très importantes.

C'est pourquoi nous plaidons aujourd'hui, Monsieur le Ministre, pour que soient examinés, avec attention, le mode de financement actuel de ces Maisons du Tourisme et son éventuelle adaptation. Peut-être serait-il d'ailleurs utile d'y consacrer, Monsieur le Président, une séance de commission en 2008.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, serait-il possible de faire une interruption de quelques minutes ?

M. le Président. – Pas de problème.

– *La séance est suspendue à 15 heures 06 minutes.*

– *La séance est reprise à 15 heures 09 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers Collègues, je souhaite vous entretenir d'un dossier parmi d'autres dans le cadre de la problématique environnementale, à savoir le dossier de la gestion des déchets.

Nous entendons très régulièrement nos concitoyens, très légitimement, nous indiquer combien la vie est chère, combien l'énergie est chère, combien l'ensemble des dépenses auxquelles les ménages, les foyers, les familles sont exposés, représentent un coût considérable. J'ai même entendu avec vous, Monsieur le Ministre, un président de parti nous détailler le prix du gigot, le prix du lait, du rôti, au journal télévisé d'une grande chaîne de télévision francophone. Bref, chacun est mobilisé pour tenter de peser, autant que faire se peut, sur les coûts auxquels nos concitoyens doivent faire face. Chaque formation politique, chaque niveau de pouvoir est mobilisé pour tenter de peser à la baisse sur le coût de la vie. C'est le moment que le Gouvernement wallon et le Parlement, sa majorité PS-cdH, choisissent, à l'invitation du Ministre Lutgen, pour augmenter le coût de la vie d'un certain nombre de nos concitoyens.

Ils le font d'une façon faciale et d'une façon indirecte. En effet, vous avez voté, Mesdames et Messieurs les Membres de la majorité parlementaire, un texte, un décret fiscal qui prévoyait une série d'augmentations pour la taxation de la gestion des déchets. Je vous le rappelle parce que nos concitoyens qui recevront leur facture l'année prochaine doivent être bien conscients de la décision que, dans le cadre de la lutte effective contre la vie chère, le Gouvernement wallon a prise. Nos concitoyens devront en 2008 payer 20 euros la tonne pour leurs déchets ménagers mis en CET, 25 euros si ces déchets sont dangereux, 35 euros si ces déchets sont industriels …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je précise que la taxe est modulée en fonction de la composition de famille.

M. le Président. – Monsieur le Ministre vous pourrez répondre tout à l'heure. Je veux bien qu'un débat s'installe, mais pour qu'un débat s'installe, il faut, me semble-t-il, le consentement des deux personnes. Apparemment, M. Borsus souhaite terminer son exposé, c'est son droit réglementaire, vous pourrez répondre après.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais que le Ministre puisse réagir après avoir reçu, ne fût-ce que le début des informations que je souhaitais lui communiquer mais je n'ai aucun problème à interrompre mon propos dès que quelques informations lui seront distillées.

M. le Président. – J'en prends note pour la suite des débats. Je jugerai au moment opportun.

M. Borsus (MR). – Je vous en remercie. Et j'étais en train de signaler que celles et ceux d'entre vous qui voient leurs déchets ménagers acheminés vers des outils de traitement d'incinération, se verront aussi imposer des taxations qui vont de 10 à 15 euros la tonne, 3 euros si on récupère la chaleur, même la co-incinération et tant d'autres sont aujourd'hui l'objet de prélèvement.

Premier choix politique fort de ce Gouvernement, au moment où j'entends présidents et présidentes de formation politique nous redire combien il faut lutter en faveur de nos concitoyens et non pas à l'encontre de ceux-ci. C'est le moment, Monsieur le Ministre, que vous choisissez pour prélever de l'argent dans la poche des gens et on sait que la taxe poubelle n'est pas une taxe qui est déclinée socialement, on ne la paie pas en fonction de sa déclaration fiscale, de son revenu à l'IPP, en fonction d'autres paramètres liés à la richesse, on la paie, Monsieur le Ministre …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous arrête par rapport à cela, puisqu'en fonction de la situation familiale, des différenciations sont opérées. C'est pour votre bonne information que je vous dis cela mais je crois qu'il y a beaucoup d'informations à vous donner puisque vous m'avez parfois étonné par certains propos. J'y reviendrai tout à l'heure, notamment par

rapport à ce que vous avez dit en réunion à mon cabinet la semaine dernière.

M. Borsus (MR). – Bien sûr, Monsieur le Ministre.

Je continue à indiquer que, effectivement, il n'y a pas de modulation en fonction des revenus, c'est une taxe qui touche tout le monde même si elle peut, comme le Ministre l'évoque et comme je comptais d'ailleurs le souligner, être modulée en fonction de l'importance de la famille.

Bien plus encore …

M. Bayenet (PS). – Pourquoi tu ne l'as pas fait alors ?

M. Borsus (MR). – Je n'ai pas géré le dossier, Maurice.

M. Bayenet (PS). – Tu as été conseiller du Ministre Foret pendant cinq ans.

M. Borsus (MR). – Monsieur Bayenet ! Cela, c'est ce que la majorité a décidé aujourd'hui. Il en coûte déjà, suivant les situations, notamment dans les provinces de Namur et, pour une partie, en tout cas, du Brabant wallon, pour la plupart de nos concitoyens, une augmentation qui varie de 40, 50, 60 %, voire plus lorsque vous avez décidé d'appliquer cette majoration. Parce que 20 euros la tonne de déchets ménagers mis en décharge, ce n'est pas rien, même si nos concitoyens, je vais y revenir, font un certain nombre d'efforts, il faut le souligner.

Deuxième élément de mon propos. En fonction d'une orientation que le Ministre et le Gouvernement souhaitent développer en matière de choix, en matière de hiérarchie de traitement, M. le Ministre et son Gouvernement ne semblent pas vouloir faire usage en tout cas, pour l'ensemble du territoire wallon – puisque cette situation et cette donne évoluent, semble-t-il – de ce mécanisme dérogatoire prévu par l'arrêté du Gouvernement de 2004 en application du décret de 1996, modifié en 2002, si un certain nombre de conditions n'étaient pas rencontrées. Quelle est cette dérogation ?

Le Gouvernement avait prévu en 2004 la faculté d'autoriser encore temporairement la mise en décharge des déchets ménagers si une série de conditions étaient rencontrées …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste pour vous rafraîchir la mémoire, Monsieur Borsus, et pour que vous puissiez rester cohérent vis-à-vis de vous-même, je vous rappelle qui a pris cet arrêté, c'est le Ministre Foret qui était bien conseillé par vous-même d'ailleurs. J'ai l'impression ici – ce n'est pas la première fois que cela arrive – que vous faites à vous-même une interpellation. J'essaierai de vous défendre tout à l'heure du mieux que je peux par rapport aux décisions que vous avez pu prendre en mars et avril 2004, par rapport à des principes qui ont été arrêtés sans avoir une stratégie globale. C'est un petit peu embêtant, je suis d'accord avec vous. Je vais faire le maximum comme j'ai pu le faire l'autre jour, par exemple, quand vous êtes intervenu concernant des recours qui existaient au niveau de la SPAQuE et qui dataient – vous avez oublié au passage de le dire – de 2002-2003, une époque effectivement où vous aviez également la pleine gestion, si je puis dire, de la SPAQuE.

J'espère simplement qu'au travers de l'ensemble des interventions, nous restions dans un domaine et que nous ne versions par dans la démagogie. Nous devons essayer les uns et les autres de rester cohérents par rapport à ce qui a été décidé hier, c'est-à-dire il y a quatre ans et par rapport à des règles qui ont été établies par vous-même en tant que conseiller de M. Foret, Ministre de l'Environnement. C'était une bonne décision, je ne la conteste pas, ce serait quand même bien malvenu que vous la contestiez aujourd'hui à cette tribune.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'honneur que vous me faites. Je dois cependant vous démentir quelque peu, ce n'est pas moi qui écrivais les arrêtés délibérés en Conseil des Ministres. Vous me faites un honneur extrême, mais convenez évidemment que ce n'est ni un Ministre, ni un collaborateur qui écrit un arrêté, c'est un Gouvernement qui prend une décision et cette décision était parfaitement cohérente. Et si le partenaire socialiste au sein du Gouvernement l'a acceptée, c'est probablement au titre de cette cohérence. Cet arrêté, que dit-il, Monsieur le Ministre ? Cet arrêté hiérarchise les modes de traitement des déchets en application des décrets de 2002 et de 1996, vous qui êtes un historien du secteur des déchets, 1996, Monsieur le Ministre. Cette hiérarchisation est prévue mais en même temps, elle prévoit des exceptions. Une exception toute simple : si les outils, si les équipements, si l'ensemble des dispositifs nécessaires au traitement des déchets ou en tout cas, dans des conditions raisonnables, à la fois pour les citoyens et pour le contexte environnemental, ne sont pas rencontrés, alors des dérogations sont possibles. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

J'ai plaisir à vous entendre mais laissez-moi au moins terminer mon exposé.

M. le Président. – Je pense que la moindre des choses, c'est de laisser l'orateur finir la question qu'il pose et puis on peut intervenir éventuellement directement.

Je ne conseille quand même pas d'abuser du système sinon nous n'aurions plus besoin de la réponse du Ministre. Nous devons encore entendre la réponse et les répliques. Gardons-en un petit peu pour le dessert.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez que l'excès nuit en tout, d'autant que 18 orateurs me suivent à la tribune de cette Assemblée et je ne voudrais pas que mes 18 collègues qui souhaitent adresser à vos collègues du Gouvernement des questions, remarques et commentaires, en soient privés.

Monsieur le Ministre, revenons-en. Il y a une alternative, il y a des conditions, il y a une possibilité de dérogation qui est prévue en 2004, possibilité de dérogation d'ailleurs qu'un certain nombre d'interlocuteurs du secteur des déchets pensaient bien obtenir à travers les provinces de Namur, de Luxembourg, du Brabant wallon et à propos de laquelle ils nous interrogent dès le mois de septembre dernier. Inquiets de ne pas recevoir de nouvelles pour un dossier capital, comme celui-là, pour nos concitoyens, près de trois mois plus tard, à la faveur d'une réunion, de façon verbale – c'est une nouvelle tradition de relation administrative au niveau régional, on communique verbalement plutôt que de délibérer – ils se voient communiquer le fait que ces dérogations vont plus que vraisemblablement être refusées, avec un certain nombre de questions qui se posent. Vous allez retrouver ici de nouveau le caractère modéré de mon propos, Monsieur le Ministre, un certain nombre de questions se posent puisqu'on observe à l'analyse que les outils mentionnés ne sont aujourd'hui pas prêts. On sait que pour la Province de Namur, notamment, le déplacement vers l'incinérateur d'Intradel à Liège entraîne des déplacements extrêmement considérables. On sait que cet incinérateur est ancien, que la nouvelle usine n'est aujourd'hui pas disponible, que l'on évacue avant même d'incinérer une fraction importante de l'incinération pour l'adresser où, chers Collègues ? À la décharge. Vous imaginez la circonspection d'un certain nombre d'interlocuteurs, de devoir payer des dizaines de kilomètres effectués par des camions pour quand même voir évacuer vers la décharge, à l'entrée de l'incinérateur ou avant d'y pénétrer, une fraction significative de leurs déchets. Les uns et les autres s'interrogent et questionnent leur intercommunale pour savoir quel sera le coût de tout cela. Des projections sont établies et celles-ci doublent quasiment la note pour nos concitoyens puisque par rapport à la première hypothèse que je viens de décrire, qui est déjà une mauvaise nouvelle, qui est déjà une taxation supplémentaire, qui est déjà, au moment où les gens ont des difficultés, une façon d'aller leur chercher de l'argent alors que le budget régional ne le requiert pas, que constate-t-on ? Cette deuxième hypothèse, même avec l'abstraction de la taxe sur les mises en CET, va non seulement coûter plus cher aux gens mais elle va aussi être plus dommageable à l'environnement, paradoxe des paradoxes. À la séquence suivante, à la télévision, sur la même chaîne, après le prix des produits alimentaires et l'écho de la Conférence de Bali, on nous rappelle combien il faut être mobilisé par rapport au climat… L'envoi de milliers de tonnes de déchets sur les routes par obstination ministérielle, me semble une décision inadéquate.

Je pense, Monsieur le Ministre, que le moment du vote du budget est l'occasion de clarifier votre position en la matière puisque si j'ai bien compris, l'état actuel des lieux, la Province du Luxembourg aurait obtenu une forme de dérogation, une perspective de dérogation au motif, notamment qu'elle aurait déjà réalisé ses collectes sélectives de déchets organiques. La Province de Namur ne l'aurait pas encore obtenu à ce stade et nous préparons une assemblée générale, ce soir, qui, vous le comprendrez, sera particulièrement animée. Alors même qu'une partie de cette Province de Namur collecte sélectivement ses déchets organiques en expérience pilote, le Luxembourg l'aurait à ce motif-là, tandis que la Province de Namur, j'imagine, globalement, ne l'aurait pas, l'aurait dans quelques semaines ou partiellement. Mais j'imagine que les communes qui font de la collecte organique l'obtiendraient à l'instar de leurs consœurs du Luxembourg. Cela donne *grosso modo* des communes qui vont traverser une partie de l'arrondissement de Dinant pour venir vider en décharge à Happe-Chapois alors que les communes qui entourent la décharge ne pourraient pas le faire.

Monsieur le Ministre, je ne doute pas des capacités de communication de tout un chacun, mais il va falloir que vous usiez manifestement d'efforts de conviction considérables pour détailler à nos concitoyens combien l'ensemble de cette décision est cohérente sur le territoire wallon puisque je peux et de façon beaucoup plus détaillée, tenir le même type de comparaison avec d'autres parties du territoire, à partir du moment où nous sommes dans une situation où les gens ne sont pas responsables, les intercommunales ne sont pas responsables, manifestement, la Région wallonne…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Elles sont totalement irresponsables, si je vous écoute ! C'est nouveau, le MR trouve que les intercommunales sont irresponsables !

M. le Président. – Monsieur le Ministre, s'il vous plaît.

M. Borsus (MR). – La Région wallonne a adopté tardivement sa programmation des investissements et n'a pas encore voté l'arrêté de subsidiation. Comment d'ailleurs la Région va-t-elle faire pour subsidier des

infrastructures dont la construction est déjà en cours, alors que l'arrêté de subsidiation n'est pas encore en vigueur ?

Monsieur le Ministre, par ailleurs, permettez-moi de vous demander de façon précise, c'était le sens de ma question aujourd'hui, comment vous aboutissez au montant que je trouve aujourd'hui dans le budget régional, celui qui nous occupe, dans le chapitre qui concerne le fonds pour la gestion des déchets ?

Pour bien situer les chiffres, chers Collègues, qui ne pratiquez pas tous les jours la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole, il faut savoir que nous parlons de sommes considérables puisque dans le chapitre des nouvelles politiques, on retrouve quand même une taxation CET incinération comprise, de l'ordre de 8 millions d'euros. C'est ce qui va être demandé aux gens, mais, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer sur quel tonnage vous tablez pour établir ces chiffres ?

Je pense qu'un débat budgétaire, c'est l'occasion d'expliquer, justifier des chiffres. Comment aboutissez-vous, si je compte bien, à 6,429 millions d'euros pour la seule taxe de mise en CET ? Si je divise par 20 euros la tonne, ce qui est repris dans l'annexe justificative de votre budget, cela fait donc 320.000 tonnes de déchets mis en décharge. Comment les organisez-vous ? Refusez-vous les dérogations, auquel cas cette taxe, forcément, ne produira pas les fruits que vous annoncez dans votre budget, ou à l'inverse, accordez-vous les dérogations, auquel cas le chiffre qui se trouve dans le budget est confirmé ?

Monsieur le Ministre, j'observe également que vous comptez récupérer 250.000 euros d'arriérés de l'ancienne taxe sur les déchets ménagers. Par ailleurs, j'observe, si vous le voulez bien, qu'au régime du prélèvement-sanction, vous maintenez, à l'instar de l'année dernière, si je ne m'abuse, la somme de 450.000 euros. Puis-je vous demander également comment vous pouvez justifier ces deux autres sommes ?

Enfin, j'en termine, Monsieur le Ministre, parce que, comme à l'accoutumée, je souhaite être positif dans mon propos et que celui-ci puisse faire avancer les choses plutôt que de les alourdir. Puis-je également vous demander où en est la campagne de sensibilisation, d'information, de conscientisation que vous annonciez à la faveur, notamment, de l'adoption de ce décret fiscal tant décrié et dont nous reparlerons encore demain ? En effet, vous nous aviez annoncé que, concomitamment, pourquoi pas en amont de ces prélèvements fiscaux, il y aurait une très grande, très appropriée, très indiquée, très mesurée, campagne de sensibilisation de nos concitoyens. Je vous le rappelle, souvent, vous avez dit en commission, lors de nos débats : «*Les citoyens ont le choix et en fonction des choix qu'ils posent, ils paient plus ou moins cher le traitement de leurs déchet*s». Ces choix n'existent pas aujourd'hui. La campagne de sensibilisation et d'information, en tout cas, dans l'ampleur que vous nous annonciez, n'existe pas aujourd'hui. Ce qui va exister, si en tout cas les collègues parlementaires soutiennent cette façon très particulière de lutter contre le coût de la vie et qui consiste à imposer davantage les citoyens, c'est une taxation mais la taxation – c'est assez paradoxal de le dire aujourd'hui – serait encore, dans les deux hypothèses que je viens d'évoquer, l'hypothèse la moins négative financièrement puisque l'hypothèse qui est la plus négative pour une partie, en tout cas, de nos concitoyens wallons, c'est évidemment cette hypothèse où nous allons devoir envoyer sur les routes des milliers de camions pour conduire des milliers de tonnes de déchets qui vont finalement, inutilement, coûter cher aux gens.

C'est le message que je voulais vous lancer à la faveur de mon intervention de cet après-midi. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – Je clos donc la liste des intervenants concernant ces compétences et ce chapitre. Pourront réagir tout à l'heure, après l'intervention et les réponses de M. le Ministre, uniquement ceux qui sont intervenus dans la discussion.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, les derniers seront les premiers. Vu l'ordre protocolaire, j'ai le plaisir et l'honneur de m'exprimer le premier et de répondre à l'ensemble des interventions des parlementaires que je remercie pour leurs questions. Toute une série de réponses ont déjà été apportées en commission et largement au travers de différentes questions.

Pour répondre à M. Ancion, j'ai indiqué en commission que le budget du Fonds Kyoto pour 2008 est de 100.000 euros en provenance de la vente des quotas de la période 2005-2007 – puisqu'il y avait, au travers de cette première période d'essai la possibilité de les revendre – qui n'ont pas été consommés par les entreprises. Cela pose d'ailleurs la question des surallocations qui ont pu exister dans cette période-là.

Les recettes en provenance des amendes ne peuvent être actuellement évaluées, à défaut d'avoir encore pu procéder aux vérifications des émissions des entreprises, de façon précise. De plus, les projets prévus dans le plan Air-Climat font l'objet d'un financement spécifique, comme je vous l'ai dit en commission, important, complémentaire d'ailleurs à l'ensemble du Fonds Kyoto.

Concernant les arrêtés de désignation et l'ensemble de Natura 2000 puisque c'était votre deuxième question, Monsieur Ancion, vous avez ramené cela, c'est vrai, par hectare. Premier élément, il y a les arrêtés de désignation qui sont en cours de finalisation dans toute une série d'endroits. Le Gouvernement a eu à se prononcer au niveau de l'ensemble des mesures générales. Nous avons donc quelque part les règles pour pouvoir établir l'ensemble des arrêtés de désignation, avec chaque fois, au-delà des règles générales, des compensations qui existeront, qui viendront en supplément.

Je rappelle que les commissions Natura 2000 sont particulièrement démocratiques puisqu'on va y retrouver des représentants des agriculteurs, des propriétaires, des environnementalistes pour atteindre notre premier objectif, à savoir le déclin de la biodiversité par rapport à toute une série de mesures précises, dans des sites particuliers mais chaque fois qu'il y aura des mesures additionnelles aux mesures générales qui seront prises, il y aura compensation.

Par ailleurs, nous croyons beaucoup, tous ensemble, avec l'ensemble des partenaires, à toute la gestion active des sites Natura 2000 avec le côté volontariste au travers de primes qui pourraient être octroyées par rapport à des mesures qui concernent la biodiversité, les plantations, etc.

Cet élément-là, évidemment, pour moi, est le plus fort, puisqu'il faut jouer sur deux plans ; le plan des règles, des impositions, des obligations avec des compensations pour les acteurs qui, suite à ces impositions, connaîtront des pertes de revenus – c'est bien la moindre des choses – et à côté de cela, l'activation de la gestion active pour l'ensemble des acteurs de terrain qui voudraient aller plus loin ou faire mieux avec des aides de la Région. Vous aurez quand même vu, au travers du budget – puisqu'on parle du budget aujourd'hui, je vous le rappelle –, qu'il y a eu et qu'il y aura encore des augmentations dès l'année prochaine et que cela va continuer mais tout cela va se faire de façon, coordonnée. Il est tout à fait logique que le budget augmente en fonction des arrêtés de désignation qui vont venir. Je ne peux anticiper et fixer des budgets plus élevés que ce qui sera perçu réellement.

Cela étant, à l'ajustement budgétaire, on y verra beaucoup plus clair, puisque les premiers arrêtés de désignation vont produire leurs effets assez rapidement.

J'en viens maintenant, Monsieur le Président, aux différents éléments relevés par notre cher président de commission, concernant d'abord l'assainissement puisqu'il y a un élément qui est intervenu concernant le changement de régime au niveau de l'assainissement autonome avec l'externalisation de la SPGE qui se retrouve au niveau budgétaire. C'est une première chose. La définition des masses d'eau prioritaires en Région wallonne va déterminer les zones qui devront prioritairement être desservies et où les citoyens devront installer une station d'épuration individuelle autonome ou un système de lagunage puisque la prime revue et corrigée le permettra largement. En fonction de l'établissement de ces zones, les primes évolueront et le budget évoluera en fonction de ces éléments-là. L'ajustement nous permettra aussi de rééquilibrer les choses en fonction de ces premières zones prioritaires qui sont en train de sortir ? Il y en a une dizaine qui sont pratiquement terminées au niveau de la Région. Ces zones prioritaires, c'est quoi ? Tout simplement des zones avec des critères environnementaux. Premier élément, les zones de baignade. Deuxième élément, les zones de captage. Troisième élément, les masses d'eau à risques. Ce sont les trois critères qui sont retenus au travers de ces zones prioritaires, pourquoi ? Je le rappelle ici, pour éviter un système qui aurait été insensé sur le plan environnemental et sur le plan budgétaire et qui aurait supposé que les 132.000 habitations qui étaient en zone autonome devaient immédiatement avoir une station d'épuration individuelle. Cela ne se justifiait en rien sur le plan environnemental et sur le plan budgétaire, il aurait fallu des dizaines, des centaines de millions d'euros immédiatement disponibles pour installer ces stations d'épuration autonome.

Or, en fonction évidemment de la situation géographique d'une habitation, l'impact environnemental est tout à fait différent. C'est donc en fonction de cet impact, suivant les trois critères que j'ai établis : zones de baignade, zones de captage et zones d'eau à risque que, d'abord et avant toute chose, il faudra installer les stations d'épuration.

Ailleurs, les systèmes existants pourront être suffisants. Qu'est-ce que cela veut dire ? On respecte parfaitement la directive en la matière au travers, notamment, des systèmes les plus appropriés qu'on pourra mettre en place. Les directives ne disent pas qu'il faut installer des stations d'épuration individuelle partout en Région wallonne, partout en Europe. Il faut avoir un système qui est le plus approprié par rapport à la situation de chaque habitation dans notre Région.

Deuxième élément, c'est vrai, merci, et je vous donne les droits d'auteur par rapport à l'idée qui avait été émise en Commission par vous-même, Monsieur le Président, concernant les Wallo'net revus et corrigés, version 3, puisque la version 1 des Wallo'net est d'ailleurs reconduite. Ce sont 300 agents pour la propreté dont toute une série de communes ont bénéficié, avec des zones prioritaires établies dans chaque commune pour faire en sorte que la Région wallonne apporte cette image la plus attractive possible. Cela, la plus propre possible, c'est l'aspect prévention. L'aspect sanction sera rapidement débattu puisque le décret viendra sous peu en Commission de l'Environnement.

Autre point, M. Wacquier parlait de l'aide aux Maisons du Tourisme, voilà une belle aide qui était octroyée aux Maisons du Tourisme puisqu'elles ont eu la possibilité de rentrer des dossiers pour demander des Wallo'net version 2, concernant le balisage, l'entretien de l'ensemble des itinéraires balisés dans notre Région : une centaine d'agents environ seront engagés sous peu par ces Maisons du Tourisme. La version 3 des Wallo'net, quant à elle, c'est pour la propreté de l'ensemble des cours d'eau. Des agents de propreté seront également engagés via les contrats de rivières, qui ont un statut juridique beaucoup plus important au travers du décret qui a été voté, il y a de cela un mois environ.

Concernant l'avancement de la politique des sols dont vous avez parlé, la dépollution des sols est une priorité absolue et cela me permet de rebondir par rapport à une intervention, notamment celle de M. Borsus. Il est clair et net que la gestion environnementale des sols a, pendant des décennies, été laissée quasiment à l'abandon. Ce n'est pas compliqué, jusqu'au milieu des années 1980, début des années 1990. Le premier plan des centres d'enfouissement technique, le premier plan au niveau des décharges, c'est 1985, 1987, 1988 : ce sont les premiers plans qui sortent. On ferme, à l'époque, des centaines, voire des milliers de décharges qui existent dans notre Région.

Nous allons commence par mettre en œuvre le traitement des sites industriels pollués. C'est déjà le cas puisqu'il y a toute une série de travaux qui sont soit en cours, soit terminés : je pense à Chimeuse ou à d'autres. Ce ne sont pas moins de 500 millions d'euros qui sont consacrés uniquement à la dépollution des sites industriels pollués, afin de donner cette attractivité nécessaire à la Région, à certains endroits qui sont prioritaires sur le plan économique, bien situés sur le plan géographique, économiquement parlant. Il y a cinq fois plus de moyens que sous l'ancienne législature, mais 25 % à 30 % du travail seront réalisés en une seule législature puisque c'est entre deux et quatre milliards d'euros que cela va coûter. Vous le savez parfaitement puisque c'est l'étude qui a été réalisée par mon prédécesseur, qui en a réalisé d'ailleurs beaucoup, il faut le reconnaître. Le diagnostic était constant.

Au-delà des sols pollués au niveau privé ou industriel, il y a les anciennes décharges qu'il va falloir réhabiliter. Neuf décharges prioritaires ont été déterminées par le Gouvernement, il n'y a pas longtemps, coût : 160 millions d'euros pour la réhabilitation.

Pour continuer sur la politique des sols et la dépollution des sols dans notre Région, je prendrai un exemple, même deux : Mellery. Cela a coûté combien à la Région wallonne ? Plus de 25 millions d'euros. Wavre, décharge publique dont le gestionnaire était la commune pendant plus de 60 ans avant que cette décharge ne soit fermée par la Région wallonne contre l'avis du Bourgmestre qui interdisait d'ailleurs à ses agents de participer à cette fermeture en 1991, ce n'est pas si vieux. Et 15 ou 16 ans plus tard, que s'est-il passé entre-temps ? Il y a eu, c'est vrai, dans un premier temps, une espèce de demi-réhabilitation. Quand je dis demi, je suis très généreux puisqu'on a recouvert le problème sans le traiter. Début des années 2000, il y a eu des autorisations pour des permis concernant ces terres qui ont été revendues à des entreprises, des commerces qui se sont installés et 16 ans plus tard, c'est un grand classique au niveau scientifique, le méthane, gaz à effet de serre particulièrement relevant, Monsieur Borsus, plus important en termes de dégât au niveau de la couche d'ozone …

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, si vous permettez …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, je ne vous permets pas pour l'instant parce que je vous ferai signe comme vous m'avez fait signe tout à l'heure …

M. Borsus (MR). – Dans la même volonté de dynamisme, vous parlez de décharges d'ancienne génération …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je poursuis.

M. le Président. – Je pense que dans la même volonté de dynamisme, effectivement, je pense qu'on ne peut pas refuser ce qu'on accorde à l'autre, mais je vous demande d'être très bref.

M. Borsus (MR). – Je vais être très bref. Monsieur le Ministre, vous avez raison de citer ces dossiers problématiques mais, à l'évidence, il s'agit de décharges d'une tout autre génération que celle qui nous occupe aujourd'hui. Je rappelle, par exemple, que le CET de Happe-Chapois vient de faire l'objet d'une certification environnementale de type Hemas pour la qualité de sa gestion. Vous parlez de la préhistoire des décharges que nous regrettons toutes et tous et qui dépassent les législatures à l'évidence.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur Borsus, je poursuis. Je vous remercie beaucoup de votre intervention. Grand défenseur des décharges wallonnes et représentant de l'ensemble des sols pollués dans notre Région. Je dirai simplement, pour poursuivre à propos de Wavre, Monsieur Borsus, que cela va coûter, parce qu'on parle du budget, entre 15 et 20 millions

d'euros, plus ou moins, première estimation pour réhabiliter cette décharge avec, c'est vrai – et je fais le lien maintenant et j'en conviens parfaitement –, le fait que les centres d'enfouissement technique d'aujourd'hui et, heureusement, ne sont pas les décharges d'hier en termes de gestion. Le prédécesseur de mon prédécesseur a d'ailleurs mis des conditions très strictes en la matière pour faire en sorte que ces centres d'enfouissement technique puissent être les plus performants possibles, récupération des gaz, traitement des eaux, tout cela est très bien. Cela étant, Monsieur Borsus, vous ne pouvez pas battre tous les rapports internationaux en la matière. Vous ne pouvez pas battre tous les plus grands experts en la matière, malgré que vous ayez été certainement un brillant conseillé de M. Foret, mon prédécesseur, au niveau de l'environnement, et toutes les directives européennes qui ont établi, c'est vrai, une hiérarchisation des modes de traitement au niveau européen, avec comme solution ultime, quand on ne peut pas trouver un autre mode de traitement que celui-là, puisque c'est cela la fraction résiduelle, le déchet ultime qui ne peut pas trouver un autre mode de traitement, la mise en centre d'enfouissement technique, la mise en décharge.

Et votre dérogation puisque c'est de votre dérogation dont vous parlez dans l'arrêté, votre arrêté, l'arrêté de M. Foret, que vous conseilliez parfaitement en 2004, qu'est-ce qu'il dit – et j'ai voulu intervenir tout à l'heure – il est assez cohérent, il dit qu'on peut effectivement donner une dérogation à condition qu'il n'y ait aucune autre solution ou aucun autre outil de traitement en Région wallonne, pas d'alternative en tant que telle dans l'arrêté. *(Réaction de M. Borsus.)* Il ne dit pas en Région wallonne, mais je vous signale quand même, Monsieur Borsus, à moins que vous ne fassiez prendre des arrêtés par M. Foret qui visaient une commune ou une province, qu'un arrêté, en général, il porte sur l'ensemble du territoire de notre Région. C'est comme cela que cela fonctionne. Je sais que cela ne vous a certainement pas échappé et donc, les conditions sont les mêmes. Et les règles du jeu, elles sont les mêmes pour tout le monde, pour toutes les intercommunales, depuis toujours. Alors, il faudra m'expliquer. J'essaie d'ailleurs de trouver des solutions, en mettant les mains dans le cambouis un petit peu, c'est vrai, en fin de parcours puisque c'était quand même il y a quatre ans, pour les uns et pour les autres. Tout le monde trouve des solutions. Tout le monde s'en sort. Tout le monde respecte les règles et il reste quelques problèmes dont celui de notre belle province de Namur parce que les provinces n'appartiennent à personne, pas plus à vous qu'à moi et j'ai autant d'attention pour la province de Namur que pour les autres provinces, certainement, mais ne versons pas dans la démagogie. Ce que je veux vous faire comprendre, au-delà de l'impact environnemental, au-delà de ce que je vous ai dit en reprenant tous les rapports d'expertise en reprenant les directives sur la hiérarchisation des modes de traitement, il y a autre chose : c'est le report de dettes sur les générations futures. Cela a été le cas par le passé et cette politique-là de dire qu'on va reporter sur les autres, la charge environnementale et la charge financière de la gestion des déchets dans notre Région, c'est trois fois non, parce que c'est de l'irresponsabilité, tant sur le plan financier que sur le plan environnemental et c'est la facilité dans laquelle certains ont versé. et si je prends l'exemple de Wavre, ce n'est pas par hasard puisque tant au niveau de la politique de l'eau qu'au niveau de la politique des décharges à Wavre, c'est la politique qui a été menée, à la petite semaine : on a des recettes grâce à la décharge, on dépense le moins possible par rapport au traitement, quand je dis le moins possible, je suis généreux à nouveau, on attend, on laisse couler les choses et puis un jour ou l'autre, tout cela explose ou est prêt à exploser – c'est le cas de le dire avec le méthane – mais c'est surtout explosif sur le plan budgétaire et financier. Tout le monde crie au secours et se demande ce qui s'est passé ? Et c'est bien sûr la faute de la Région. Cela, c'est le discours qu'on tient habituellement, c'est de la faute de la Région. Acceptez qu'il y a quand même une responsabilité écrasante dans le cas que je vous cite.

Cette politique-là, c'est une politique qui est révolue puisque nous devons être responsables face à nos concitoyens, responsables aussi face aux générations qui vont venir. L'objectif que je poursuis avec l'ensemble du Gouvernement, c'est de faire en sorte que les investissements, parce qu'on parle d'investissements au niveau environnemental, puissent réduire notre facture environnementale et que la facture financière ne soit pas envoyée en 2011, en 2012, en 2013, en 2015, en 2020, en 2030 à nos enfants et à nos petits-enfants. C'est une autre façon de faire de la politique et je crois que c'est important aussi d'avoir cette stratégie de développement.

Autre élément qui est essentiel au niveau de l'ensemble de la stratégie, c'est la nécessaire solidarité entre les intercommunales. C'est l'obligation pour les uns et les autres de travailler ensemble. Pourquoi ? Notamment pour éviter la multiplication des outils au travers de notre territoire. Cela se retrouve dans l'ensemble du décret, il y a des bonus pour ceux qui travaillent ensemble. Le président a repris un exemple, très bel exemple, celui de Tenneville, avec un axe province de Namur, province de Luxembourg. J'ai toujours dit et je le redis ici puisque d'aucuns sont venus en disant que je ne voulais plus subsidier la biométhanisation d'Assesse, que la ligne budgétaire était là. C'est prévu dans le plan, cela a été approuvé par le Gouvernement en tant que tel et Namur, cette fois, a eu l'intelligence de dire : *«On va travailler avec Tenneville.»* et là, cela vous pose moins de problèmes d'ailleurs que les

camions prennent les routes pour rejoindre Tenneville. Donc, dans un cas, cela vous pose un problème, dans l'autre cas, cela vous en pose moins. Pourtant, ce sont les mêmes camions, je vous le dis franchement, cela pollue autant et les kilomètres sont pratiquement les mêmes. Il y a cet axe-là de travail Assesse-Tenneville et en fonction de l'évolution de Tenneville, de cette collaboration-là, Assesse pourrait par exemple l'être dans quatre, cinq ans, suivant une évolution intelligente pour éviter la multiplication des outils. Pourquoi éviter la multiplication des outils ? Pour une raison très simple et je crois que vous, qui vous êtes intéressé à la réalité des déchets dans notre Région, si les outils ont une capacité d'accueil et de traitement beaucoup plus élevée que la réalité de la production des déchets, chez nous, on a tendance à en importer pour saturer les outils – cela, c'est un premier danger – et les Pouvoirs publics font une concurrence, à ce moment-là, effrénée au secteur privé.

Je tiens à ce que le secteur privé, qui investit au niveau environnemental dans notre Région, qui est important, qui représente des milliers d'emplois, puisse être respecté et qu'on n'ait pas des outils publics subsidiés par la Région ou par les communes qui feraient concurrence au secteur privé qui n'aurait pas ses avantages-là. Je crois que vous me rejoindrez aussi sur ce point. Maintenant, la différence que nous pouvons peut-être avoir entre les uns et les autres, c'est le fait de le dire est une chose, faire le constat et le diagnostic en est une autre, et agir et prendre ses responsabilités au travers de décrets, au travers d'arrêtés, est encore un autre acte politique. Et je crois qu'au travers de l'ensemble de la gestion des déchets dans notre Région, pour arriver aux objectifs qui sont les nôtres, qui ont été approuvés par les Gouvernements successifs afin de diminuer drastiquement les volumes de déchets allant en centres d'enfouissement technique, il n'y a pas 36.000 façons d'y arriver.

Il est vrai qu'il y a une fiscalité qui existe sur les modes de traitement et cette fiscalité, elle est fonction de l'impact environnemental. Je vous rappelais tout à l'heure la hiérarchisation au niveau des modes de traitement : pire solution, dernière solution, ultime solution, cela veut dire s'il n'y en a pas d'autres, la mise en décharge dans notre Région et puis, incinération, co-incinération, biométhanisation. La fiscalité est fonction de tout cela. Pour parler de ces aspects purement budgétaires – je serai très heureux de vous le dire à l'ajustement et le Gouvernement me soutiendra pleinement par rapport à cela – je souhaite que la taxe, comme vous l'appelez, la fiscalité sur les outils de traitement et pas sur les citoyens – c'est cela qui est fondamentalement différent – au budget, à l'ajustement, on soit toujours à zéro et que l'année prochaine on soit toujours à zéro en termes de recettes. Cela, c'est mon plus grand souhait. Il y aura des recettes au travers, au moins, de l'incinération puisqu'elle est taxée. Vous m'aviez traité ici de vulcain il y a quelques mois et puis, vous avez contrôlé les chiffres. Vous vous êtes rappelé qu'à l'époque, le plan de juillet 2003 du Ministre Foret, prévoyait près de 80.000 tonnes en plus en incinération que ce que j'ai prévu, *in fine.* Donc, depuis, je ne suis plus Vulcain, ce n'est déjà pas si mal …

M. Borsus (MR). – Convenez que le gisement est en train de diminuer même au-delà des objectifs fixés …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En ce qui concerne la fiscalité, je n'espère qu'une chose, c'est qu'elle soit dissuasive. Elle ne se veut pas rétributive. Moins il y aura de recettes, plus je serai heureux, plus tout le monde sera heureux ici puisque cela veut dire que la fiscalité aura permis d'atteindre nos objectifs environnementaux dans notre Région.

Et mieux que cela puisque vous parlez de prévention, la première des préventions – et je suppose que vous lisez les rapports de la Cour des comptes, vous les lisez attentivement, mais il faut lire toutes les lignes et il faut les rapporter toutes – c'est que la fiscalité peut notamment intervenir pour nous protéger, pour prévenir. Prévenir quoi ? Au travers de la double harmonisation, vis-à-vis des Régions et des pays voisins, éviter qu'on ne se trouve encore dans une situation d'attractivité fiscale au niveau des centres d'enfouissement technique de notre Région – cela, c'est absolument nécessaire et tous les rapports le montrent – pour ne pas que, par exemple, des déchets flamands viennent encore en Région wallonne, taxés en Flandre, par le Gouvernement Flamand, ce qui représente des recettes chez eux et de la pollution chez nous. Cela, c'est quand même extraordinaire et c'est la réalité aujourd'hui, encore pendant quelques jours.

À partir du 1er janvier 2008, premier palier d'harmonisation et deuxième palier en 2010 : nous aurons une harmonisation parfaite par rapport à la Flandre et aux pays voisins pour éviter d'avoir cette attractivité fiscale.

Deuxième harmonisation et deuxième prévention de fraude, cette fois-ci, de possible tentation – et peu peuvent parfois résister à la tentation –, c'est l'harmonisation entre les types de déchets, entre le déchet industriel et le déchet ménager qui doivent connaître aussi la même fiscalité. Et donc, il n'y aura plus d'intérêt à faire en sorte d'avoir la tentation, je dis bien, la tentation de dire : «*Ô toi, déchet industriel, je te baptise déchet ménager et j'évite toutes les taxes.*». Cela, la Cour des comptes l'a relevé également. C'est la meilleure des préventions. C'est bien la preuve dans ce que je vous dis aujourd'hui et dans l'ensemble des décrets, l'ensemble des arrêtés, que la ligne directrice de la fisca-

lité se veut dissuasive. Elle ne se veut pas rétributive, et nous verrons au mois de juillet de l'année prochaine, au mois d'août, lors de l'ajustement, où nous en serons au niveau des recettes, mais plus elles seront basses, plus vous aurez un homme heureux en face de vous.

J'ajouterai qu'en 2008-2009, nous arriverons au coût-vérité, même si tout cela a été décidé depuis bien longtemps et que l'ensemble des coûts doit arriver. J'attire néanmoins particulièrement votre attention, mandataires communaux, pour faire en sorte que le citoyen puisse comparer de façon très claire, comme c'est le cas pour l'eau, les différents coûts qui justifient la facture qui sera envoyée pour les déchets dans chaque commune.

Le coût du traitement doit être isolé, le coût de la collecte, tous les autres services doivent être aussi identifiés de façon très claire sur la facture. On y arrivera en 2008, 2009, 2010, de façon progressive. Pourquoi n'y arrive-t-on pas de façon plus rapide et avec des effets beaucoup plus proactifs ? Parce que certains traînent et pour être encore modérés par rapport à ceux-là, pour leur permettre de rentrer dans le wagon, on étalera cela sur deux ou trois ans, voire davantage puisque nous arriverons à l'obligation de coût-vérité total à partir de 2012-2013. Mais, par contre, pour la transparence, dès 2009, cela doit être le cas. Seules les communes qui veulent le faire dès 2008 peuvent le faire, mais il y a obligation à partir de 2009. Et là, on pourra comparer et les citoyens pourront comparer – c'est du *benchmarking* de base, c'est de la démocratie aussi – leur facture, leur coût de collecte, leur coût de traitement par rapport à la commune voisine, par rapport à la province voisine. On pourra effectivement faire des comparaisons de coûts, par rapport au fonctionnement, par rapport au traitement et se poser toutes les questions de savoir comment cela se fait qu'on paie plus là que là, comment cela se fait que dans telle commune qui fait partie de la même intercommunale que l'autre, les coûts de collecte sont deux fois plus élevés ou trois fois plus élevés.

Je peux vous dire que cette transparence, cette obligation de transparence et de vérité vis-à-vis des citoyens aura un effet bénéfique pour tout le monde au niveau de la gestion des déchets, pour l'ensemble de la Région wallonne, pour l'ensemble des objectifs environnementaux que nous avons et aussi sur le coût final à la baisse pour le citoyen, qui paiera et qui doit payer en fonction de sa propre production de déchets et plus en fonction d'une moyenne en fonction de la taille de la commune, de la province, de l'intercommunale ou de la Région. Cela responsabilise chacun, cela s'appelle le principe du pollueur-payeur pour que chacun soit responsabilisé, citoyens, entreprises, Pouvoirs publics.

Et je trouve que par rapport aux demandes qui sont faites, la règle, elle est connue par rapport à la dérogation depuis quatre ans. Je n'ai pris personne par surprise. J'ai chaque fois répété à l'ensemble des interlocuteurs que la dérogation, ce serait non. Non. On ne peut pas être plus clair que cela. Je ne vois pas non plus pourquoi, aujourd'hui, les citoyens du Hainaut, les citoyens de Liège, notamment, mais pas exclusivement, auraient fait les investissements nécessaires à temps et à heure, auraient eu le courage politique aussi d'installer des outils de traitement nécessaires et que d'autres, qui n'ont peut-être pas eu ce courage-là, qui n'ont pas investi, qui n'ont pas mis en place les collectes nécessaires, etc. ou en tout cas, pas au même niveau, diraient : «*Écoutez, non seulement on n'a pas voulu tout cela, mais en plus de cela, on voudrait que cela continue à nous coûter moins cher qu'à tous les autres.*». Cela, non. La Wallonie a besoin de règles et de principes, Monsieur Borsus.

Et je ne vois pas pourquoi, dans certains cas, on dirait à des citoyens : «*Vous connaissez la loi, vous connaissez les règles et on va vous sanctionner durement dans toute une série de domaines et c'est bien légitime.*» et que les Pouvoirs publics, qui doivent montrer l'exemple, les intercommunales qui doivent montrer l'exemple, on leur dirait : «*Mais vous, ce n'est pas grave, vous savez. Vous connaissiez les règles, vous connaissiez tout cela depuis quatre ans, vous n'avez pas bougé, vous avez fait preuve d'un grand immobilisme en la matière mais bon, on passe encore une fois l'éponge. La règle c'est pour les gens, ce n'est pas pour vous en tant que gestionnaires publics.*». Cela, comme signal politique vis-à-vis de l'ensemble des intercommunales, vis-à-vis de l'ensemble des gestionnaires de notre Région, ce serait un signal pour le moins particulier d'irresponsabilité et un signal particulier de l'ensemble du Gouvernement et de moi-même par rapport aux objectifs environnementaux. Et les objectifs environnementaux – et je vous rejoins parfaitement là dessus –, à nouveau, ils ne se tiennent pas dans une commune, dans une province, mais dans l'ensemble de la Région wallonne, au travers de l'ensemble des outils de traitement, au travers de l'ensemble de l'harmonisation dont je vous ai parlé, au travers de principes forts, comme le principe du pollueur-payeur, au travers, c'est vrai, d'une fiscalité qui se veut dissuasive et pas rétributive, et que nous devrons les atteindre pour faire en sorte qu'en 2010, le volume de déchets allant encore en centres d'enfouissement technique soit divisé par trois ou par quatre.

Et d'aucuns qui aujourd'hui disent : «*Donnez-nous encore un an ou deux ans*» me traiteraient exactement de la même façon dans deux ans, en disant : «*Mais évidemment, on n'a pas atteint les objectifs qui étaient fixés. La Wallonie a encore du retard en la matière.*».

Pourquoi ? Parce qu'on aura donné des dérogations, parce qu'on aura laissé couler les choses pendant un an, pendant deux ans, pendant trois ans encore et qu'on aura donné la bénédiction à tous ceux qui auront pris du retard pendant des années, et des années à tous ceux qui n'auront pas eu le courage, tous ceux qui n'auront pas eu la même volonté que les autres alors que les règles au niveau de la Région wallonne, je vous le rappelle, elles s'appliquent de la même façon et partout sur le territoire de la Wallonie. Elles ne sont pas spécifiques ou plus mauvaises ou moins mauvaises en fonction de la province ou de l'intercommunale dont on dépend.

Pour poursuivre, Monsieur le Président, et je m'excuse d'avoir été un petit long sur ce sujet, vous savez que les contacts sont continus et que je fais tout ce qui est nécessaire, notamment sur les aspects de la TVA afin d'éviter ces problèmes-là, pour les intercommunales. D'ailleurs, je remercie le président et les autres parlementaires, qui sont venus avec des amendements pour améliorer la situation – c'est le moins qu'on puisse dire – sur le plan de la TVA. Des études ont été menées, un peu tardivement, par certaines intercommunales qui se sont dit : «*Peut-être qu'on n'aura pas la dérogation et donc, on va devoir trouver des solutions et accélérer les choses.*». Je trouve que sur le plan des principes, à partir du moment où il y a un échange – d'abord, un déchet n'est pas un produit, c'est toute la discussion qu'on peut avoir – de prestation de services entre deux intercommunales, la TVA ne se justifie pas. Maintenant, il faut pouvoir évidemment valider tout cela sur le plan juridique pour faire en sorte que les intercommunales travaillent entre elles. Le cloisonnement et les murs qui séparent les intercommunales par rapport à une gestion qui doit être beaucoup plus globale sur le territoire de la Région wallonne, il faut les casser, il faut les briser.

La politique que je mène y contribue largement, le soutien que vous y avez apporté aussi et je vous en remercie largement.

Concernant d'autres questions qui ont été posées par M. Meureau, notamment concernant la FRW, je vous l'ai dit en commission, il n'y a aucun problème. Dès l'ajustement, et je dis cela en regardant Claude Ancion puisqu'il y a le GREOA et d'autres opérateurs complémentaires – on fera en sorte de donner les moyens nécessaires puisque c'est un besoin au niveau des communes. Je tiens à redire, ici, la grande qualité des compétences – et je dis cela en regardant mon ami Marc Tarabella – de la Fondation rurale de la Wallonie et des autres organisations qui ont été mises en place pour aider le milieu rural, l'ensemble de nos villages, pour donner cet élan économique, mais aussi social dans nos campagnes.

Concernant les droits de succession, je me permets de faire le point pendant une minute sur le Code forestier. Je ne vais pas vous le donner, vous le livrer ici en entier puisque cela ne se justifie pas. Mais Dieu sait si René Thissen s'est battu pour la suppression de ces droits de succession et je le remercie pour cette volonté, pour cet acharnement, à les supprimer puisque ce n'est en rien un cadeau fiscal. Cela va représenter, en termes budgétaires, environ 5 millions d'euros pour la Région wallonne par rapport à l'ensemble des propriétaires visés annuellement, mais ce sera surtout un formidable investissement pour l'avenir. Si des propriétaires plantent du chêne, par exemple, ils sauront que leurs enfants, arrière-petits-enfants, arrière-arrière-petits-enfants et encore les autres puisque cela va jusqu'à sept ou huit générations, ne paieront pas ces droits de succession. Donc, on plantera davantage de feuillus demain dans notre Région. C'est donner la priorité aussi à d'autres espèces, c'est diversifier notre forêt pour faire en sorte qu'elle ait cet atout supplémentaire qui lui manque, en partie, aujourd'hui. Merci à tous ceux qui ont contribué et qui vont continuer à le faire puisque le débat reviendra en Commission et ce sera un débat passionnant non seulement sur les droits de succession, mais également sur la circulation en forêt, sur l'ensemble de ce qui fait notre patrimoine naturel, qui représente une attractivité exceptionnelle sur le plan du tourisme et de l'emploi généré par la forêt, tant pour ceux qui travaillent dans le secteur, que pour ceux qui viennent visiter notre Région : plus de 85 % des visiteurs viennent d'abord chez nous pour se promener, pour se balader, pour découvrir la nature. Il faut donc à la fois la protéger et la développer.

Je rappellerai à M. Wesphael qui est parti, qu'il y a une stratégie de développement durable au niveau de la Région wallonne, approuvée par le Gouvernement wallon et portée au niveau des différentes instances d'avis. Cette stratégie est aujourd'hui complètement établie et je lui enverrai l'ensemble du document. J'ai cru qu'il parlait de la Région bruxelloise, tout à l'heure et qu'il s'était trompé de tribune. Je dis cela évidemment en faisant un clin d'œil au passage puisqu'on attend évidemment que cette stratégie soit développée aussi dans les autres Régions. Tout cela fait en effet partie d'une stratégie nationale du développement durable. Pour rappel, une secrétaire d'État s'en occupait.

Concernant le tram et l'autoroute, dire que c'est le tram contre l'autoroute, et l'autoroute contre le tram, ce sont deux choses complémentaires. On fera le calcul de l'impact environnemental, positif et négatif. Il faut tout mettre dans la balance. En ce qui concerne une autoroute, quand des voitures restent bloquées dans des kilomètres et des kilomètres de bouchons, je ne suis pas sûr que sur le plan environnemental, ce soit la meilleure des choses. Quant au tram, et plus particulièrement des transports publics à Liège, le Gouvernement sera plus qu'attentif, sera volontariste en

la matière pour soutenir ce type de projet. Je dis cela avec la prudence nécessaire puisque cela demande davantage de précisions, afin que la ville, qui a fait des avancées en la matière, puisse développer tout cela au travers d'un plan plus global touchant l'ensemble de la Région, dans des villes aussi importantes que Liège ou ailleurs, d'ailleurs.

Concernant les autres points, Kyoto, j'ai répondu à M. Wesphael. Je ne vais pas revenir puisque chaque fois, c'est presqu'un guide pratique qu'il faudrait pour rappeler l'ensemble des règles au niveau de Kyoto. Je me réjouis simplement, et je remercie vraiment Bernard Wesphael, de son apport au mois de janvier, des solutions pour l'ensemble de la Région, pour faire en sorte que d'une part nous puissions rencontrer les objectifs au niveau du CO_2 et, d'autre part, d'avoir une attractivité supplémentaire pour l'ensemble de nos entreprises. *(Rumeurs.)* Tout à fait, On lui demandera un rapport écrit et complet. Il va sans doute battre l'ensemble des experts économiques et environnementaux, non seulement de Wallonie mais de Belgique et d'ailleurs. J'attends avec beaucoup d'impatience ce rapport, cette confrontation entre les uns et les autres. Je crois qu'il ne faut pas mettre en confrontation l'économie et l'environnement, c'est une erreur fondamentale. Voyez au travers des différentes décisions. Je prends le secteur des déchets à nouveau. Dans le secteur des filières vertes, je vais prendre quelques exemples. Le secteur de l'eau, c'est un milliard d'euros d'investissement au niveau de la Région wallonne. C'est le citoyen qui paie, il ne faut pas avoir peur de dire cela aux gens. Ce sont les citoyens qui financent les stations d'épuration dans notre Région, je n'ai pas peur de le dire, cela s'appelle le coût-vérité assainissement et cela se trouve sur votre facture.

On pourrait d'ailleurs faire le parallèle par rapport aux déchets et dire : «*Écoutez, on rejette toujours dans la rivière. Si on met une station et des collecteurs, Monsieur le Ministre, cela va nous coûter beaucoup plus cher. On ne peut pas continuer encore pendant quelques années à envoyer toutes nos eaux usées dans la rivière directement ? Cela coûte moins cher. Ce n'est quand même pas si grave, on sera en ordre dans quelques années.*». Non. Je crois que nous avons eu le courage, tous partis politiques démocratiques confondus et l'ambition pour l'ensemble de notre Région, de faire en sorte que nous puissions d'abord respecter les obligations européennes à l'échéance 2015, mais aussi l'intérêt environnemental, économique et social d'avoir une qualité retrouvée des eaux partout dans notre Région. Mais ce milliard d'euros d'investissement, c'est aussi la création de 4.000 nouveaux emplois. On peut envoyer l'étude. Je ne peux que remercier tous ceux qui ont contribué au fil du temps à garder cette ligne, ce cap au niveau de l'eau, cap qui doit être imprimé aussi dans un autre secteur, celui des déchets. En effet, le secteur des déchets, au travers de l'ensemble des dispositions qui se retrouvent dans le décret et les arrêtés, c'est suivant les experts économiques, la création d'environ 400 à 500 emplois nouveaux dans notre Région, notamment en économie sociale, grâce à l'agrément des asbl. Je prends l'exemple de l'asbl «Terre» en région liégeoise, qui est une asbl particulièrement dynamique et qui va bénéficier, grâce à cet agrément, d'un taux de TVA de 6 % au lieu de 21 %. Voilà une bonne mesure parmi d'autres qui se retrouve dans les deux décrets : le décret fiscal et le décret sur les déchets.

Mais c'est grâce à cette politique volontariste pour éviter la filière de la mise en décharge qui est la pire, celle qui génère le moins d'emplois dans notre Région. Il faut savoir que plus on trie, plus on recycle, plus on met en place les obligations de reprise, l'ensemble des accords avec les entreprises, les partenariats, plus il y a de l'emploi et, en plus, de l'emploi relativement bien diversifié puisqu'il y a à la fois de l'emploi de base peu qualifié et de grande expertise, pour lequel nous avons une réputation nationale et internationale. Je pense, notamment, à l'expertise scientifique.

Dans le domaine de la dépollution des sols, nous sommes devenus des champions, de par la situation qui était la nôtre dans notre Région. Nous mènerons d'ailleurs, et je tiens à le dire ici, des missions économiques, notamment en Pologne, l'année prochaine, pour faire en sorte que la dépollution des sols, qui est une spécialité wallonne suite à son histoire, à son passé et à sa réalité industrielle, devienne un atout économique, demain, à l'exportation, avec des chantiers immenses de dépollution de sites notamment en Pologne, mais pas exclusivement, avec des fonds européens qui s'y rattachent, fonds européens qui se chiffrent en milliards d'euros. Et notre expertise, nos qualités, nos scientifiques, nos entreprises ont des parts de marché à prendre demain dans des pays comme la Pologne. C'est apporter une solution environnementale à ces pays, c'est ce qui fait le lien humain, le lien de solidarité entre les différentes régions et pays au niveau européen et cela permet aussi d'apporter une plus-value sur le plan économique, sur le plan des activités et de l'emploi dans notre Région.

Pour répondre aux différentes questions de Mme Cassart-Mailleux, et rapidement, concernant la réforme du FIA, vous dites qu'aujourd'hui, il y a peu de dossiers qui sont réglés par rapport à novembre 2006. Je puis vous dire que 85 % des dossiers sont réglés. Il reste 15 % de dossiers en attente. En attente de quoi ? De justifications de la part des agriculteurs parce qu'il manque une pièce, parce qu'il manque un justificatif ou autre.

Il est vrai que – et je le dis avec toute l'amitié et le respect que j'ai pour vous – les agriculteurs ne le perçoivent pas toujours, pas sur le plan de l'argent, la perception est

bien là, mais ne le voient pas toujours puisque la banque ponctionne immédiatement, en fait, au travers de la subvention intérêt et l'agriculteur ne se rend pas nécessairement compte immédiatement qu'il a reçu effectivement les montants sur ses comptes. Mais je puis vous assurer que 85 % des montants ont été réalisés.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je veux vous dire alors que vous ne connaissez pas le dossier. Lorsque le Fonds d'investissement agricole n'est pas octroyé, le taux complet de la banque est retiré et, donc, les agriculteurs paient le taux complet. Et donc s'ils paient le taux complet, ils se rendent compte que le dossier n'est pas abouti, Monsieur le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je parlais notamment des situations qui sont parfois un peu plus critiques. Vous m'excuserez, mais au travers du Fonds d'investissement agricole et de l'ensemble des paiements au niveau agricole, il y a une retenue, comme vous le savez. Il y a deux cas possibles. D'une part, les agriculteurs qui peuvent connaître des difficultés en tant que telles, ne se rendent pas compte nécessairement que la banque a ponctionné au passage. D'autre part, en ce qui concerne la subvention intérêt, au travers du paiement en tant que tel, la prise en charge par la Région, vous ne la voyez pas immédiatement, si vous voulez, au travers d'une décision prise, vous le voyez si vous regardez dans l'ensemble de vos extraits.

Je peux vous dire, en tout cas, que 85 % des dossiers au niveau de la Région ont été traités, sont en ordre aujourd'hui, et qu'il en reste 15 %. Je rappellerai quand même ici, j'en profite, pour faire le point sur le Fonds d'investissement agricole …

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, à partir du moment où le dossier n'est pas accepté, le taux est complet. Et donc, les agriculteurs qui le disent là maintenant, c'est parce que justement, la banque a ponctionné avec un taux complet et lorsque le dossier FIA est accepté, le taux est évidemment minimisé par l'intervention de la Région et donc, les agriculteurs voient quand même quand le dossier est accepté ou pas puisqu'ils paient plus d'intérêts à la banque.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce que je vous propose de faire, pour rester très positif par rapport à votre intervention, c'est que vous me donniez les noms des personnes qui ont un problème avec leur dossier, pour savoir s'ils sont dans un cas ou dans l'autre. J'ai quand même encore une certaine confiance par rapport à ce que je signe, par rapport à ce que j'octroie et par rapport à l'ensemble des données statistiques dont je dispose. Je dis simplement que 85 % des dossiers sont en ordre. Par rapport à des cas plus particuliers, donnez-moi le nom des personnes et je regarderai cela avec beaucoup d'attention et je demanderai à l'administration de faire le travail.

Je vais vous dire quand même autre chose, et je rejoins en cela différentes interventions, notamment celle de Robert Meureau. L'augmentation de l'ensemble des aides au niveau de l'agriculture, est importante sur le plan budgétaire, mais la bonne question est de savoir si, finalement, cette augmentation a permis de rencontrer les difficultés de l'ensemble des entreprises agricoles à taille humaine, taille qu'elles doivent conserver.

La réforme du Fonds d'investissement agricole est partie du constat suivant : 20 % des agriculteurs reçoivent 80 % des aides dans notre Région. Peut-on s'en réjouir ? Non. Je suis même certain du contraire. C'est pour cela d'ailleurs, que dans le programme AIDA, j'ai fixé des plafonds …

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Alors, il fallait avoir une politique pour l'agriculture familiale, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – Madame, s'il vous plaît. Je vous ai prise tout à l'heure sur mon bouclier protecteur, souffrez que j'en fasse de même avec M. le Ministre. Une fois de temps en temps, on interpelle, on interrompt mais vous aurez un droit de réplique tout à l'heure. Laissez terminer M. le Ministre, s'il vous plaît.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Au travers d'un diagnostic, il fallait améliorer le Fonds d'investissement agricole. Et c'est vrai que réformer, vous avez eu l'honnêteté de le dire, cela crée toujours un peu d'inquiétude, etc. Quel va être le système ? Pourra-t-on bénéficier tout le temps de la même chose ? Oui ? Non ? Dans quelles conditions ? Mais il y a déjà un diagnostic et le diagnostic, c'est celui que je viens de faire : 20 % qui reçoivent 80 %. Deuxième diagnostic, à nouveau, la Cour des comptes l'avait relevé au fil des ans mais il fallait pouvoir, là aussi, comme dans le cadre des déchets, joindre le geste à la parole, c'était notamment le fait qu'une partie de la subvention, des aides de la Région wallonne échappait aux bénéficiaires. La Cour des comptes a établi le même constat pour la France puisqu'elle avait le même système. Bref, une partie de la subvention intérêt était ponctionnée par la banque vu les taux d'intérêt qui étaient restés élevés dans le monde agricole suite à la participation de la Région et de l'Union européenne. Par rapport à cela, évidemment, il fallait non seulement pouvoir réagir mais mettre en place notamment la subvention en capital.

Là où je ne peux pas vous rejoindre, Madame Cassart-Mailleux, c'est quand vous dites que les agriculteurs – je reprends votre phrase, mot pour mot – sont incapables d'avoir une vision de leur exploitation agricole sur trois ans par rapport aux investissements.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je n'ai certainement pas dit «incapable». Le secteur agricole a parfois tellement des moments difficiles que faire des prévisions sur trois ans, est difficile. Vous pouvez très bien avoir un changement de propriétaire, devoir acheter des terres et ne plus avoir les mêmes investissements prévus.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Par rapport à cela, je suis heureux de la correction que vous apportez à vos propos de tout à l'heure, parce qu'ils m'avaient un peu choqué puisque les agriculteurs, aujourd'hui, et vous le savez parfaitement, ont effectivement des qualités, des compétences qui sont particulièrement importantes. Et ces compétences doivent d'ailleurs être de plus en plus aiguës sur le plan financier, de la gestion comptable, de la gestion de l'ensemble de l'exploitation, et bien sûr, au niveau de la qualité de la production, mais il y a d'autres qualités dont on a besoin. Par rapport à tout ce que vous venez de dire, tous les exemples que vous venez de citer, en fait, on demande effectivement à une exploitation agricole, et c'est une obligation de L'Europe, de se projeter dans les trois années qui viennent.

Deuxièmement, dans certains cas, par exemple le voisin qui arrête, par exemple un élément dont on n'avait pas pu tenir compte, nouveau, par rapport au plan d'investissement qui avait été déposé et accepté par la Région, il y a des possibilités de modification du plan. Avec une grande simplification, notamment sur le plan des délais. Et vous savez que je tiens beaucoup aux délais, aux délais de paiement. Quand on rentre une modification du plan, comme quand on rentre un plan, d'ailleurs, il y a des délais chaque fois fixés. L'administration ne respecte le délai, une fois le délai passé, le plan est considéré comme accepté. Une fois le délai passé, la modification du plan est considérée comme acceptée. Vous ne pouvez pas trouver mieux comme système. Cela veut dire que cela garantit des délais maximums aux agriculteurs. Cette règle conduira, comme par le passé, à devoir attendre parfois pendant un an, deux ans, deux ans et demi pour recevoir un paiement ou pour recevoir tout simplement une autorisation par rapport à des investissements puisque dans la projection des investissements sur trois ans, c'est aussi sa feuille de route et cette feuille de route conduit à une automatisation de l'ensemble des investissements. Cela permettra de ne pas devoir chaque fois repasser par le circuit administratif de chaque demande, pour chaque investissement et de chaque fois rentrer des papiers et de faire chaque fois tout le tour de toute l'administration. Non, une fois que le plan est décidé, il est ventilé, il est accepté et après, c'est simplement la poursuite normale de l'ensemble de ce plan avec la garantie du financement au niveau de la Région. Quelle meilleure garantie de sécurité pour l'agriculteur que d'avoir ce «blindage», ce «bétonnage», sur les trois années qui suivent sans devoir repasser chaque fois par la case de l'administration.

Je vous signale aussi que – vous l'avez vu au niveau budgétaire et on ne va pas reprendre l'ensemble des chiffres depuis trois ans – l'augmentation des budgets, le soutien constant de ce Gouvernement, de l'ensemble du Gouvernement à la classe agricole, veut dire qu'on y croit et qu'on doit aussi mettre d'autres règles, notamment par rapport au diagnostic qui a été fait, et que la ventilation des aides soit différente, bref, que les agriculteurs, notamment, à titre complémentaire, aujourd'hui, puissent être soutenus. C'est le cas dans AIDA. Ce n'était pas le cas dans le cadre du Fonds d'investissement agricole. Un agriculteur à titre complémentaire – il y en a de plus en plus – n'avait même pas accès au Fonds d'investissement agricole, on ne lui donnait pas la possibilité un jour de devenir agriculteur à titre principal : ce sera le cas au travers de AIDA et de l'ensemble des mesures.

Je terminerai simplement en vous disant que vu la souplesse, et vous connaissez ma souplesse en la matière, j'ai donné un délai supplémentaire aux agriculteurs, notamment pour les premières installations.

J'ai rencontré la FWA mercredi ou jeudi dernier, notamment pour compléter les dossiers au-delà du 1er janvier jusqu'au 31 janvier de l'année prochaine, pour faire en sorte que personne ne puisse échapper à la possibilité d'avoir des aides. C'est une prolongation de délai qui ne coûte rien à la Région, qui permet cette souplesse nécessaire avec l'administration qui travaillera jusqu'au 31 décembre, minuit s'il le faut, pour recevoir et enregistrer l'ensemble des dossiers au niveau de la Région.

Concernant les pneus usagés, j'ai plutôt une bonne nouvelle à vous annoncer. Il y a un préaccord sur la répartition. Je tiens simplement à souligner qu'il y avait des problèmes de distorsion, de respect surtout des règles européennes en la matière. J'ai voulu faire en sorte que la charge pour l'agriculteur soit la plus faible possible, elle ne peut pas être plus faible que cela, par rapport à ces règles européennes, avec une prise en charge.

Il y a aussi évidemment toute la charge du passé. Il y a un circuit qui existe notamment au niveau de Recytyre, comme vous l'avez rappelé.

Je m'en voudrais de ne pas parler de la promotion. Je vous voyais inquiète jusqu'ici, Madame. J'ai senti cette pression sur moi de devoir donner une réponse immédiate par rapport à la promotion.

Premier élément : dire qu'il n'y a eu aucun changement au niveau de la promotion depuis trois ans et demi est totalement exagéré puisque, à l'intérieur du système – vous dites cela avec le sourire, mais vous verrez quand vous serez Ministre dans quelques années –, il existe des possibilités et il n'y a pas que par décret ou par arrêté que l'on peut changer l'orientation de la promotion.

Je vais vous donner un exemple. J'ai réduit de façon drastique les budgets qui étaient consacrés à Eqwalis. Je n'ai pas eu besoin d'un décret ou d'un arrêté pour cela. On a pris cette décision car Eqwalis, finalement, ne concerne qu'une petite partie du marché, à savoir 4 à 5 % du marché. C'est intéressant et je remercie mon prédécesseur, notamment par rapport à cela. Il y a un marché qui peut se développer, mais c'est plus réduit que ce qui avait été prévu au départ. OK, très bien, on en tient compte et on poursuit cela. Mais, évidemment par rapport à ce qui avait été consacré comme moyens budgétaires, on est passé – je dis cela avec précaution, on vous donnera les chiffres précis – d'un million et demi à deux millions d'euros consacrés à Eqwalis en termes de promotion à environ 10 % aujourd'hui environ en termes de promotion d'Eqwalis, voire même un peu moins.

Pourquoi ? Parce qu'il était temps de réorienter les choses.

Je vais vous donner un deuxième exemple de réorientation. Dans la presse agricole ou dans la presse spécialisée où l'on fait la promotion des produits agricoles auprès des agriculteurs – c'est un exemple parmi d'autres - j'ai fait en sorte que les budgets soient davantage orientés vers la Flandre et vers Bruxelles puisque le décret que vous avez voté – vous n'étiez pas là, moi non plus – ne permet pas à l'APAQ-W – et j'estime que c'est un réel problème qui sera modifié au travers de la note d'orientation – et certainement davantage du décret – de faire de la promotion à l'étranger. Au lieu de faire de la promotion de l'agriculture vers l'agriculteur, comme c'était parfois le cas – toi, agriculteur, mange ta viande, bois ton lait – au travers de la publicité que l'on pourrait retrouver dans la presse agricole, voilà ce que j'ai éliminé, par exemple, pour faire en sorte aussi que l'on aille davantage vers Bruxelles et vers la Wallonie. Un exemple très précis, que vous ne pouvez pas contester, ce sont les fermes en ville. C'est aller au cœur de la ville, là où il n'y a pas la ruralité, là où il n'y a pas ces produits de terroir pour les montrer, pour valoriser le rôle des agriculteurs, pour avoir ce contact et ce lien humain important entre le monde urbain et rural et le monde agricole en général. Voilà une action tout à fait nouvelle qui a été mise en place. C'est bien la preuve qu'il y a des réorientations au travers de l'ensemble des actions de l'APAQ-W dans notre Région.

Je déposerai une note d'orientation soit cette semaine, soit juste après les vacances, d'où le cavalier budgétaire qui ne change rien, mais qui permet – et je vous l'ai dit, on a quand même une marge d'action qui existe à l'intérieur de l'ensemble de la promotion de notre Région – notamment d'avoir un axe et une structure beaucoup plus forte et unique au niveau de la Région wallonne pour éviter la multiplication des outils de promotion sur le terrain. Nous avons un accord avec l'AWEx pour que l'AWEx joue aussi ce rôle de la promotion de nos produits à l'étranger en collaboration avec l'APAQ-W afin de gagner des parts de marché en Allemagne, en France, voire dans des pays bien plus lointains où il y a cette plus-value.

Et vous savez parfaitement, notamment dans le secteur bovin, l'importance qu'il y a de gagner des parts de marché puisque l'impact est positif pour l'ensemble de nos éleveurs et de nos agriculteurs.

J'en viens – et je vous rejoins parfaitement, Madame – au problème de la langue bleue et aux difficultés grandissantes que cette maladie entraîne.

Le constat est là. Je vous fournirai l'ensemble des chiffres que nous avons quant au nombre de foyers, d'exploitations touchés, d'avortements et au niveau de l'ensemble des vêlages. On va directement voir la différence dans les prochains mois, surtout en janvier, février et mars.

Par rapport à cela, je dois vous dire que mon ami, Kris Peeters, Ministre flamand de l'Agriculture, avait déposé au Comité de concertation la demande au Fédéral, à la Ministre de l'Agriculture notamment, de reconnaître la langue bleue comme calamité agricole, puisque nous sommes face à un vrai problème de définition de responsabilités.

Ce problème n'est pas nouveau. L'AFSCA décide de toute une série d'éléments, que ce soit par ricochet par rapport à une décision européenne ou que ce soit d'initiative et la Région et le monde agricole doivent subir cette réalité-là.

Dans la vie, qui paye décide, mais qui décide paye aussi. Cela va dans les deux sens. À partir du moment où le Fédéral prend des décisions dans le domaine, nous ne sommes pas là pour simplement accepter qu'il nous envoie la facture. Ça, c'est un jeu très dangereux, Madame, j'attire quand même votre attention.

Si on acceptait ce que vous dites, cela voudrait dire que si, demain, une nouvelle crise de la dioxine survenait, l'ensemble de la crise serait à charge des Régions. Il faut pouvoir alimenter au niveau fédéral des fonds de solidarité entre les différentes Régions et garder un

lien entre santé publique et agriculture. Si on dissocie cela – et nous sommes les seuls à le faire au niveau européen, un peu avec l'Italie – c'est mettre à mal toute la solidarité entre les citoyens, entre les agriculteurs et la société, c'est le contrat de confiance qui est rompu et c'est subir des conséquences au niveau de la Région, tant sur le plan budgétaire que sur le plan des différentes décisions qui seraient prises au niveau fédéral.

En tout cas, pour l'instant, on va essayer de convaincre la Ministre Laruelle au niveau du Comité de concertation, si elle est toujours là, on ne sait pas très bien ce qui va se passer. L'avenir nous le dira. On va essayer de la convaincre d'accepter et d'aller le plus loin possible pour reconnaître la langue bleue comme une calamité agricole, ce qui permettrait au Fédéral aussi d'intervenir de façon équitable sur l'ensemble du territoire de la Région. Nous portons le dossier. Sachant sa bonne écoute par rapport au monde agricole en général, je suis persuadé qu'à force de conviction, à force de persuasion, on fera en sorte que les définitions des uns et des autres en termes de calamités agricoles puissent être reconnues par tout le monde et que l'on puisse avancer dans ce dossier et permettre cette reconnaissance.

Pourquoi parle-t-on de calamité agricole ? Derrière tout cela, il y a une réalité financière. Tant que l'on n'est pas dans le cadre de la calamité agricole, nous pouvons aider, c'est vrai, les agriculteurs, comme le font la France ou le Grand-Duché de Luxembourg, via à une indemnisation par tête de bétail.

Mais il y a une règle au niveau européen, la règle *de minimis* qui ne nous permet pas d'aller au-delà d'un montant de 6.000 euros sur une période de trois ans, toutes aides comprises en dehors de toutes les aides – DPU, prime «vaches allaitantes», etc. – et la marge de manœuvre est donc très étroite et le montant pour l'agriculteur est relativement faible.

Il faut donc utiliser une autre voie, notamment pour toucher les agriculteurs. J'en ai encore reçu toute une série ce week-end chez moi. Ce sont des dizaines et des centaines de milliers d'euros qui sont en jeu.

Je crois que, par rapport à des cas comme ceux-là qui sont les plus graves, ce ne sont pas les 1.000 ou 2.000 euros, vous en conviendrez Madame, qui vont sauver la situation de l'exploitation. C'est une certitude.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – C'est 6.000 euros.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La marge de manœuvre existe, mais elle est très faible. Objectivement.

Concernant les vaccins, comme vous le savez peut-être, il y a deux vaccins qui sont prêts et qui demandent une autorisation de commercialisation au niveau fédéral et au niveau européen. Ils seront normalement rentrés en janvier ou février et ils pourraient, dans le meilleur des cas, suivant les procédures, être opérationnels en juin ou juillet de l'année prochaine, sans la certitude absolue de régler tout le problème. Il y aura de toute façon toute la partie des agriculteurs touchés durant toute la période précédant la mise sur le marché des vaccins, pour lesquels nous devrons évidemment trouver des solutions, mais dans une solidarité nécessaire sur le plan belge. Chacun par rapport à ses responsabilités.

Je rappellerai ici que j'ai lancé une étude pour connaître l'ensemble du diagnostic de façon très précise, que j'ai également pris des mesures concernant les pourcentages au niveau des primes «vaches allaitantes» pour ne pas que les agriculteurs soient pénalisés et j'ai demandé à l'administration d'étudier les possibilités de crédits de soudure pour les exploitations qui sont touchées. Bref, toute une série de mesures qui sont pleinement de notre responsabilité au niveau de la Région.

Je terminerai simplement en vous disant que, une fois de plus, et cela fait plaisir d'abord pour la réalité de nos agriculteurs, la Wallonie a été championne d'Europe. En effet, elle a été la première, toutes régions confondues, à effectuer le payement de la DPU, les 2 et 3 décembre. C'est la troisième année consécutive que la Région est première sur les marches du podium. Je rappelle ici que certaines régions n'ont pas encore payé 2005 ou 2006. Cela vous donne un ordre d'idée par rapport à la performance qui est la nôtre.

Cela veut dire que nous assumons, non seulement, notre responsabilité budgétaire en la matière, mais nous assumons aussi les délais les plus courts possible. Or, sur des montants de 273 millions d'euros versés début décembre à l'ensemble des agriculteurs, vous savez bien, quand on gagne plusieurs mois, ce que l'on pourrait faire en étant dans les moyennes, c'est autant d'intérêts que nous pourrions récupérer.

Mais, signal fort, on a décidé de payer immédiatement les agriculteurs. C'est normal. En plus de cela, cela permet évidemment, à toute une filière derrière, de fonctionner. C'est du carburant remis dans l'ensemble de l'économie de la Wallonie.

Je poursuis rapidement, Monsieur le Président, excusez-moi d'être un peu long, mais je mets un point d'honneur à répondre de façon précise à chacun des intervenants. Je remercie M. Wacquier pour son intervention sur les maisons du tourisme, d'une part, sur Waterloo d'autre part.

Concernant Waterloo, Mme la députée Brigitte Defalque a sursauté tout à l'heure en me disant : *«Nous sommes associés. Tout le monde est associé. Waterloo, Lasne, Braine-l'Alleud. C'est l'union sacrée entre*

nous.». Ce site est prioritaire pour la Région wallonne. Vous aurez d'ailleurs remarqué que dans ce Gouvernement-ci, au travers de cette compétence touristique qui est la mienne, nous avons fait preuve de cohérence, de continuité. C'est vrai qu'il y a eu des modifications qui ont été apportées au projet qui avait été déposé par mon excellent prédécesseur, Serge Kubla, pour améliorer l'ensemble du dossier, mais les moyens qui avaient été annoncés par Serge Kubla, nous les avons décidés.

Voilà un bon dossier, un projet qui est particulièrement structurant, développant pour l'ensemble de la Région wallonne, pas uniquement pour Waterloo et les communes voisines. Je dis cela en regardant son excellent bourgmestre. Mais c'est un point qui est important pour la Région. Il y a des problèmes par rapport au permis, etc. et je vous rejoins parfaitement Monsieur Wacquier, je ne voudrais pas que des querelles de clocher entre Braine-l'Alleud et Waterloo, entre notre ami Serge Kubla et son voisin parfois un tout petit peu nerveux, ne détériorent l'image de la Région.

Le Lion de Waterloo, tout le monde le connaît. Il est appelé comme cela et ceux qui espèrent un jour l'appeler le Lion de Braine-l'Alleud, qu'ils aillent d'abord rugir chez eux pendant quelques années, voire pendant quelques siècles avant de pouvoir bénéficier d'une telle renommée. C'est la réalité, c'est connu comme cela partout dans le monde. Il n'est évidemment pas question de rentrer dans ce genre de querelles et je crois qu'elles doivent immédiatement cesser au nom de l'intérêt des communes concernées, mais aussi de l'ensemble de la Région.

Je remercie ici, en la regardant, la bourgmestre, mais aussi l'ensemble des communes qui participent au projet, d'avoir cette cohérence, cette ligne, cette stratégie de développement. Il y a eu des obstacles. Il y a eu toute une série de difficultés. On a franchi ensemble, toutes formations politiques confondues, ces obstacles pour faire en sorte que ce projet puisse sortir de terre et apporter cette plus-value, tant sur le plan touristique que sur le plan du patrimoine, sur le plan de l'histoire aussi de notre Région et, au-delà de notre Région, bien plus spécifiquement, de l'histoire européenne.

Je terminerai en vous disant qu'au niveau des maisons du tourisme, mon prédécesseur, gourmand, c'est vrai, et généreux en matière touristique, a voulu faire passer le nombre de maisons du tourisme de 28 à 42. C'était louable. C'eut été encore plus louable si les budgets de fonctionnement avaient suivi puisqu'on a pris sur une partie des budgets de fonctionnement pour la création de nouvelles maisons du tourisme, en multipliant donc les outils sur le territoire de la Région. Cet exercice-là a une limite évidemment celle de se retrouver dans des situations parfois un peu difficiles.

Je fournirai l'ensemble de ce qui est mis en place au niveau de toutes les aides qui existent parce qu'il y a des aides APE, des aides PTP. J'en ai donné une tout à l'heure au niveau des agents de propreté, mais il y a toute une série d'autres aides qui existent pour les maisons du tourisme et il y a surtout une réalité différente sur le plan décrétal que vous avez votée au niveau du Parlement sur ma proposition, mais aussi par arrêté, à savoir la possibilité de fusion pour les maisons du tourisme en gardant les budgets, donc en les additionnant.

C'est un point qui est intéressant puisqu'il ne faut pas considérer le tourisme, des structures vers les touristes, mais les structures doivent s'adapter à la réalité touristique et notamment sur l'assiette géographique. C'est le développement territorial pour que l'on puisse se mettre du côté du touriste qui ne vient pas pour visiter une commune mais qui vient pour un produit touristique. On en parlait au travers de mon intervention suite à votre question sur les gîtes. Le produit touristique «gîte» doit être développé avec des thématiques fortes. C'est vrai aussi sur le plan de l'ensemble des maisons du tourisme qui doivent offrir toutes les possibilités dans un domaine particulier.

Je peux prendre un exemple. À ceux qui sont intéressés par le patrimoine historique, par la culture et qui se rendent à Mons, il serait bien malheureux qu'on dise : *«Voilà ce qui existe à Mons.»*, alors qu'à 40 ou 50 kilomètres de là, à Tournai et ailleurs, il y a, sur cette même thématique culture, patrimoine, histoire, des joyaux extraordinaires à montrer aux touristes qui viennent chez nous.

Cette collaboration, ces liens entre les uns et les autres sur des produits touristiques sont essentiels pour faire en sorte que le touriste, non seulement vienne, mais aussi qu'il reste plus longtemps. C'est un premier défi qui a été relevé par l'étude KPMG : faire en sorte que la durée de séjour soit augmentée, ce qui représente des dépenses effectuées chez nous et autant de retombées positives sur l'emploi. Mais il faut aussi que ces touristes aient envie de revenir dans notre Région et de la visiter, avec tout l'impact positif en la matière.

Je crois avoir répondu, Monsieur le Président, à l'ensemble des interventions des parlementaires que je remercie encore chaleureusement. Cette semaine encore, nous aurons l'occasion, et je dis cela en regardant Willy Borsus, de revenir sur l'un ou l'autre sujet, plus particulièrement sur le sujet des déchets. Mais j'ai déjà été très loin ici dans mes explications.

Il y a toute une série de demandes qui ont, par ailleurs, été faites, parce que je sais que vous avez une assemblée générale importante ce soir au niveau du BEP, notamment sur deux points importants : la TVA et, au niveau des transports, la ventilation finalement sur l'ensemble des déchets au niveau de la Province de Namur.

Je suis prêt à mettre à disposition les compétences et les ressources nécessaires pour trouver des solutions

par rapport à cela. Dès que j'ai été alerté par rapport à ce problème-là, j'ai fait en sorte que tout le monde puisse y participer activement, que tout le monde reste de bonne foi, que l'on ait une stratégie globale au niveau de la Région qui doit tenir la route, qui doit être cohérente. On ne peut pas être la Région des dérogations et déroger nous-mêmes à des règles que l'on a fixées. C'est un signal qui serait particulièrement mauvais.

Par contre, il existe sans doute d'autres pistes de solution. En tout cas, elles doivent être étudiées et faire en sorte que des régions qui ont développé des politiques – et c'est un doux euphémisme – un peu différentes, puissent aujourd'hui résorber et améliorer leurs performances environnementales pour faire en sorte que, pour chaque citoyen, l'impact financier soit le plus faible possible.

Il faut savoir que l'aspect environnemental pour une Région, c'est un aspect particulièrement important, particulièrement relevant. Je vais vous donner un dernier exemple. Dans les critères au niveau des investissements des entreprises, figure premièrement la fiscalité. C'est le premier critère d'installation. Le deuxième critère est remonté en puissance puisqu'il a grimpé de la septième ou huitième place à la deuxième place aujourd'hui, c'est l'environnement, c'est la qualité de vie. C'est aussi un gage d'investissements dans notre Région. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – Chers Collègues, nous en arrivons aux répliques. Je rappelle à chaque intervenant que la réplique est un droit, et non un devoir et que l'on peut toujours renoncer à un droit. C'est en votre âme et conscience à en juger. Mais, en tout cas, si vous usez de votre droit de réplique, je vous demanderai d'être concis et précis.

Voilà presque trois heures que nous sommes sur le premier chapitre. Il reste huit Ministres, si chaque chapitre prend autant de temps, cela fait 24 heures de débat. Je pense que personne n'a envie de se retrouver après-demain aux aurores pour le vote.

M. Ancion ne souhaitant pas s'exprimer, la parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Très brièvement, je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je serai attentif à l'ajustement budgétaire pour ce qui concerne l'assainissement individuel. J'ai bien acté que les prévisions budgétaires pouvaient évoluer en fonction des masses prioritaires qui seront définies.

De même, merci au nom de l'ensemble du conseil d'administration de Marc Tarabella au niveau de la Fondation rurale de Wallonie pour autant, évidemment, que ce travail continue à être de qualité et qu'il donne une ruralité de qualité.

Enfin, mes félicitations vont au Gouvernement tout entier et au Ministre en particulier pour le courage et la détermination dont ils font preuve dans la gestion des déchets. Pourquoi dans la gestion des déchets ? Parce que le Gouvernement, finalement, prend la responsabilité d'appliquer ce que l'Europe nous demande et que nous demande-t-elle ? De ne pas aller en décharge. Il est reconnu, évidemment, que c'est la plus mauvaise des formules. Depuis des années que l'on en parle, il faut bien essayer d'agir. Si le Gouvernement prend ses responsabilités, cela veut dire que chacun doit les prendre en aval de manière à traiter l'ensemble des déchets suivant des formules équilibrées, comme j'ai l'habitude de le dire, particulièrement en commission. Quand je parle de formule équilibrée, c'est au niveau des différentes techniques qui peuvent exister.

J'ai entendu qu'il ne souhaitait pas la multiplication des outils pour ne pas introduire une concurrence effrénée par rapport au secteur public.

J'ajouterai à cela que le partenariat public-privé doit évidemment exister dans ce domaine-là, comme dans beaucoup d'autres, au niveau de la gestion des déchets, mais évidemment que la maîtrise globale de la gestion des déchets, elle, doit relever majoritairement du secteur public.

Ces avancées sur le plan environnemental, cette équité des citoyens et des communes à travers le décret et son application, c'est une bonne chose. Je pense que c'est un premier pas, et je parle à titre personnel. La gestion des déchets relevait auparavant de l'hygiène publique et cela vient du Code Napoléon. Maintenant, nous sommes presque en 2008, les mentalités et les impositions ont évolué et on est bien au-delà de cette gestion de l'hygiène publique. Et je ne pense plus que, maintenant, cela relève tout à fait encore de l'autonomie communale.

Je plaide donc – et cela se voit d'ailleurs à travers l'esprit du décret – pour que cette gestion des déchets, que ce soit le traitement ou peut-être même la collecte – c'est ce que j'appelle le kit complet – puisse relever de l'ensemble de l'organisation de la Région wallonne. L'idéal pour moi serait que ce soit géré dans l'ensemble par la Région wallonne. Si ce pas est trop important pour l'instant, ne pourrait-on dans un premier temps plaider pour, au moins, rassembler les communes dans des groupes homogènes – et cela porte un nom, c'est l'intercommunalité ?

Et si cette intercommunalité fonctionne, on peut aussi grouper les intercommunales par des régions cohérentes, mais, en tout cas, le but final, me semble-t-il, devrait être cette gestion cohérente depuis la collecte, depuis le seuil du citoyen jusqu'à l'élimination

propre et bien pensée des déchets bien triés, en passant justement par cet équilibre des techniques, dont font partie la biométhanisation, les recyclages par accord de branche et, malheureusement – mais on ne peut pas encore faire autrement – l'incinération, pour autant qu'elle soit bien faite.

Voilà, Monsieur le Président, la réplique que je souhaitais apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie le Ministre pour toutes les réponses qu'il a bien voulu apporter aux questions qui ne lui ont jamais été posées.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela s'appelle de l'anticipation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Occupez-vous d'abord des problèmes qui sont là avant d'anticiper.

M. Wesphael (Écolo). – J'avoue que c'est très fort.

Par ailleurs, je confirme deux choses. La première, c'est qu'il n'y a toujours pas – et j'espère que cette lacune va être très vite comblée – de politique globale et de développement durable en Wallonie. Il n'y a toujours pas de plan précis en la matière.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais si, il y a un plan.

M. Wesphael (Écolo). – Mais non, il n'y a pas de plan. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

M. le Président. – Monsieur le Ministre, laissez parler M. Wesphael. Le dernier mot revient toujours au parlementaire et c'est d'autant plus utile de laisser parler M. Wesphael que votre micro n'est pas allumé. Cela ne sert à rien que vous parliez. Donc, veuillez écouter M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je disais à M. le Ministre que cette stratégie régionale de développement durable n'existe toujours pas. Il l'annonce depuis un certain nombre de mois. Maintenant, il me dit qu'il y a un document. Moi, ce qui m'intéresse, c'est que le Parlement en soit saisi.

Je suis un homme plutôt concret et j'aime bien voir des choses qui sont effectivement écrites et sur lesquelles on peut vraiment débattre.

Deuxièmement, je confirme que je viendrai avec des propositions parce que je n'attends pas neuf ou dix mois avant de les déposer sur la table du Parlement. J'annonce des propositions et, trois semaines après, vous les avez sur la table du Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, par rapport au dossier AIDA, vous me parlez de 85 %, de toute façon, vous connaissez peut-être mieux les chiffres que moi.

Je sais que l'administration a certainement fait un bon travail dans ce dossier-là, mais je tenais juste à vous dire que par rapport aux dossiers de 2006, il est temps, maintenant, après un an, de les finaliser et de donner une réponse au secteur agricole, pas seulement parce qu'il est en crise car j'estime qu'après un an, le secteur a le droit d'avoir une réponse.

Pour le dossier AIDA en lui-même, nous n'allons pas refaire le débat. Nous ne sommes pas d'accord. Vous avez votre politique, moi, j'ai la mienne et c'est tout à fait un droit légitime.

Par rapport à la réorientation de l'APAQ-W et de l'OPW, heureusement que vous avez dit minime, parce qu'elle est réellement minime. Vous n'avez pas pris de décision concernant ce décret alors que vous étiez tout à fait au courant depuis un certain laps de temps, je le déplore, mais vous avez quand même admis que la réorientation était minime.

Dernier point, par rapport à la langue bleue. Je vous reconnais bien là. Vous me faites toujours sourire. Vous invoquez toujours la compétence de l'État fédéral

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Si petite que soit la Région, elle a une compétence : les pertes économiques. Le budget est peut-être minime, mais, de toute façon, rien n'est prévu dans le budget 2008, vous ne prenez aucune décision et vous renvoyez la balle au niveau de pouvoir fédéral. Là est la lâcheté

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Qui décide paye. C'est tout ce que j'ai dit.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Oui, mais justement, qui a la compétence des agriculteurs ? C'est vous. Donc, prenez vos responsabilités.

M. le Président. – M. Wacquier ne souhaite pas répliquer. M. Borsus non plus ? Merci, Monsieur Borsus. Excusez-moi. J'avais anticipé.

M. Borsus (MR). – Le Ministre m'a déjà fait beaucoup d'honneur, Monsieur le Président, et vous me remerciez avant même d'avoir entendu mes propos.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu et avec beaucoup d'attention, votre plaidoyer. Je partage une bonne partie de celui-ci : une gestion environnementale aussi proactive que possible, aussi partagée que possible dans l'ensemble du territoire wallon ; une gestion environnementale où le citoyen peut modifier ses comportements et qui peut aboutir à ce qu'il n'y ait finalement plus qu'une fraction ultime aussi petite que possible, qui doive être éliminée. Je soutiens tout à fait cette démarche, tout comme le fait qu'il n'y ait pas de flux qui nous vienne de façon obscure de l'étranger et d'autres considérations encore que vous avez émises. Je ne peux qu'y adhérer.

J'adhère aussi au final de votre intervention et vous pouvez constater que c'est bien volontiers que j'ai été circonstancié et raisonnablement mesuré dans mon intervention. Parce que je souhaite que les Namurois ne soient pas victimes, une fois encore.

Monsieur le Président, toutes les forces politiques namuroises considèrent que nous avons déjà été les grands perdants, notamment de l'organisation des fonds structurels européens.

Dans ce dossier, Monsieur le Ministre, vous en conviendrez au bout du compte, qui va être concerné ? C'est évidemment la facture des gens. Je ne voudrais pas que peut-être parce qu'il n'y a pas quelqu'un au Gouvernement ou dans les groupes parlementaires de la majorité qui dise : *«Maintenant, cela suffit !»*, nos concitoyens namurois se voient aujourd'hui pénalisés.

Troisième élément de mon propos, Monsieur le Ministre, vous conviendrez avec moi que vous avez parlé des décharges. Je ne dis pas que le CET, c'est le mode paradisiaque de traitement des déchets ménagers. Ce que je dis, c'est que la Région a accordé aux CET de son territoire des permis d'activité, des permis d'exploiter, des permis d'environnement pendant une certaine durée. Ceux-ci vont continuer, me semble-t-il. Ceux-ci ont tout d'abord bénéficié d'investissements

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ils pourront continuer, Monsieur Borsus, mais avec un type de déchets particuliers qu'on appelle la fraction résiduelle.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, M. Borsus termine sa réplique.

M. Borsus (MR). – Ces investissements ont été largement subventionnés par les pouvoirs publics.

D'autre part, je voudrais rappeler un élément. Même s'il y avait un certain nombre de querelles autour du dossier de l'incinérateur d'Achêne, qui a refusé l'incinérateur introduit par une société namuroise ? Le Ministre en charge de la décision ultime en matière de permis, le Ministre régional de l'époque : votre Collègue, M. Lebrun.

Vous ne pouvez pas, en même temps *(Réaction de M. Bayenet.)* dire : *«Vous n'avez pas fait les efforts nécessaires en temps opportun et, dès lors aujourd'hui, vous assumez.»*.

Dernier élément de mon propos,

M. Bayenet (PS). – Le père de Benoît Lutgen avait donné son accord pour le permis d'exploiter.

M. Borsus (MR). – Qui a refusé ? *(Réaction de M. Bayenet.)* M. Bayenet peut vous donner la date de mémoire de la décision prise par M. Lebrun, à l'époque en charge de cette matière *(Réaction de M. Bayenet.)*

M. le Président. – Monsieur Borsus, vous répliquez, vous intervenez dans le cadre du débat budgétaire et vous posez éventuellement des questions à M. le Ministre, et pas à notre Collègue M. Bayenet.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, il ne faut pas faire payer deux fois à M. Bayenet ce type de décision du Gouvernement. La première fois avec l'incinérateur et, aujourd'hui, avec cette taxe dont peu ou prou, le Gouvernement sera considéré comme ayant la paternité.

Le dernier élément de mon propos ne concerne pas directement les déchets parce que votre Collègue, M. le Ministre Antoine, m'a déjà surnommé «Détritus», il y a peu, en Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement. Je ne voudrais pas coller à cette image que celui-ci m'a donnée.

Monsieur le Ministre, vous venez de dire combien les dérogations, ce n'était pas ce qu'il fallait faire, etc. Je ne trouve pas normal que la majorité parlementaire dépose, en pleine discussion du décret budgétaire, un amendement qui ne concerne pas le budget mais qui concerne le Code de la Démocratie locale et où il nous

est proposé, par dérogation, Monsieur le Ministre, au Code de la démocratie locale, de permettre au conseil d'administration du circuit de Spa-Francorchamps de compter un nombre maximum de 15 unités.

Dites-moi ce que vient faire au budget ce dépôt d'un amendement au Code de la démocratie locale concernant le nombre d'administrateurs de Spa-Francorchamps. Je faisais le lien immédiat avec cette notion de dérogation que vous ne souhaitiez pas voir plaidée par les pouvoirs publics. Il y en a une qui est déposée à la minute sur le bureau.

M. le Président. – Si vous permettez, Monsieur Borsus, je ne vais pas répondre ici en tant qu'auteur de cet amendement. Vous comprendrez facilement que, en tant que Président, je ne peux pas entrer dans une défense d'amendement. Nous reparlerons de ce problème demain et nous verrons la meilleure façon démocratique et respectueuse du Règlement d'arriver à une discussion positive à ce sujet.

On distribue cet amendement maintenant, mais ce n'est pas dans le cadre de cette réplique que nous pouvons en discuter.

Nous avons terminé avec ce chapitre. Je remercie M. le Ministre Lutgen.

Je rappelle que la liste des intervenants pour l'ensemble des Ministres est close définitivement.

Je signale aussi que Mme Dethier-Neumann a accepté de faire son intervention demain à M. le Ministre Daerden. Elle était la seule intervenante. M. Daerden devant revenir demain pour répondre, l'intervention de Mme Dethier-Neumann aura lieu demain aussi. Par ailleurs, il n'y a plus d'intervention dans le cadre du budget de M. Demotte, Ministre-Président. Nous le dispenserons donc de nous rejoindre aujourd'hui.

Nous passons maintenant aux compétences de M. Tarabella, Ministre de la Formation. Deux intervenants sont inscrits.

La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, entre l'initial 2007 et l'initial 2008, les moyens alloués au budget de la formation augmentent de 38,25 millions d'euros en moyens d'action et de 37,298 millions d'euros en moyens de paiement. Le budget formation s'élève ainsi à quelque 300 millions d'euros.

Lors de l'évaluation du Plan Marshall, les partenaires sociaux et le Gouvernement wallon ont épinglé les faibles résultats du volet formation du Plan Marshall. Cependant, il apparaît que le message n'a pas été entendu par le Ministre de la Formation. En effet, en 2008, aucune nouvelle action n'est programmée pour corriger les manquements constatés. En outre, on accentue les politiques reconnues peu efficaces par le Gouvernement lui-même.

L'analyse du seul taux d'insertion des demandeurs d'emploi formés par le Forem laisse tout autre développement de côté. En effet, à peine 50,8 % des demandeurs d'emploi formés par le Forem retrouvent un emploi à la fin de leur formation.

Dans la même lignée, on épinglera également l'augmentation substantielle – plus 10,343 millions d'euros – des subventions accordées aux EFT-OISP alors que les Ministres Tarabella et Marcourt reconnaissent ouvertement le problème de la «lasagne» dans l'insertion socioprofessionnelle et qu'ils remettent parfois en cause l'efficience de certains opérateurs. Qu'en est-il de la bonne gouvernance ?

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler à M. le Ministre ses compétences en matière de la formation des PTP. Dès lors que le 21 novembre 2006, le Gouvernement wallon prenait un arrêté veillant à dynamiser la formation des PTP, il est surprenant d'entendre M. le Ministre Tarabella déclarer – je cite : «*Le programme PTP est surtout géré par mon Collègue, le Ministre Marcourt, et l'alternance entre le travail et une formation en parallèle est une idée qui peut être intéressante. Cela mériterait une analyse plus fine sur la réalité de ce programme en vue de le réorienter éventuellement.*». Faut-il à présent que l'opposition rappelle à la majorité la législation wallonne ?

Il en est de même pour le dispositif de tutorat. À peine mis en place par le Gouvernement PS-cdH, le Ministre Tarabella avoue *: «À la signature des dossiers de tutorat, je ne suis pas sûr de leur efficacité et soupçonne parfois même une certaine dérive.»*.

Nous aurions aimé poser les mêmes questions à la Ministre Arena, qui a mis en place ces deux dispositifs avant de quitter la Région wallonne pour d'autres horizons.

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je n'ai pas tout à fait la même vision de ce budget que mon Collègue et ami, M. Bracaval et je voudrais ici mentionner quelques points forts du programme justificatif afférent à ces matières de formation.

Comme je l'ai déjà mentionné en commission, il importe de souligner la méthodologie de ce budget : les axes y sont explicités, évalués, renforcés, motivés. Ce budget poursuit l'objectif de doper les mesures qui

fonctionnent bien et qui répondent à un besoin, tout en s'inscrivant dans la continuité.

Je tiens aussi à remercier M. le Ministre – et là aussi, il faut le souligner – de nous avoir remis les projets de budget du Forem et de l'IFAPME, comme cela avait été demandé depuis plusieurs exercices par nos Collègues du MR.

Le Gouvernement wallon a fait de la formation une de ses priorités de législature et cette volonté du Gouvernement se traduit, à nouveau, au travers de ce budget. En effet, il faut rappeler les chiffres. Par rapport au budget initial 2007, ce budget progresse de 14,6 % en moyens d'action et de 14,1 % en moyens de paiement, hors cofinancements européens.

Cette forte augmentation des budgets formation résulte, non seulement des moyens supplémentaires attribués dans le cadre des Actions prioritaires pour l'avenir wallon, mais aussi de moyens supplémentaires alloués aux politiques récurrentes de formation.

Je voudrais ici citer l'importance des moyens supplémentaires attribués pour les formations des salariés et appointés hors Forem, en particulier au niveau des EFT et des OISP. Le financement de ces centres de formation a fait l'objet d'une réforme qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008 afin de valoriser les actions des centres agréés depuis de nombreuses années et de permettre à de nouveaux projets ou à de nouvelles filières de venir répondre aux besoins du public en termes de formation.

Quant aux moyens consacrés au réseau des centres de compétences, ils sont majorés de 400.000 euros pour financer trois centres agréés supplémentaires.

Dans ce budget figurent aussi la mise en œuvre d'une vaste campagne de promotion des métiers techniques et manuels, une augmentation du budget de fonctionnement du réseau des centres de compétences et une nouvelle allocation de base est insérée pour financer la création d'un pôle de formation consacré aux motorisations propres au «Campus Auto» dans le cadre du Plan Air-Climat du Gouvernement wallon.

Quant au dispositif «Tutorat», sa mise en place au niveau du crédit adaptation, ainsi que la signature d'une nouvelle convention pour la formation dans le secteur non marchand en décembre 2007 pourront permettre, Monsieur Bracaval, un taux d'utilisation plus élevé des budgets chèques-formation, crédit adaptation et formation non-marchand.

Et que devient la fracture numérique ? Eh bien, elle se calcifie, elle se consolide. Le projet cyberécoles/cyberclasses, même s'il a pris du retard en raison de la colossalité de l'enjeu – il s'agit du plus grand marché informatique jamais passé en Belgique –, prévoit que toutes les écoles de la Région wallonne soient équipées pour l'année scolaire 2009-2010 et que le lancement des installations intervienne en 2008. Les moyens consacrés au projet en 2008 sont répartis de manière différenciée pour tenir compte de l'évolution prévue du projet et des dépenses effectivement réalisées depuis son lancement.

En ce qui concerne les moyens supplémentaires dégagés par le Plan Marshall, ce sont, au total, 218 millions d'euros qui ont été attribués à la formation sur la période 2006-2009. Pour l'année 2008, on passe à un montant total de 62,6 millions d'euros directement prévus au budget Formation dans le cadre du plan.

Pour terminer, je me réjouis de la complète réussite des formations en langues, notamment au travers des stages en immersion. S'il a fallu réorienter les demandes de manière prioritaire vers le néerlandais, vu l'imbrication économique, et vers l'allemand, particulièrement important dans la Province de Liège, avant d'opter pour l'anglais où les stages sont limités au Royaume Uni et aux USA, il conviendra naturellement, également, de réorienter les moyens budgétaires. Un accroissement de crédit de l'ordre de 6 millions d'euros a été décidé par rapport au montant prévu initialement.

De plus 6.000 formations intensives ont été organisées jusqu'ici en 2007 alors que l'objectif était de 3.800. C'est sur cette analyse largement favorable de votre budget, Monsieur le Ministre, que je vous remercie pour votre attention. *(Applaudissements sur les bancs du Groupe PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, la première bonne nouvelle est que je vais être bref. Les questions et les appréciations étaient précises.

Je voudrais simplement faire deux remarques liminaires.

Je me suis félicité en Commission d'être peut-être le seul Ministre chanceux à n'avoir aucune remarque sur mon budget de la part de la Cour des comptes. C'était donc une belle entrée en matière.

Monsieur Bracaval, vous avez dit 14 % – confirmés par M. Wacquier – des budgets au niveau formation dont une augmentation de 60 % pour les EFT-OISP – je vais y revenir –, cela permettra de sortir du moratoire dans lequel ce secteur est plongé depuis plus de quatre ans.

M. Bracaval a souligné l'augmentation budgétaire, mais il dit que beaucoup de volets vont mal. Je m'inscris en faux contre cela.

Le plan Langues est la mesure la plus spectaculaire il rencontre un succès tel, qu'il a fallu – M. Wacquier a complété en donnant les informations – réorienter le dispositif pour qu'il réponde mieux aux attentes vers le néerlandais et l'allemand ainsi que les aides budgétaires, en tout cas, la manière de financer ces bourses.

Les volets du plan Marshall. Au niveau des pôles de compétitivité, les budgets en formation ont un non-consommé assez important. Mais comment aurait-il pu en être autrement, dès lors qu'au niveau du plan Marshall, ils s'étalent entre 2006 et 2009 ? Dans le milliard d'euro, 160 millions sont dévolus à la formation + 55 millions dans les pôles de compétitivité.

Dans ces pôles de compétitivité, qui sont un rassemblement d'entreprises où il y a aussi des besoins en recherche, les besoins en formation ne s'expriment pas en première ligne. Donc maintenir pour l'instant le budget, me semble raisonnablement au cas où ces besoins en formation viendraient à pleinement s'exprimer dans l'exercice 2008, quitte à réorienter certains budgets s'ils devaient être non consommés durant cet exercice également – mais là, j'anticipe peut-être.

Concernant le taux d'insertion, vous estimez qu'il n'est pas correct, pas satisfaisant ; il y a des secteurs où il est supérieur que dans d'autres. Pourtant, entre 2005 et 2006 – je n'ai pas encore les chiffres du taux d'insertion de 2007 –, l'augmentation était de 2,1 % et le nombre de personnes insérées a augmenté de 20 %.

Dans certains secteurs, comme la construction, le taux d'insertion est de 73 % (tous métiers confondus) ; dans les transports et la logistique, de 80 %. Mes visites sur le terrain, qui sont assez nombreuses malgré ma double casquette, me montrent que pour les techniciens des *call centers* ou les auxiliaires polyvalents – aussi bien dans les centres de formation que dans les écoles d'enseignement de promotion sociale dont j'ai aussi la charge à la Communauté –, on arrive aux 100 %. Beaucoup de personnes au cours de leur formation sont happées, cherchées pour entrer dans le milieu du travail.

C'est le signal positif que beaucoup de formations répondent aux besoins des entreprises.

Vous parliez des EFT/OISP, en disant : *«C'est une lasagne…»*. Non pas du tout ! Elles existent, elles étaient sous moratoire depuis quatre ans et pour en sortir, il fallait un peu plus de 10 millions d'euros. J'en ai obtenu 10,3 millions dont 6,3 millions d'euros servent à compenser la sortie du Fonds social européen. Le dispositif des EFT/OISP est donc rendu autonome par le financement de la Région wallonne. Ils sont au nombre d'à peu près 180. Cent vingt étaient agréés et subventionnés, une quarantaine étaient agréés et non subventionnées et une vingtaine sont en demande d'agrément et de subventionnement.

Je vais faire le parallèle avec, notamment les métiers en pénurie – M. Kubla l'a fait ce matin en séance publique. Notamment, les EFT/OISP répondent avec leurs filières aux demandes en attente. Par exemple dans la formation de la soudure ou des métiers de la construction, on parle souvent de formation préqualifiante qui peut s'avérer aussi, à certains moments, qualifiante. Ce secteur qui était en attente me tenait à cœur parce que ces entreprises de formation par le travail et ces organismes d'insertion socioprofessionnelle s'occupent d'un public souvent précarisé qu'il faut d'abord resocialiser, lui faire retrouver le chemin de la formation et de l'emploi.

Je pense que la relance qui se fait jour en Wallonie – et que plus personne ne conteste, même pas les économistes de la KB, notamment – doit concerner tout le monde : ceux qui ont plus d'aptitudes pour retrouver plus facilement un boulot mais aussi ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir la formation ou de suivre la scolarité ou les filières de formation qui permettaient, d'emblée, d'aller directement à l'emploi. Ce public précarisé mérite l'attention.

La sortie du moratoire des EFT/OISP a été ma priorité au niveau des marges budgétaires à se distribuer. Je n'ajoute rien.

Le Comité de pilotage est un terme qui commence à m'exaspérer. Je ne veux pas en créer de supplémentaire. J'ai souvent dit : *«La lasagne, faisons-la diminuer mais que les tranches soient plus cohérentes entre elles, qu'elles fonctionnent mieux.»*. Les dispositifs existent et je pense notamment aux DIISP (Dispositifs pour l'intégration et l'insertion socioprofessionnelle), mais que ces gens se parlent partout, fonctionnent et permettent, en tout cas, un meilleur service aux citoyens demandeurs de formations.

Vous avez parlé des PTP. Je suis de nature à bien m'entendre avec tout le monde ou presque et je n'ai donc aucun problème avec mes collègues Ministres. Mais il est clair que ceux-ci relèvent de la compétence de mon collègue et ami, le Ministre Marcourt. Je travaille en bonne intelligence avec lui – d'ailleurs nous nous voyons souvent parce que l'Emploi et la Formation sont évidemment des compétences voisines et complémentaires, mais je ne vais pas m'exprimer en lieu et place de mon collègue sur des matières qui le concernent.

Vous avez eu un propos erroné par rapport au tutorat car je n'ai jamais dit que c'était inefficace. J'y crois ! On vient de le passer au Gouvernement wallon en espérant faire une centaine de contrats l'année prochaine. Le tutorat, c'est la plus belle méthode de formation qui existe. C'est permettre à un jeune, qui est d'au moins six mois dans l'entreprise, de bénéficier de l'expérience de quelqu'un de plus de 48 ans qui va bientôt quitter son travail et qui connaît son métier à

la perfection. Il y a des personnes qui seront près de la retraite, mais cela peut-être quelqu'un qui, à partir de 48 ans, transmet son savoir.

Très souvent les gens qui quittent les entreprises de manière prématurée, que ce soit par préretraite ou retraite ou qui vont vers un autre boulot, ont souvent eu le sentiment de frustration de ne pas pouvoir transmettre leur savoir à celles et ceux qui arrivent dans l'entreprise et qui ne demandent qu'à apprendre. Le meilleur apprentissage, c'est effectivement, notamment par l'alternance – sujet que vous avez évoqué mais qui est fondamental et auquel je crois –, c'est le contact entre l'enseignement, le monde de l'éducation et l'entreprise.

Je crois donc au tutorat. Par contre, concernant les PFI (formation Insertion) à certains égards, je peux le dire, que certains sont justifiés – on a d'ailleurs même allongé la durée pour certains d'entre eux. Au lieu de faire 26 semaines d'apprentissage + 26 semaines de travail avec un contrat réel, on passe à 52 + 52. Dans un métier comme le tailleur de pierre, c'est utile et nécessaire. Mais je soupçonne parfois des effets d'aubaine. Je connais une dame d'une quarantaine d'années, vendeuse à Liège, qui a un PFI depuis 15 ans. C'est un effet d'aubaine que je dénonce.

Il faut, dès lors, peut-être, réorienter cette mesure du PFI. Parce que certaines entreprises qui utilisent des PFI, le personnel est bon 26 semaines + 25 et la dernière semaine, il ne convient plus, on le jette – c'est l'effet «kleenex» et on remplace par un autre PFI bon marché.

Il faut donc pouvoir réaménager cette mesure conjointement avec mon Collègue, Jean-Claude Marcourt. C'est cela que j'ai dénoncé en Commission. Il ne s'agit évidemment pas de l'inefficacité du tutorat, bien au contraire, je crois que celui-ci est une excellente méthode de formation.

Le phénomène des pénuries est inquiétant – M. Kubla en a parlé ce matin : 200.000 chômeurs, 35.000 postes qui ne trouvent pas preneur, c'est interpellant, surtout dans certains secteurs où les entreprises pleurent après la main-d'œuvre. Le phénomène, s'il est interpellant, n'est pas dû uniquement à la formation et à une prétendue inadéquation de la formation – ce serait trop facile.

Tout d'abord, je pense qu'il y a une image tronquée et négative de certains métiers. La construction par exemple, est associée à une certaine pénibilité ; certains ateliers, le fraisage à commande numérique, le tournage, sont associés à la saleté.

Quand on voit Technifutur à Liège, mais comme 23 autres centres de compétences labellisés, on se rend compte que, dans l'imaginaire populaire, on a de ce métier une image négative alors qu'elle mériterait d'être revalorisée. C'est la même chose pour la désaffection des filières technique et professionnelle dans l'enseignement, souvent considérées comme des filières de relégation. Combien de fois n'a-t-on pas entendu : *«Tu n'es pas assez intelligent, tu vas aller en technique et si cela ne va vraiment pas tu iras en professionnel.»*. C'est un langage aujourd'hui qu'il faut espérer qu'il soit du passé.

De nombreuses actions sont menées pour tenter de résoudre ces difficultés. Le contrat pour l'école est une réponse à la Communauté notamment avec les centres de technologie avancée qui vont compléter le dispositif centres de compétences de la Région. Je pense aussi à l'asbl *Skills Belgium* et la revalorisation des métiers techniques par la participation au Mondial des métiers. Celle-ci a d'autres activités aussi, parce qu'il n'y a pas que le Mondial des métiers tous les deux ans, il y a aussi une œuvre permanente et on lui a confié ce rôle.

On peut critiquer, constater et puis ne rien dire. Des solutions sont amorcées. *Technikids* est née à Technifutur (Liège) et est maintenant repris à Technofutur qui est le pôle de Gosselies et Strépy-Bracquegnies. Celui-ci a comme rôle d'initier les enfants de 5 et 6e primaires, en espérant l'élargir à ceux du premier degré secondaire, à se familiariser avec les nouvelles technologies au sein des centres de compétences ; à l'aide d'un jeu de robot, une programmation, d'essayer de faire approcher et de faire aimer plus les filières techniques, scientifiques : études qui recherchent des étudiants qui n'embrassent plus vraiment ces filières en nombre.

La concurrence entre les entreprises cause les pénuries. Beaucoup de petites entreprises souffrent de pénuries parce que leurs bons ouvriers sont parfois très recherchés dans des entreprises plus importantes du même secteur, où les salaires sont plus attractifs, où il y a une meilleure protection au niveau du travail. Je ferai d'ailleurs un rapport au Gouvernement wallon, ce jeudi, sur le problème des pénuries. C'est un sujet qui nous interpelle énormément.

Je n'ai aucun commentaire à apporter à l'intervention de M. Wacquier. Il me semble qu'il a fourni une appréciation objective de la politique menée dans le secteur de la formation.

Je dirai à M. Bracaval que nous avons besoin d'être plus fiers de ce que nous faisons et de ce que nous sommes.

Au niveau de la Région wallonne, quand on visite un centre de compétences, la Rolls-Royce des centres de formation, on voit tous les moyens déployés pour donner un outil performant à nos demandeurs d'emploi, à nos personnes qui sont en entreprises mais qui ont parfois besoin de se reformer parce que l'outil évolue, aux personnes de l'enseignement, qu'ils soient professeurs ou étudiants qui peuvent et doivent fréquenter ces cen-

tres de compétences, à raison, espérons-le, à l'horizon 2009, de 25 % des heures prestées – pour l'instant à Technocité à Mons, nous sommes à 24 % ; nous atteignons donc l'objectif, mais il y en a d'autres où c'est 12, 13 %. J'ai déjà assisté à pas mal de réunions dans ces centres pour convaincre les écoles d'y aller parce qu'on en ressort avec une expérience intéressante.

Nous avons mis au point des outils extrêmement performants en matière de formation. Je pense aux Centres de compétences, à la formation en alternance (IFAPME, Cefa), l'enseignement de promotion sociale qui, à la Communauté, fait aussi œuvre utile en matière d'insertion des gens sur le marché du travail, mais aussi les EFT/OISP pour lesquels j'ai accordé une priorité, une attention particulière, qui s'occupent d'un public dont personne ne s'occuperait s'ils n'étaient pas là pour le faire. Ces gens seraient précarisés, ne seraient voués qu'à aller au chômage et éventuellement, en cas d'exclusion, réémarger au Centre public d'action sociale. Tous ces dispositifs demandent une bonne coordination entre eux.

J'estime donc que nous devons marquer notre fierté à l'égard de ce que nous faisons. Mais cela ne veut pas dire que nous reconnaissons qu'il n'y a pas de difficultés. Il y a évidemment des problèmes. Un des problèmes auquel j'ai dû faire face, et qui m'a fait réagir vivement, c'est une non-transmission de la part du Forem de données qui m'apparaissaient intéressantes. Le Forem organise des formations très intéressantes – j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte grâce à Pierre Wacquier et de m'en rendre compte aussi à Tournai la semaine dernière. Monsieur Bracaval, je sais que vous êtes un «ancien» du Forem, mais je veux simplement dire que nous méritons d'avoir, vous et moi, des chiffres précis par rapport à des politiques que l'on mène parce que ceux-ci nous permettent d'encourager, de stabiliser ou de réorienter les aides si cela ne répond pas à une demande de nos concitoyens en matière de formation.

Je pense avoir été complet, Monsieur le Président, ou en tout cas, à peu près. Je voudrais vous remercier pour l'attention que vous avez portée au domaine de la formation.

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Ministre, en effet, je suis un ancien du Forem puisque j'y ai plongé mes racines pendant 20 ans et j'en suis très fier. Je suis très heureux d'avoir pu vous entretenir de ce domaine extrêmement passionnant qu'est la formation professionnelle. Je connais tous les efforts entrepris par les gens de terrain qui essayent de faire du mieux qu'ils peuvent. Je me souviens même qu'à l'époque, on avait un taux d'insertion fixé à 80 %. Je trouvais que c'était beaucoup, et j'ai toujours posé la question de savoir pourquoi ne pas fixer l'objectif à 100 %. Il faut être ambitieux jusqu'au bout. Il y a des choses qui m'ont toujours échappé, étant un simple formateur de base au Forem, mais en contact direct avec les soucis des gens, leurs aspirations et partageant aussi leur joie quand on parvient, au terme d'un processus de formation, à les réinjecter sur le marché de l'emploi.

Je ne reviendrai pas sur ce que je vous ai déjà dit, nous avons chacun notre position, si ce n'est que pour dire que lors des États généraux des EFT et OISP, ces organismes ont eux-mêmes constaté la pléthore d'intervenants sur le marché. Ils semblaient avoir du mal à discerner qui faisait quoi. Je n'ai que relaté ce que j'avais lu à ce propos.

Par rapport aux PTP, vous me dites que c'est de la compétence de votre collègue, le Ministre Marcourt. Je pense que la formation des PTP est quand même de votre ressort. Nous ne sommes apparemment pas d'accord là-dessus non plus. Pour le reste, je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. – Je rappelle à M. le Ministre que s'il prend la parole après les répliques, on est parti pour un deuxième tour de répliques. Je pense que tout a été dit.

Nous passons à présent aux compétences de M. Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, s'il fallait mettre en avant un département du budget 2008, sans conteste nous pouvons dire que celui de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des chances est un des plus exemplatifs.

De toutes les données mises en avant, nous en retiendrons deux : plus 24 % en moyens d'action depuis le début de la législature et plus 7 %, rien que pour 2008 !

Voilà un signal fort pour l'ensemble des acteurs du secteur et ses milliers de travailleurs de terrain. Ces moyens nouveaux ne sont pas le seul fait de l'augmentation naturelle qui sied à tout budget comme les augmentations liées à l'évolution des barèmes ou au saut d'index. Plusieurs politiques se voient dotées de nouveaux moyens pour renforcer leurs offres de services à la population.

Saluons d'emblée les fortes augmentations qui touchent le programme «Santé» et le programme lié aux politiques sociosanitaires où la hausse des moyens d'action est plus marquée encore : + 40 % !

Derrière les chiffres, cette augmentation marque plusieurs avancées concrètes. En Santé, les moyens destinés au CRAC vont permettre de mettre le turbo dans les investissements hospitaliers tant pour le secteur privé que pour le secteur public : 6,3 millions d'euros rien que pour ce poste.

Parallèlement à cela, toute une série de structures voient leurs moyens confirmés et renforcés. On pense aux services de santé mentale – là aussi, les services publics comme privés sont les grands bénéficiaires – aux maisons médicales, aux centres de coordination de soins et de services à domicile ou au déploiement des nouveaux outils que sont les relais «Santé».

À cet égard, Monsieur le Ministre, si nous nous réjouissons de ces moyens nouveaux, nous ne pouvons que vous inviter à poursuivre le renforcement des outils de terrain que sont les relais «Santé» et les relais sociaux.

La pauvreté, si elle est parfois moins apparente, n'en prend pas moins de nouvelles formes et n'épargne pas non plus les travailleurs de la classe moyenne. Ces relais prouvent chaque jour leur raison d'être. Je vous invite également, Monsieur le Ministre, à développer toutes les synergies possibles entre ces deux outils complémentaires, sur le terrain.

Au rang des engagements déjà rencontrés, je me joins aux acteurs du secteur des centres de coordination et soins à domicile pour saluer les moyens nouveaux qui leur sont alloués. Ceux-ci confirment les changements que vous présenterez durant le premier trimestre 2008 avec le projet de décret qui recadre leur secteur.

Restaurer la confiance du citoyen à l'égard du monde politique, cela passe aussi par le respect de ses engagements.

Le deuxième département à bénéficier de cette hausse du budget de l'action sociale est celui des politiques dites «transversales» qui touchent les politiques sociosanitaires. Pour être clair, les accords du non-marchand signés pour la période 2007-2009 trouvent, ici, un engagement ferme de votre part : 7,5 millions d'euros viennent financer la seconde tranche de cet accord pour l'année 2008. Signe que la Région prend ses responsabilités.

Les autres départements ne sont pas en reste.

Le département «Famille et Troisième âge» voit, ici encore, n'en déplaise aux esprits chagrins, une traduction en espèces sonnantes et trébuchantes.

Est-il encore nécessaire de rappeler que les services d'aide familiale qui viennent de se voir pérennisés dans un décret, représentent 4.250 équivalents temps plein qui se démènent chaque jour pour 44.000 bénéficiaires, au travers d'un contingent de 6.300.000 heures.

Avec un budget total de 135 millions d'euros, la Région tient, une fois de plus, sa parole. La Wallonie prend pleinement la mesure des défis liés au vieillissement de sa population et entend ainsi répondre aux besoins nouveaux.

Nous n'oublierons pas non plus l'essentiel de ce qui constitue votre budget, Monsieur le Ministre, à savoir la politique des personnes handicapées, secteur particulièrement secoué, il y a un an, concernant l'AWIPH.

Oui, l'Agence a traversé plusieurs turbulences l'année passée, n'ayons pas peur de le reconnaître. Ces turbulences ont mis en lumière la nécessité d'adapter la gestion quotidienne de l'AWIPH. Une résolution votée par notre Assemblée a balisé correctement le travail d'une équipe professionnelle.

Ensemble, ils ont permis d'assurer la sécurité juridique de l'ensemble des décisions prises par le Comité de gestion, ils ont participé activement à l'élaboration d'un nouveau contrat de gestion. Ils ont aussi permis de clarifier les rôles de chaque organe de décision au sein de l'Agence, tout en renforçant la gestion du personnel qui n'a jamais perdu la finalité ultime de son travail : être au service des personnes présentant un handicap et faire en sorte que celles-ci puissent être des citoyens à part entière.

L'adoption par le Gouvernement wallon d'un contrat de gestion qui actualise les missions de l'Agence fait de celle-ci un outil adapté pour lancer des politiques novatrices dans les multiples facettes de l'intégration des personnes handicapées. Je pense aux Espaces publics numériques destinés à les mettre en contact direct avec les TIC, à la sensibilisation de vos collègues du Gouvernement pour intégrer le facteur «handicap» dans les politiques du logement ou de la mobilité. Deux autres exemples concrets.

Le vote d'une résolution, tout en relevant bien les enseignements des auditions qui avaient précédé, a également permis de rassurer tout un secteur qui attendait un signal clair de ses responsables politiques.

Pour en revenir à la question budgétaire, celui de l'Agence représente plus de 61 % de votre budget total, la hausse reste importante, ici aussi.

La dotation régionale a augmenté de plus de 19 millions d'euros.

Ceux-ci viennent respecter bien sûr l'indexation des salaires et la dérive barémique mais ils sont le fait de politiques nouvelles pour plus de 7 millions d'euros.

Je voudrais profiter de l'occasion pour regretter, une fois de plus, que l'on profite du domaine de la personne handicapée et de son Agence pour faire, permettez-moi l'expression, un «*show*» totalement inutile. La question de disposer ou non du budget de l'Agence, en même temps que le programme justificatif, est une pure ques-

tion de procédure. Oui, la Loi du 16 mars 1954 combinée avec le décret du 06 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées, si elle permet de joindre un budget au budget général des dépenses, laisse également toute latitude au Ministre pour le présenter, d'abord au Gouvernement, avant sa présentation en Commission.

Que le groupe MR se rassure, tout comme il en est pour son Contrat de gestion, l'Agence dispose bien d'un budget en bonne et due forme. Ce budget, approuvé par le Gouvernement ce 13 décembre 2007, a été transmis au Parlement fin de la semaine passée. Notre Commission peut déjà en prendre connaissance et il sera présenté et débattu lors de la première séance du mois de janvier.

Revenons-en à la dotation régionale pour ce secteur. Celle-ci progresse de plus de 4 % là aussi. Loin d'être en reste par rapport aux autres politiques du domaine social, l'aide à la personne handicapée est en pleine mutation. Mutation pour répondre, toujours mieux et plus rapidement, aux milliers de demandes introduites via les bureaux régionaux de l'Agence.

Mutation pour répondre aux besoins nouveaux qui se font jour : investissement dans l'accessibilité des bâtiments, dans les nouvelles technologies, dans des infrastructures d'hébergement et d'accueil qui répondent toujours mieux aux multiples facettes que peuvent prendre certains handicaps. Je pense tout particulièrement aux tétraplégiques et aux investissements lourds que cela peut demander aux institutions qui les prennent en charge.

Oui, à ceux qui voudraient encore en douter, le secteur de la personne handicapée, son Agence, mais aussi l'ensemble des départements qui relèvent de l'Action sociale en général, prouvent, par les investissements nouveaux qui ressortent de ce budget, qu'il est possible de disposer d'outils publics performants.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans parler d'une politique qui prend de plus en plus d'ampleur : l'Égalité des chances. Loin d'être considérée comme un domaine secondaire, vous confirmez, Monsieur le Ministre, le soutien régional aux initiatives prises dans cette matière. 1,185 million d'euros sera directement affecté en 2008 à des projets destinés à combler le fossé qui existe entre différentes parties de la population.

Nous ne devons jamais oublier que derrière ces chiffres, ce sont autant d'hommes et de femmes qui se battent, chacun dans leur secteur respectif, pour renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble de la Région.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, le groupe PS vous soutient pour aller encore plus loin dans les initiatives que vous prendrez sur les années à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, tout d'abord, je souhaite vous livrer une réflexion qui aurait, sans doute, mieux trouvé sa place dans la discussion générale sur le budget et sa relation avec le plan Marshall.

J'ai souligné, lors du débat en Commission du Budget, combien le redéploiement économique wallon doit reposer aussi sur un partenariat entre la Région et le monde industriel et bancaire.

J'ai rappelé à cette occasion les commentaires de divers représentants patronaux, des commentaires encourageants à l'égard du plan Marshall, mais des commentaires critiques aussi à l'égard de la frilosité d'une partie du monde des entreprises en termes d'innovation et de collaboration avec les universités et dans le cadre de la Recherche, notamment. Les propos de ces représentants patronaux sont intéressants et cela vaut, me semble-t-il, la peine qu'il y soit fait référence en cette enceinte.

Certains ont dénoncé le saupoudrage des moyens. Comme si on pouvait oublier que certaines politiques sociales ont aussi besoin d'être dopées, des politiques qui sont créatrices d'emplois et bénéfiques pour celles et ceux qui n'ont pas toujours eu une bonne fée pour se pencher sur leur berceau. Je pense bien sûr aux politiques conduites dans le secteur du social, de la santé, des personnes handicapées et de leur famille, en particulier. C'est aussi une manière de rencontrer des réalités humaines, financières et économiques, comme le soulignait M. Kubla dans son intervention ce matin.

Je salue, évidemment, les nouvelles actions annoncées dans le cadre du plan de cohésion sociale et les moyens supplémentaires pour les services de santé mentale, de planning familial, d'aide aux familles, pour la création de crèches, pour les réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes – mon collègue Paul-Olivier Delannois, les a bien soulignés et il les a bien passés en revue.

Je voudrais aussi saluer l'augmentation de la dotation pour l'AWIPH et pour la mise en œuvre de politiques nouvelles en faveur des personnes handicapées et de leur famille. À cet égard, la levée du moratoire, la création de places d'accueil supplémentaires, les aides supplémentaires pour l'emploi en ETA, la création de haltes-répits pour soulager les parents ayant la charge en permanence d'enfants handicapés sont des choix positifs et il me plaît de les souligner avec conviction.

Voilà, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ce que je voulais vous dire et cela me fait bien plaisir de pouvoir intervenir en ce sens. Continuez de la sorte, Monsieur le Ministre. *(Applaudissements sur les bancs du Groupe PS.)*

M. le Président. – Merci pour votre intervention positive et encourageante pour le Gouvernement, Monsieur Gennen, et pour nous-mêmes, d'ailleurs.

La parole est à M. le Ministre Magnette.

M. Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, je ne serai pas long.

Les deux interventions qui viennent d'avoir lieu n'ont fait que tresser des couronnes et des louanges, je n'aurai donc pas grand-chose à ajouter. C'est toujours pratique de se faire envoyer des compliments par d'autres.

Mme Bidoul a hélas retiré son intervention mais nous avons déjà pu en discuter amplement à la fois en Commission de l'Action sociale et en Commission du Budget.

Je me contenterai donc de me réjouir avec l'Assemblée nombreuse, ici – si l'on compte ceux qui nous regardent par écran interposé, on doit bien être une douzaine – et devant la presse massée au balcon. Je me disais tout à l'heure : *«Heureusement, que j'ai fait venir mes collaborateurs car il n'y aurait vraiment pas grand monde.»*.

Je remercie très chaleureusement les députés présents. On peut le dire, une fois de plus, la qualité compense, cette fois-ci, la quantité.

Je me réjouis donc de ce budget parce que je suis un tout nouveau Ministre, tout frais, tout jeune et cette négociation budgétaire était pour moi une grande première et, je ne vous le cache pas, une source d'inquiétude. Pouvoir venir, devant vous, avec un budget qui est celui qui bénéficie de la plus large augmentation parmi les neuf membres du Gouvernement, qui est aussi l'augmentation budgétaire la plus importante dans ce département depuis le début de la législature : + 7 %, c'est-à-dire presque deux fois l'augmentation moyenne du budget wallon. Je ne le prendrai pas comme la démonstration de mon habileté, mais plus modestement comme un signe réel et fort de l'ensemble des membres du Gouvernement en faveur d'une empreinte sociale plus marquée dans la politique du Gouvernement.

Je voulais remercier mes collègues du Gouvernement qui ont bien voulu accepter cet arbitrage qui m'était extrêmement favorable. Il profitera, comme MM. Gennen et Delannois vous l'ont déjà dit, en grande partie aux personnes handicapées (20 millions d'augmentation pour l'AWIPH) mais aussi aux Centres de service social, au secteur de l'aide aux familles, aux services de santé mentale, aux crèches, à l'Égalité des chances, à un ensemble de domaines qui nous permettent à la fois de veiller au bien-être des membres les plus fragiles de notre société et de lutter contre toutes les formes de discriminations qui sont inacceptables.

C'est donc pour moi une grande source de réjouissances et j'espère secrètement que l'année prochaine, nous serons plus nombreux pour continuer d'en discuter. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, nous passons aux compétences de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures.

La parole est à Mme Defalque.

Mme Defalque (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je vais plutôt vous parler du volet des relations internationales comme je l'avais fait en Commission.

En ce qui concerne ce programme, les crédits 2008 connaissent une légère augmentation. On peut noter que les montants inscrits en moyens d'actions restent toutefois inférieurs à ceux du budget de l'année 2005.

En effet, en 2005, le budget était de 16.784.000 euros contre 16.729.000 euros en 2008.

Plus globalement, aucun changement fondamental n'est à signaler. Pourtant les enjeux en la matière ne manquent pas.

Durant cette législature, les débats en matière de relations internationales tournent principalement autour de trois gros dossiers :

– la nouvelle Note de Politique internationale adoptée fin 2006 ;
– la fusion annoncée DRI-CGRI ;
– et la problématique des implantations des délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger, suite notamment à l'affaire «Immo Congo».

De plus, en cette année 2008, il est prévu l'important mouvement diplomatique et on sait que le dernier remontait à 2004.

Premièrement, les suites à donner à la Note de Politique internationale.

À la lecture du présent budget, on a peine à voir quelles sont les spécificités de nos relations internationales suite à l'adoption, fin 2006, de la Note de Politique internationale.

En effet, nous ne voyons aucun changement significatif dans ce budget, aucune nouvelle tendance ou nouvelle impulsion. Bref, rien à signaler …

Pourtant, lors du débat budgétaire 2007, Mme la Ministre avait promis du changement.

On se pose donc les questions suivantes : quelle est donc la suite réservée par le Gouvernement à cette Note de Politique internationale ? Pourquoi n'y a-t-il pas de répercussions budgétaires sur ce budget 2008 ?

Deuxièmement, l'important dossier de fusion de la DRI avec le CGRI. À l'heure actuelle, le dossier de fusion est toujours dans l'attente, mais en Commission, vous nous aviez dit, Madame la Ministre, que cette fusion se ferait le plus vite possible.

On sait que ce dossier est sur la table du Gouvernement depuis maintenant plus de trois ans.

Depuis le début de la législature, la Ministre Simonet nous a indiqué que sa priorité en matière de politique extérieure est une fusion des deux entités – ce qui améliorerait nettement l'image du sud du pays dans le monde, donnerait une meilleure gouvernance, etc.

On sait que la Ministre a annoncé à maintes reprises que ce dossier est un «*objectif de la législature*». À l'heure actuelle, Madame la Ministre, où en est ce dossier de fusion ?

Dans le présent budget, on annonce la fin du tunnel par la mise en place d'une nouvelle allocation de base à l'AB 41.01. Néanmoins, celle-ci n'est pas créditée. En outre, aucune justification ne vient préciser cette allocation.

La Cour des comptes a d'ailleurs émis une importante remarque sur cette nouvelle ligne budgétaire.

Madame la Ministre peut-elle préciser cette nouvelle disposition ? Quand sera-t-elle créditée ? Pour quels montants ?

Troisièmement, les délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger.

Dans la foulée de l'affaire Immo Congo qui avait éclaté fin 2006, la Ministre Simonet s'était engagée à effectuer une évaluation de chacune des 17 délégations.

Selon ces propos tenus dans le cadre de cette affaire, la Ministre avait des propos très durs vis-à-vis de ces délégations, en disant : «*Il faut revoir le coût de nos délégations.*».

Le budget à l'AB.12.03, proposé par la Ministre de 3.910.000 euros est au contraire à la hausse. N'y a-t-il donc pas une contradiction entre ce qui avait été annoncé et ce qui est indiqué dans le budget ?

Pour quelles raisons les budgets n'ont-ils pas évolué comme vous l'aviez annoncé fin 2006, c'est-à-dire à la baisse ?

Enfin, sur ce sujet, vous vous êtes dite, Madame la Ministre, à maintes reprises, préoccupée par les nominations des délégués faites en 2004. Et vous aviez conclu, le 14 novembre 2006, en disant : «*On travaillera à l'avenir beaucoup moins de la sorte.*».

Quelles sont les modalités préconisées par la Ministre en matière de nomination de nos délégués à l'étranger ?

Le mouvement diplomatique de 2008 arrive à grands pas. Qu'en sera-t-il à ce niveau ?

M. le Président. – La parole est à M. Gennen qui interviendra en mon nom.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, j'ai l'honneur de faire une intervention dans le cadre des compétences de notre Ministre, Mme Simonet, et je le fais, en lieu et place de mon collègue, M. Charles Janssens qui occupe la présidence comme vous pouvez le constater.

Madame la Ministre, au-delà de la consolidation des budgets dits ordinaires, le budget dédicacé à la recherche concrétise, pour la troisième année consécutive, la poursuite des actions prioritaires fixées par le Gouvernement dans le cadre du plan Marshall.

Dans le contexte d'un cadre général d'élaboration du budget 2008 moins favorable que l'année dernière, les objectifs de stimulation du tissu socioéconomique wallon à travers un soutien massif à la recherche, au développement et à l'innovation, du Gouvernement ont néanmoins pu être rencontrés.

Comme vous nous l'avez rappelé, en Commission, les moyens dédicacés à la recherche sont importants et sont à rechercher dans plusieurs programmes justificatifs. Je citerai, ici, la provision de 600 millions d'euros prévue pour financer les projets qui bénéficieront du soutien des Fonds structurels dans le cadre de la programmation 2007-2013 et la provision interdépartementale de 105 millions d'euros dans le programme justificatif de M. Marcourt, et cela pour financer les derniers projets issus des appels à projets lancés dans le cadre des pôles de compétitivité.

En plus de cette enveloppe, le Gouvernement a décidé de débloquer 50 millions d'euros supplémentaires pour financer des projets «Développement durable», dont 42 millions pour les pôles.

Madame la Ministre, ce programme des pôles a rencontré un succès appréciable et provoqué l'enthousiasme des entreprises, des universités et des centres de recherche. Vingt-neuf projets ont été labellisés. Mais, pouvez-vous nous dire où en sont les projets actuellement déposés ? Sont-ils prometteurs ? Sur les 195 millions d'euros prévus pour la recherche appliquée entre 2006 et 2009, pouvez-vous nous dire combien ont déjà été consommés ?

Je ne demande pas une réponse aujourd'hui nécessairement.

Le Gouvernement a voulu donner un signal positif fort aux acteurs wallons de la Recherche et Développement pour les inciter à s'investir et à investir massivement dans des projets innovants chargés d'un important potentiel de création d'activités et d'emplois. Il a toutefois décidé de prévoir encore 85 millions au budget 2008. C'est dire que l'effort en la matière reste majeur ; il augmente même par rapport aux prévisions initiales. C'est évidemment une chose positive à souligner.

Une autre des préoccupations de la Région wallonne est de conserver ses chercheurs. On peut souligner, dans ce cadre, la coopération entre la Région wallonne et la Communauté française pour le financement de 120 nouveaux postes de doctorants relevant du Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture, d'ici 2009.

La Région finance également des programmes de grande envergure et prometteurs, afin d'encourager les chercheurs chevronnés à coopérer, au-delà des frontières des académies, à concurrence de 2,5 millions par an durant cinq ans, pour autant que les équipes trouvent ailleurs un financement équivalent. Leur objectif est de faciliter la transition entre l'idée fondamentale et le niveau valorisable et d'aider de grandes équipes à se présenter au niveau international.

Dans ce cadre, il y a aussi la mesure *First Spin off* qui permet de rémunérer le chercheur durant deux ans pour permettre aux chercheurs qui font des découvertes dans le cadre universitaire de les valoriser par la création d'une jeune entreprise *spin-off*.

Cette mesure prévoit 20.000 euros, une formation en *management* et 5.000 euros pour les frais de consultation juridique. C'est une mesure qui a du succès puisque 100 % de la mesure vont, sans doute, être consommés en 2007.

Entre 2004 et 2008, les moyens affectés aux aides aux entreprises sont passés de 51 à 78,7 millions d'euros. La Région wallonne donne davantage en matière de subventions pour les entreprises et l'on peut souligner, à cet égard, une augmentation de 54 % en faveur des entreprises sur une période de 4 ans. Les subventions destinées aux projets de recherches industriels de base sont augmentées, ce qui répond à la demande qui émane des entreprises.

En ce qui concerne les avances récupérables, le nouvel encadrement européen est plus restrictif.

Compte tenu de l'encadrement européen, à l'avenir, nous travaillerons plutôt avec des subventions. En attendant, les avances récupérables restent attractives pour les entreprises.

Sur le nouvel encadrement européen et le décret de la recherche, l'Union européenne a demandé que les pays appliquent ce nouvel encadrement dès le 1er janvier 2008.

S'il s'agit d'un délai très court pour rédiger un décret, il serait tout de même temps de parvenir à un accord sur le contenu afin de ne pas laisser les entreprises dans l'incertitude et de perdre la retombée des efforts que nous avons réalisés, ces dernières années, pour leur insuffler l'envie d'investir dans la recherche.

N'oublions pas que nous sommes encore loin de l'objectif des 3 %. Même si, en quatre ans, les moyens d'action que l'on qualifie d'ordinaires ont augmenté de 17 %.

Les moyens nouveaux dégagés en 2008 iront tant à la recherche, aux télécommunications qu'aux matières des relations internationales.

Sont prévus des moyens complémentaires qui permettront le renforcement des subventions pour le développement des télécommunications dans les secteurs publics et privés. Ils permettront également de financer la mise à jour du réseau de fibres optiques vers le niveau *High-tech*, en partenariat avec la Sofico et Belnet.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, nous parler de ces investissements qui ont à peine été abordés lors des débats en Commission ?

En matière de TIC, la seule modification budgétaire concerne-t-elle le financement d'un projet dans le cadre des soins de santé, grâce auquel le dossier électronique d'un patient pourra être envoyé d'un hôpital wallon à l'autre, en toute sécurité ?

Où en est actuellement le développement de l'intranet wallon ? Autre question qui pourrait être abordée ici dans le cadre de ce débat.

Les matières internationales sont bien un département où il nous faut rester vigilants en permanence, tant les enjeux sont permanents pour notre Région dans ce domaine.

Je commencerai par saluer l'avancement de la fusion entre l'ancienne DRI et l'ancien CGRI qui doit aboutir à mettre en place Wallonie-Bruxelles International, un réseau intégré qui uniformise dans son cadre, dans ses programmes et dans sa présentation, les relations extérieures d'une Région qui, très tôt dans l'exercice de ses compétences, a décidé d'exister sur la scène internationale.

Le groupe PS entend soutenir ce processus de fusion. Cette législature-ci marquera, assurément, un grand pas en avant. Au rang des programmes que je souhaiterais relever, je tiens à saluer tout particulièrement les allocations budgétaires destinées à nos partenaires du Sud. Notre Région entend confirmer la solidarité avec

les régions et pays qui ont été confirmés comme partenaires prioritaires lors du débat sur la Note de politique internationale.

Je pense tout particulièrement à l'Afrique des Grands Lacs qui connaît actuellement un regain de tension et où nous devons, dans la mesure des moyens qui sont les nôtres, bien entendu, aider les populations qui subissent le plus les incertitudes qui traversent l'est du Congo.

Je tiens aussi à souligner l'importance de la collaboration que tant la Communauté que la Région ont développée avec notre partenaire québécois. Lors des interventions en séance, nous avons rappelé les potentialités qu'un tel partenaire peut nous apporter dans des actions conjointes à l'international.

Nous souhaitons que vous puissiez intégrer nos remarques à cet égard, Madame la Ministre.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans parler du réseau de nos délégations à l'étranger. Oui, depuis toujours, l'Afrique a occupé une place importante dans nos programmes. Aujourd'hui, d'autres ensembles géopolitiques apparaissent. L'Asie et l'Amérique latine prennent de plus en plus de poids dans les relations sociales, économiques et culturelles.

L'ouverture d'une délégation à Pékin va, je dois le dire, dans le bon sens. Il importe cependant, Madame la Ministre, que l'évolution du réseau se fasse en maintenant les acquis où nos délégations ont développé des liens forts.

Je pense à l'Europe centrale où nombre d'atouts wallons peuvent trouver des partenaires de premier plan. Je souhaiterais que nous ne le perdions pas de vue.

Voilà, Madame la Ministre, aussi rapidement que possible, le tracé des lignes de force pour souligner, bien entendu, tout l'intérêt du budget que vous nous présentez et pour donner des indications pour la politique de 2008.

(M. Lebrun, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, je remercie les intervenants pour leurs questions qui témoignent de tout leur intérêt, que je connais déjà, pour les relations internationales et la recherche.

Je suis étonnée, Madame la Députée, parce que, comme je l'ai indiqué clairement en commission, le budget des relations internationales est en augmentation : les crédits 2008 s'élèvent à 16,729 millions d'euros en moyens d'action et 17,258 millions en moyens de paiement, soit une progression de 2,5 %. Cette progression n'est pas faramineuse, je vous le concède, mais je rappelle aussi tout l'intérêt qui était le mien, et vous avez rappelé d'ailleurs mes interventions précédentes à l'occasion de différentes commissions, de bien suivre l'évolution de certains budgets et notamment, c'est vrai, celui de nos délégations. Je peux vous assurer que déjà en 2005, en tout cas, certainement en 2006, et en 2007, nous avons, au sein de nos délégations, procédé à des économies en termes de frais de fonctionnement. Non pas que l'on doive gérer les délégations, ni avec splendeur ni avec des bouts de ficelle. Ce sont des mesures appropriées et ciblées pour que nos délégués, qui font un excellent travail d'ailleurs, et je tiens à le souligner, là où ils se trouvent, puissent continuer à travailler dans un cadre et avec des moyens suffisants. Mais avoir une délégation qui n'a pas de moyens consacrés aux actions qu'elle peut mener n'est pas intéressant non plus.

J'ai donc veillé à suivre, de façon très précise, l'évolution des coûts de nos délégations, à les contraindre et à dégager ainsi des économies. Sur le budget 2008, si nous isolons le mouvement diplomatique, qui est exceptionnel puisqu'il a lieu tous les quatre ans, le coût a été fortement diminué de 20 % par rapport au précédent mouvement diplomatique. Je surveille donc les coûts et les réduis là où on peut les réduire. J'évite les doublons, ce qui nous permet de donner plus de moyens à nos actions, ce sont les lignes fortes du budget, tant avec les pays du Sud avec lesquels nous devons avoir une solidarité forte et renforcée tout en réaffirmant nos valeurs démocratiques auxquelles nous sommes particulièrement attachés, qu'avec nos partenaires bilatéraux du Nord ou les pays en transition. En même temps, on a décloisonné certains types d'actions pour permettre à nos opérateurs d'aller là où on n'avait pas de partenariat bilatéral. Il se peut que nos opérateurs, ou nos chercheurs, nos enseignants aient des projets avec certains pays qui n'ont pas de partenariat précis avec nous. Cela ne veut pas dire de la dispersion, cela ne veut pas dire du saupoudrage, cela veut dire être au service de ces opérateurs, et en même temps resserrer les coûts des délégations, resserrer nos objectifs en matière de solidarité sur les 12 pays que nous avons choisis comme partenaires privilégiés et surtout, cela ne veut certainement pas dire que nous abandonnons d'autres pays avec lesquels nous travaillons, notamment les pays de l'Est, mais devenus européens aujourd'hui.

Avant de rentrer dans l'Europe, c'était des pays avec lesquels nous avions peu de contacts. À l'époque, il a été jugé opportun et judicieux de nouer des liens avec ces nouveaux partenaires européens. Aujourd'hui, ils sont européens à part entière et nous les rencontrons

dans les enceintes de l'Union européenne, mais nous voulons conserver les acquis. Avec mon collègue, Jean-Claude Marcourt, nous avons créé des partenariats. Dans certains cas, le numéro deux de la délégation n'était pas nécessaire, on ne gardera que le numéro un pour poursuivre les actions qui sont moins nombreuses, et dans d'autres cas, comme le Chili, ce sera notre délégué qui reste bien délégué là-bas, qui assumera aussi des fonctions précises en matière d'exportation wallonne.

Nous nous épaulons et nous essayons, avec les moyens des relations internationales mais aussi en partenariat avec mes collègues, que la Région wallonne rayonne et soit présente dans un maximum de pays partenaires.

C'est donc tout cela que l'on retrouve comme «ligne force» dans le budget même si cela nécessite une explication ou d'être réexpliqué. Ce n'est donc certainement pas un budget qui barrerait d'un trait rouge ce qui a été fait par le passé, parce que les relations cela s'entretient, cela se nourrit et cela ne vit pas qu'au rythme des budgets des relations internationales et donc, il est essentiel de conserver tout l'acquis, tout le coefficient de sympathie, de liens de coopération qu'on a pu créer. C'est bien sûr cela que nous avons souhaité mettre dans notre budget.

Toujours concernant la Note de politique internationale, vous vous rappellerez, au-delà de ce que je viens de dire rapidement, que nous avions des objectifs avec les pays du Nord et en transition et avec les pays du Sud, des objectifs là de solidarité. Nous avons cinq programmes pour le Nord et deux pour le Sud. Les programmes pour le Nord, c'est le soutien à nos opérateurs culturels, l'enseignement supérieur, la recherche, la jeunesse, la formation et le soutien à l'environnement de nos entreprises. Et on les retrouve dans les lignes forces, les lignes directrices de ce budget. Les deux programmes pour le Sud, c'est le soutien à nos opérateurs de solidarité pour que ceux-ci puissent plus facilement aller chercher des moyens qui se trouvent encore à la Coopération et au Développement, et la coopération bilatérale avec les 12 pays partenaires privilégiés. Nous renforçons, bien entendu, notre présence, comme vous m'y invitiez, avec les pays de la Région des Grands Lacs, parce que nous avons augmenté, notamment, avec la République démocratique du Congo, bien sûr, les moyens depuis plusieurs années. Et ce n'est pas, alors que la transition est terminée et que les élections se sont déroulées, et nous nous en félicitons tous, dans cette enceinte, le moment de baisser, de lever notre partenariat. Au contraire, c'est le moment de continuer à affirmer notre sympathie et notre volonté dans des conditions parfois difficiles, de travailler et d'être de vrais partenaires pour ces pays.

Il y a, pour le moment, au sein de l'Administration, toute une opérationnalisation concrète qui va traduire les montants et les budgets en matière de coopérations sectorielles – en ce qui concerne les Ministres sectoriellement compétents, on pense par exemple à la gestion de l'eau, à la formation, toutes ces compétences qui sont toujours très importantes dans le partenariat de solidarité – bilatérales, à une présence accrue au soutien de nos pôles, à des échanges de chercheurs, à l'acquisition de compétences pour nos opérateurs à l'étranger. Ce travail décline déjà ou déclinera plus encore les axes forts de la Note de politique internationale.

La Note de politique internationale est aussi un guide pour notre Administration, pour hiérarchiser, opérationnaliser concrètement nos actions et nos partenariats et mieux répondre aux attentes de nos opérateurs.

En ce qui concerne la fusion, on en parle depuis 1995. Certains de mes prédécesseurs m'ont dit qu'il serait particulièrement difficile d'y arriver. Je peux vous dire que oui, on a déjà eu l'occasion d'en parler, nous allons y arriver. Et ce sera une bonne nouvelle pour les francophones de Wallonie et de Bruxelles dans la situation actuelle que nous vivons. Si cette fusion, à de maintes reprises j'ai eu l'occasion de le dire, a un coût – alignement des barèmes, chèques-repas pour les uns, problèmes de pension pour d'autres – dès 2009, elle sera porteuse d'économies et de moyens qui pourront, eux, à nouveau, être investis dans des actions au profit de nos opérateurs ou au profit de la solidarité. Voilà une fusion qui sera efficace et en même temps qui donnera davantage de moyens.

L'accord de coopération entre les différentes entités, la Région bruxelloise, la Communauté française et la Cocof, puisque nous avons signé avec les trois, pour que vraiment les francophones de Belgique soient représentés au sein de Wallonie-Bruxelles, est passé en seconde lecture et se trouve actuellement au Conseil d'État. La position des syndicats est favorable, les arrêts pour le statut et le cadre sont passés en première lecture, fin novembre. Nous avançons bien et pour cette raison, nous nous sommes dit que dans un contexte de rigueur budgétaire ou de pureté budgétaire, il était intéressant de déjà mettre une AB – celle que la Cour des comptes a précisément relevée et à laquelle vous faisiez allusion – n'est pas pourvue, c'est normal puisqu'aujourd'hui la fusion n'est pas finalisée, que le dossier doit encore revenir du Conseil d'État. Cela signifie que ma volonté est d'alimenter cette AB dès que possible, et pourquoi pas peut-être déjà à l'ajustement. Comme je vous l'ai dit, je ne vais pas changer de ligne, j'ai toujours dit que c'était un objectif de législature. Si nous y arrivons sous cette législature et nous allons y arriver, je pense que nous aurons déjà fait un énorme pas qui, peut-être, sera un précédent, qui sait.

Cette AB pourra donc être alimentée pour permettre justement la création de cette fusion. S'il est mieux de

la créer à l'initial que de créer à l'ajusté, c'était techniquement possible mais c'est moins bien.

Nos délégations à l'étranger ont été évaluées. Je vous ai dit que leurs coûts avaient baissé régulièrement en 2007. Ils devraient encore diminuer en 2008. On devrait pouvoir faire une économie de 100.000 euros indépendamment du mouvement diplomatique, bien sûr.

Je pense avoir répondu ainsi à plusieurs de vos questions.

Je remercie M. Gennen d'avoir rappelé l'effort important consenti par le Gouvernement wallon en matière de recherche. Nous avons matérialisé ces efforts dans les crédits ordinaires qui sont en augmentation, et le Gouvernement wallon a bien sûr souhaité s'inscrire de manière très volontariste au travers du plan Marshall. Ils se trouvent aussi dans la nouvelle programmation des Fonds structurels européens où on connaît le système du fonctionnement de la DO 30 qui est une provision chez le Ministre du Budget. Lorsqu'une nouvelle programmation commence, et pour le moment la *task force* est en train d'analyser les différents projets introduits, et donc, à ce stade-ci, il est impossible de dire combien de millions seront nécessaires pour la recherche puisqu'on ne connaît pas encore les projets qui vont être retenus. Il est tout à fait logique que le fonctionnement de la DO 30, comme à chaque année et à chaque lancement d'un nouveau budget, soit une provision chez le Ministre du Budget.

Je voudrais simplement préciser que lorsqu'on a lancé la précédente programmation (2000-2006), 20 millions d'euros ont été engagés pour la première année.

Ici, si nous tablons, cela devrait être plus puisque l'Union européenne, dans son encadrement des Fonds structurels a souhaité, comme le Gouvernement wallon l'a souhaité que la recherche soit aussi à l'honneur. Admettons que ce soit 20 millions, comme cela a été le cas, peut-être 30, nous ajoutons ces montants à mes budgets et nous devons aussi ajouter la provision qui est chez mon collègue le Ministre du Budget.

Pour les pôles de compétitivité, il y a une provision globale de 105 millions d'euros. Dans cette provision, comme je l'ai dit, il y a un montant d'un peu moins de 50 millions d'euros prévu pour les nouveaux appels à projets de pôles. Nous avons actuellement 30 projets qui avancent bien. Les pôles ont présenté leurs projets qui ont été labellisés. Les pôles doivent encore rentrer les projets qui sont examinés par l'administration concrètement et doivent se mettre d'accord aussi sur certains éléments, par exemple la question de la propriété intellectuelle des recherches. Certains pôles ont été vite et on a pu engager les moyens, d'autres vont plus lentement. Il est important pour les partenaires de pouvoir travailler en confiance et que toutes les conventions entre eux soient réglées. Nous les pressons mais, ils vont à leur rythme et c'est normal. Les résultats de recherche ne viendront pas non plus dans les six mois ou dans l'année. Personne ne l'imagine. Nous avons, tant au niveau de la gestion du Gouvernement, de la labellisation par un jury international qu'au niveau de la rentrée des projets par nos pôles, puisque c'est nouveau, été beaucoup plus rapides que d'autres pays étrangers. Par exemple, en France, le processus a été beaucoup plus long.

Vous m'interrogez sur les montants déjà dédicacés aux pôles. Ils étaient de 20 millions d'euros en 2006 et de 99 millions d'euros en 2007. C'est dire qu'on avait fait un effort très rapide et très important dès le début du plan Marshall pour stimuler la recherche. On aurait pu avoir un effort linéaire, le répartir un quart chaque année. Je pense que ce n'était pas ce que nos acteurs et nos opérateurs attendaient. Ils avaient rentré des projets de qualité, il fallait leur donner un signal fort en acceptant tous ces projets qui avaient été labellisés et en mettant les moyens et c'est ce que nous avons fait. Pour cette année-ci, nous avons certains projets, dont on connaît la part exacte de recherche, dans les pôles de compétitivité, il y a aussi des aspects formation qui sont évidemment très importants, des aspects investissement et des aspects recherche. C'est pour cela que dans mon budget, il n'est prévu que 15 millions d'euros en faveur de projets clairement identifiés. Les subventions aux entreprises sont ventilées dans les différentes DO et dans les différentes AB pour les projets identifiés. Les autres projets se trouvent chez mon collègue parce qu'ils ne sont pas encore identifiés, ni finalisés.

Si on tient compte des investissements prévus et des budgets, tant avec les moyens des Fonds structurels européens – personne n'imagine qu'il n'y aura pas de moyens pour la recherche et ce sera plus de 20 millions d'euros puisque c'était le cas en 2000 – et la provision de 50 millions d'euros chez le Ministre Daerden, vous constaterez que le différentiel de moyens en moins, vient largement compenser ces moyens. C'est vrai que c'est un exercice budgétaire que d'aller rechercher les différents moyens chez les uns et chez les autres.

Les télécoms et notamment la Sofico, l'AB.12.06 est en augmentation de 235.000 euros. Deux justificatifs. Premièrement, tenir compte de la hausse de l'utilisation par la Région wallonne du réseau des fibres optiques. Un partenariat existe entre la Sofico et la Région wallonne : plus la Région wallonne les utilise – et c'est une bonne chose d'ailleurs, cela veut dire qu'on a besoin d'utiliser les nouvelles technologies – plus on ajuste les crédits à la hausse. Deuxièmement, permettre à la Sofico, avec Belnet, de faire évaluer l'infrastructure du réseau de fibres optiques afin d'en augmenter les performances en termes de débit de données. Les principaux bénéficiaires en seront les universités, les hautes

écoles. Au travers de Belnet, on avait déjà pu mettre en place un réseau à très haut débit en faveur de ceux-ci.

L'objectif de la subvention Télécoms en 2007 était principalement, dans le cadre du réseau «santé» wallon, d'interconnecter les professionnels de la santé, – les hôpitaux principalement – en Région wallonne, afin de permettre les échanges de données médicales. Cela concerne 30 hôpitaux, six associations de médecins, plusieurs associations professionnelles dans une zone géographique qui concerne bien sûr toute notre Région wallonne. Il s'agit là d'une avancée importante et ce n'est certainement pas du saupoudrage, car on sait aujourd'hui que pouvoir bénéficier de l'ensemble du dossier d'un patient permet d'éviter de nombreux risques. Donc, pouvoir obtenir toutes les données là où on doit intervenir d'urgence, c'est évidemment un gage de qualité tout à fait nécessaire.

Le décret Recherche constitue également un axe important de notre politique, on a eu l'occasion d'en parler ce matin en commission. Nous avons souhaité respecter tout l'encadrement européen qui n'a été connu qu'au 31 décembre 2006, nous laissant un an, en quelque sorte, pour présenter, concrétiser et faire voter ce décret. Il y a un peu de retard, mais nous sommes loin d'être les seuls. En effet, la Flandre n'a pas encore voté son encadrement et d'autres pays européens non plus. Nous avons associé à notre démarche l'ensemble des opérateurs et des partenaires, le Conseil de la politique scientifique, l'Union wallonne des entreprises, Accor, le Cref, les recteurs, pour les entendre et pour avancer de concert dans l'élaboration de ce projet de décret.

Une étude a également été confiée à un consultant pour intégrer dans notre travail, l'ensemble des remarques qui reprenaient d'ailleurs pour partie, les demandes du CPAS, des recteurs, de l'Union wallonne des entreprises ou d'Accor, ce qui nous a permis, je pense, d'avoir un bon texte. Nous l'avons présenté à la Commission européenne. Celle-ci a posé différentes questions auxquelles nous avons pu répondre et nous attendons sa réponse dans les prochaines semaines. Je peux d'ores et déjà vous dire que les contacts sont prometteurs et que la réponse devrait s'avérer positive. Il faut tenir compte aussi des délais de traduction de son avis, mais je pense que sa réponse nous parviendra dans le courant du mois de janvier, ce qui nous permettra de passer en troisième lecture et de venir vers vous rapidement, sans doute pour le printemps 2008.

Par ailleurs, nous avons demandé à la Commission de nous expliciter la manière d'agir entre le 1er janvier 2008 et le moment où elle aura donné son accord ? Elle nous a assuré que les dossiers pourront être traités sur base du nouvel encadrement avec les nouveaux taux, les nouvelles règles. Comme vous le savez, les dossiers de recherche nécessitent plusieurs mois parce qu'il y a des jurys. Il faut lancer les dossiers en début d'année, pour que les jurys se réunissent et se prononcent. C'est toujours dans le deuxième semestre que les montants sont engagés lorsque toutes les conditions de suivi du dossier ont été menées. On ne perdra pas de temps, le décret sera voté, en tout cas, je l'espère, et présenté à votre Parlement avec l'accord de la Commission.

J'espère avoir répondu à vos attentes et à vos questions. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à Mme Defalque.

Mme Defalque (MR). – Monsieur le Président, je remercie chaleureusement Mme la Ministre parce qu'elle n'a pas seulement balayé, mais a mis un point d'honneur à répondre à toutes les questions qui lui ont été posées. Je suis fort sensible à cela.

Je serai très attentive à l'évolution du budget des relations extérieures en 2008, ainsi qu'aux projets qui seront menés. Je ne manquerai pas de revenir vers vous en commission.

Je serai également très attentive au dossier de fusion de la DRI-SGRI. Nous aurons encore l'occasion d'en reparler ensemble.

M. le Président. – Plus personne ne demande la parole, nous passons à l'examen des compétences de M. le Ministre Marcourt.

La parole est à Mme Bidoul.

Mme Bidoul (MR). – Monsieur le Ministre, mon intervention porte sur le Forem et plus particulièrement sur le constat selon lequel le Forem et la bonne gouvernance ne font pas bon ménage. Je m'en explique.

Entre l'initial 2007 et l'initial 2008, les moyens d'action alloués au budget Emploi augmentent de 26,661 millions d'euros et les moyens de paiements de 25,631 millions d'euros.

Une analyse plus fine du budget, et je vous l'ai fait remarquer en commission, fait cependant apparaître que les augmentations enregistrées sont loin de traduire de nouvelles impulsions pour la politique de l'emploi. En effet, sur ces 26,661 millions d'euros, quelque 21 millions d'euros sont consacrés à financer le saut d'index qui impacte les rémunérations du personnel (± 2 %) ou les accords conclus avec la Communauté française.

De manière générale, entre 2007 et 2008, le budget global du Forem enregistre une croissance de 4,77 %, soit 40,2 millions d'euros, et s'élève à 885,335 millions d'euros en 2008. À lui seul, le budget du Forem représente 83,4 % de l'ensemble du budget Emploi et Formation de la Région wallonne.

Depuis 2004, le Forem a été gratifié de quelque 210,9 millions d'euros supplémentaires. Le budget Forem Conseil s'est accru de 53 %, soit 51,1 millions d'euros, et le budget Forem Formation de 70,4 %, soit 69,5 millions d'euros. La palme revient au budget APE qui augmente de près de 100 millions d'euros.

Malgré ces sommes astronomiques, le Forem peine à mettre en place sa cellule d'audit interne annoncée pourtant depuis plus de deux ans maintenant. Or, celle-ci devait optimaliser la gestion interne du Forem. Aujourd'hui, il semble que ces paroles soient restées lettre morte …

Selon vous, les retards pris en la matière sont notamment causés par le fait que les auditeurs engagés doivent rencontrer *«les différentes sensibilités présentes au sein du Comité de gestion»* – il semblerait que les syndicats freinent le dossier. Ne sommes-nous pas dès lors, dès le départ, en train de bafouer les principes mêmes de la bonne gouvernance ? Le Forem et vous-même, avez-vous peur de l'impact politique de ces audits ? Le Forem craindrait-il le spectre des logements sociaux ?

En outre, composée de trois collaborateurs chapeautés par un directeur, cette cellule d'audit risque bien d'avoir des difficultés à fonctionner et à être efficace. En effet, il apparaît qu'une seule personne sera affectée au contrôle financier des organes de gestion du Forem ainsi que de ses 220 entités. Peut-on accepter, à l'heure où la bonne gouvernance doit être un principe absolu, qu'une institution telle que le Forem ne dispose toujours pas de cellule d'audit interne appropriée ?

Vous nous avez signalé, et ce, pour la première fois depuis le début de la législature, que *«le Forem devait davantage justifier ses demandes de moyens financiers supplémentaires et qu'il convient d'être attentif à la pertinence des moyens supplémentaires alloués»*. Vous allez même jusqu'à poser la question de savoir s'il ne faudrait pas davantage améliorer le fonctionnement des structures. La gestion du Forem commence-t-elle à vous faire douter, Monsieur le Ministre ? Et dans ce cadre, j'aimerais rappeler les propos de M. Tarabella, il y a quelques minutes, qui faisait état de son coup de gueule, et ce sont ses propres mots, à propos de la non-réponse du Forem à une de ses demandes. On peut se questionner sur une institution qui ne répond pas aux injonctions d'un Ministre. C'est plutôt ahurissant comme situation.

Il est d'ailleurs plus qu'étonnant que le Forem demande un budget supplémentaire de plus ou moins 4 millions d'euros pour le Job Tonic qui consiste en un accompagnement intensif des jeunes chômeurs qui s'inscrivent pour la première fois au chômage.

D'après le programme justificatif du budget du Forem, l'OIP considère que ce dispositif ne fait pas partie *strico sensus* de ses missions. Étonnant ! Quelles sont donc les missions du Forem. Monsieur le Ministre, nous aimerions les connaître.

En outre, suite aux diverses évaluations des politiques de l'emploi menées depuis le début de la législature, vous avez annoncé, lors de l'analyse du budget, que les dispositifs APE, MIRE, Job Tonic, maisons de l'emploi et ADL devaient tous être revus et améliorés, parce que leur efficacité laisse à désirer !

J'aimerais m'attarder un instant sur le cas du dispositif APE et ce, en trois points.

Tout d'abord, l'absence de transparence dans ce budget APE.

Entre l'initial 2007 et l'initial 2008, on constate que ce budget augmente de 19,46 millions d'euros et s'élève à 513,338 millions d'euros en 2008.

Le programme justificatif précise que 8,763 millions d'euros sont destinés à financer l'augmentation du nombre de points APE mis à disposition de la Communauté française dans le cadre de la convention «APE-Enseignement».

Mis à part ce commentaire, le programme justificatif ne nous apporte aucun détail sur la ventilation des crédits APE. Ainsi, le Gouvernement wallon résume en trois lignes, un budget qui s'élève à quelque 513,338 millions d'euros, soit la moitié du plan Marshall, et qui représente 8,6 % du budget wallon. Ce n'est quand même pas un budget dérisoire, et là on est en peine d'explication.

Les remarques de la Cour des comptes sont une nouvelle fois restées lettre morte. Pourtant dans son rapport, la Cour des comptes insiste sur le fait que «le Gouvernement devrait garantir la transparence complète sur l'affectation des crédits APE en les ventilant par secteurs d'employeurs comme l'exige le décret APE». En effet, en vertu de l'article 1 de ce décret, le Gouvernement a l'obligation de fixer dans les décrets budgétaires les limites financières pour chaque catégorie d'employeurs (secteur non-marchand, pouvoirs locaux, secteur marchand, enseignement, etc.).

Malgré les engagements multiples pris par vous, on est obligé de constater qu'une nouvelle fois la ventilation des crédits budgétaires APE n'a pas été réalisée. J'aimerais savoir pourquoi ?

La récupération des indus.

Le rapport de la Cour des comptes épinglait notamment que des subventions excédentaires ont été octroyées au secteur non-marchand, marchand et aux pouvoirs locaux. Lors d'un débat sur le dossier APE, vous avez répondu que toutes les démarches avaient été entreprises pour récupérer ces indus perçus par les employeurs APE. Quelles sont les recettes enregistrées en 2008 suite à la récupération des subventions indues

en 2007 ? Comment se répartissent ces indus par secteur ? Aucune réponse n'a été apportée à ces questions en commission, c'est pourquoi je vous les repose ce soir en séance plénière.

Le rapport sur l'exécution du décret APE n'a jamais été transmis.

L'article 50 du décret APE dispose que «le Gouvernement remet annuellement, et, en tout cas, avant le débat budgétaire … un rapport sur l'exécution du décret APE au Parlement wallon». Malgré cette obligation décrétale, depuis le début de la législature, aucun rapport d'exécution du décret APE n'a été transmis au Parlement. À nouveau, le Gouvernement wallon n'applique pas ses propres décrets. Comment les parlementaires peuvent-ils effectuer un travail de contrôle démocratique des dépenses du Gouvernement wallon sans avoir les pièces justificatives qui leur permettent de décider en toute connaissance de cause ? Quelles sont donc les principales conclusions de ce rapport APE pour que nous puissions prendre nos décisions. Comment obtenir les documents que nous sommes en droit d'attendre de la part du Gouvernement ? *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, en 2008, comme chaque année, l'aide aux entreprises constitue une partie importante du budget consacré à l'Économie. Il s'agit d'un indice important de la volonté d'investir dans des entreprises présentes en Wallonie.

L'examen du dernier rapport de la Direction générale de l'Économie et de l'Emploi sur l'application de la législation d'expansion économique est à ce titre révélateur.

En effet, si l'on s'en réfère à ce rapport, nous pouvons y lire : *«Que ce soit en nombre de décisions, en montant d'investissements subsidiés ou en montant de primes octroyées, jamais, depuis 1992, des chiffres aussi élevés n'ont été atteints. Même le record d'investissements subsidiés en 1999 est battu.»*. Un autre passage indique : *«Il faut y voir un effet positif du plan Marshall.»*.

Je suggère d'ailleurs que ce rapport fasse l'objet d'un débat en Commission de l'Économie pour analyser en profondeur la comparaison qui y est effectuée entre les deux régimes d'aides aux entreprises, avant et après la réforme des décrets en 2004. Une réflexion sur les points forts ou les éventuels manquements et effets d'aubaine pourrait être développée à cette occasion.

Plus largement, une réflexion sur l'adéquation et la promotion des incitants à *l'e-business*, à la consultance ou encore à la qualité pourrait être entamée.

Il serait en effet utile de constater dans quelle mesure les entreprises, et plus particulièrement les PME, font suffisamment appel aux différentes mesures de soutien qui leur sont offertes par la Région.

Nous proposons également de prendre des initiatives d'analyse en la matière. Je pense par exemple au décret consacré aux clusters, à la plate-forme d'échange d'entreprises (ses crédits sont d'ailleurs renforcés) ou encore à l'encadrement des 11 agences-conseil en économie sociale.

L'économie sociale qui, d'ailleurs, disposera encore en 2008 d'un programme budgétaire qui lui sera entièrement dévolu. J'aime à le rappeler, car ce secteur continue ainsi d'être reconnu à part entière en Wallonie, et je suis impatient d'examiner le décret-cadre qui devrait lui être consacré en 2008.

Le plan Marshall produira ses effets sur plusieurs années, nous le savons. Mais un autre domaine dans lequel l'investissement politique actuel produira ses effets à plus long terme, c'est la promotion de l'esprit d'entreprendre.

Comme cela a été dit en commission, par mon excellente collègue Joëlle Kapompolé, je plaide à ce sujet pour l'essaimage à froid. Il s'agit en effet d'un ensemble de dispositifs qui encouragent ou facilitent la démarche de salariés qui souhaitent faire évoluer leur carrière en créant ou reprenant une société ou encore en s'associant à un projet de création ou de reprise d'entreprise à partir de celles existantes.

En fait, s'il convient de concentrer l'action sur les futurs professionnels dans les écoles, nous devons aussi sensibiliser ceux qui sont déjà sortis du cursus scolaire et développer encore davantage de liens à cet égard. Il est, pour nous Socialistes, essentiel de n'oublier personne sur le bord du chemin.

Différents indices et indicateurs économiques ont été évoqués ce matin. Certains nous encouragent vraiment et nous incitent à continuer le travail entamé.

Je souhaite plus particulièrement revenir sur la mise en évidence toute récente par la KBC du fait que l'économie wallonne croît davantage que celle de la Flandre.

En parlant de la Flandre, des différences existent toujours mais le fossé continue de se résorber progressivement. Et il faut sortir de la caricature dévalorisante de la Wallonie car elle ne correspond plus à la réalité. Un simple exemple, si la confiance est encore actuellement plus élevée en Flandre qu'en Wallonie en termes de progression de chiffres d'affaires, par contre, pour les exportations, c'est à présent tout le contraire !

Dans le cadre des programmes en matière d'égalité des chances et de management de la diversité, et plus particulièrement de la problématique des «femmes rentrantes» – femmes qui, à un moment de leur vie, sortent du marché du travail et éprouvent ensuite des difficultés pour réintégrer ce marché –, la Région wallonne a mis au point des programmes spécifiques pour aider ces personnes parfois exclues de tous les droits sociaux.

Cette problématique a été particulièrement traitée, en amont, dans le plan Marshall, par une augmentation du nombre de places d'accueil pour la petite enfance, mais ce n'est pas suffisant.

Nous devons encourager les entreprises – et je m'intéresse particulièrement au rôle du monde patronal en la matière – à envisager une détection des potentiels à différents moments de la vie : à la trentaine, naturellement, mais aussi un peu plus tard, pour faciliter la réintégration de ces femmes dans le marché de l'emploi.

L'évolution positive entraînée notamment par le plan Marshall devra désormais se traduire en création d'emplois de qualité. Car à côté des indices économiques classiques qui restent les indices de référence du monde économique, tels que ceux du Produit intérieur brut ou de la croissance, ou encore de la consommation des ménages, nous plaidons pour que soient également prises en compte d'autres données pour évaluer la qualité de développement d'un pays ou d'une région.

Ainsi sera-t-il de plus en plus important de pouvoir mesurer, à l'avenir, le degré de solidarité, le bien-être relationnel, la qualité de vie environnementale mais aussi sociale, la qualité de vie associative, culturelle et artistique, ou encore l'indicateur de participation des femmes dans les domaines politiques et économiques.

Certains de ces indices existent, d'autres restent à affiner. Car c'est aussi, Monsieur le Ministre, sous ces angles que doit s'envisager le développement économique de la Wallonie. L'Iweps, dont le rôle prospectif est essentiel pour évaluer au mieux l'avenir de la Wallonie, réalise déjà un travail intéressant en la matière. J'insiste : c'est par le biais du bien-être de ses habitants que se mesurera toujours réellement le progrès économique d'une Région.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites en commission et je me permettrai, dès lors, d'être bref.

Le plan Marshall est véritablement la mobilisation de la Région wallonne et nous y avons affecté énormément de moyens.

M. Senesael a justement remarqué que c'étaient des années tout à fait exceptionnelles, que ce soit en termes de commerce extérieur, de croissance, de développement économique. Nous avons vécu ces derniers mois l'implantation de Google, de Johnson & Johnson et de Cooper Vision, pour ne prendre que trois grandes sociétés américaines. La Wallonie est revenue sur la carte des investisseurs étrangers et c'est pour moi un élément d'encouragement.

Par ailleurs, nous constatons, aujourd'hui, que le chômage se réduit et que le taux d'emploi augmente, ce qui montre bien que la sortie du chômage est tournée vers l'emploi, et c'est aussi un élément important.

Les deux grandes catégories de travailleurs qui sont le plus en difficulté sont, comme partout dans le pays, les plus de 50 ans et de manière particulière chez nous, les moins de 25 ans. Dans ces deux catégories, il y a aussi une amélioration.

Les efforts doivent être poursuivis et je dirais même amplifiés. C'est évidemment tout le sens que nous avons mis dans «Job Tonic». J'ai déjà répondu à des questions, ce matin, sur Job Tonic. Mais nous avons déjà, alors que le dispositif n'est en cours que depuis le 1er juillet, fait une première évaluation interne avec le Forem et nous avons déjà décrit un certain nombre d'améliorations de manière à répondre le mieux possible aux besoins de notre population, et spécialement des jeunes.

Il faut aussi se dire qu'au travers du plan Marshall, avec le Forem, nous avons abordé une modification culturelle qui est de vouloir, véritablement, booster vers l'emploi les jeunes et tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Je ne peux que me féliciter de l'implication du Forem dans, notamment, les démarches sur la coopération interrégionale visant à favoriser la recherche d'emploi dans d'autres Régions du pays. Tout cela est un chemin qui est long, visé par le contrat de gestion et dont nous avons les premiers effets insuffisants tant que le chômage de masse n'aura pas été résorbé, en tout cas, nous sommes sur la bonne voie. Tout cela doit-il toujours se traduire par des couches budgétaires supplémentaires ? Je ne le pense pas. Je pense que, notamment au travers du plan d'accompagnement des chômeurs, le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts et qu'il faut toujours demander aux Organismes d'intérêt public de faire mieux avec le même argent. Je dirais que c'est tout à l'honneur du Forem d'essayer de rentrer dans ce canevas sans nécessairement demander des moyens de manière excessive ou en acceptant que le Gouvernement ne donne pas des montants supplémentaires.

Un élément sur la gouvernance et le Comité d'audit a été mentionné. Nous avons demandé le Comité

d'audit. C'est moi qui l'ai demandé. Celui-ci aura sa première réunion le 30 janvier prochain. Il arrêtera, à ce moment-là, son programme. Il vient s'ajouter à des contrôles tels que l'Inspection des finances, les commissaires du Gouvernement et la Cour des comptes. L'allusion qui a été faite me paraît injustifiée tant que des éléments probants ne seront pas apportés. Nous avons demandé ce Comité d'audit pour améliorer la gouvernance de la société, pas du tout parce qu'il y a une suspicion de quoi que ce soit.

En ce qui concerne le dossier APE, il suffit de relire le budget du Forem que j'ai joint avec mon collègue Tarabella, pour la première fois, cette année, et vous aurez un descriptif relativement long de toute la problématique des APE. Il me semble que vous trouverez là les éléments qui vous intéressent.

S'il est vrai que le budget APE représente un montant significatif, nous savons tous – et le rapport de la Cour des comptes l'a indiqué – qu'en réalité, ce budget est réparti en trois grandes strates :

– les pouvoirs locaux où il y a un calcul tout à fait objectif de répartition des points entre les communes et les CPAS ;
– l'APE marchand où nous voyons un accroissement des demandes de plus de 50 % par rapport à la législature précédente ;
– et les APE non marchands qui permettent de financer de manière structurelle tout le secteur associatif, qu'il soit culturel ou d'aide sociale.

Je voudrais également indiquer que la mécanique utilisée par le Forem pour les indus est une mécanique de compensation, de telle manière que ceux qui avaient trop reçu, n'ont pas vu de récupération mais bien une compensation sur l'exercice ultérieur. Il n'y a pas eu de flux financiers mais bien une réorientation des moyens budgétaires disponibles.

Nous constatons enfin que le Fonds de réserve est maîtrisé, ce qui montre une meilleure utilisation des moyens, et que, globalement, le Forem, avec son nouveau contrat de gestion, remplit son objectif de manière améliorée. Cet objectif doit toujours être poursuivi pour mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs avec ou sans emploi.

Je voudrais terminer en indiquant que je rejoins tout à fait M. Senesael lorsqu'il dit qu'à côté d'une amélioration quantitative des moyens donnés à notre population, nous devons avoir une véritable politique globale améliorant le mieux-vivre ensemble. Et sur cet élément, le renforcement des moyens, cette année, auprès de mon collègue de l'Action sociale et en matière de maisons de repos, de maisons de repos et de soins, est évidemment une façon d'améliorer la lutte contre le vieillissement et la dépendance. C'est d'ailleurs, dans le cadre du plan Marshall, une partie de la réorientation des moyens qui étaient disponibles qui permet, aujourd'hui, dans le cadre du budget 2008, d'augmenter encore l'aide aux personnes âgées.

Je pense qu'en cela, au-delà du plan Marshall purement économique, il y a une volonté d'améliorer la vie en commun.

Voilà ce que je souhaitais répondre aux deux intervenants. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à Mme Bidoul.

Mme Bidoul (MR). – J'émettrai quelques petites remarques. J'entends que la Cellule d'audit interne va se réunir fin janvier, et je m'en réjouis – après deux ans d'attente, ce n'est pas mal. Vous aviez annoncé, il y a deux ans, qu'on allait procéder à sa mise en place.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Non, il y a un an !

Mme Bidoul (MR). – Même un an, cela me paraît largement dépassé pour mettre en place ce genre de cellule.

J'aimerais, par ailleurs, préciser mes propos. Je n'ai jamais fait état d'éléments de suspicion. Je ne fais que reprendre vos propos en commission, lorsque vous avez indiqué qu'il y avait toute une série de systèmes de fonctionnement, de procédures qu'il fallait remettre en place et qu'il fallait revérifier certaines choses, voire améliorer tous les systèmes de fonctionnement. Je n'ai pas fait état de la moindre suspicion à l'égard de procédures, ce sont vos propos… *(Réaction de M. le Ministre Marcourt.)*

On a droit après un délai aussi long de se poser la question de savoir pourquoi on ne met pas en place ce type de cellule. Heureusement que maintenant, on commence à y voir plus clair. Ce sont vos propos en commission que j'ai repris. Je tenais à préciser ces choses-là.

Vous ne m'avez pas répondu concernant le rapport sur l'exécution du décret APE. C'est la deuxième fois que je vous pose la question, je reviendrai donc forcément sur le sujet. Je ne comprends pas très bien pourquoi on ne peut pas avoir les conclusions de ce rapport.

Enfin, j'aimerais insister sur une chose : il y a toute une série de dispositifs – vous me l'avez accordé en commission – qui ne rencontrent pas le succès attendu. On n'atteint pas les objectifs présumés ; l'efficacité laisse à désirer… Il faut donc vraiment les remettre sur la table, à un moment donné, et ouvrir une discussion générale sur ces dispositifs pour voir comment on peut

les améliorer et comment on peut répondre au mieux aux besoins et coller à la réalité. J'insiste sur ces discussions. Vous étiez d'accord avec moi, en commission, de revoir toute une série de choses, je suppose que vous êtes toujours d'accord sur la question.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je vous propose d'aborder, à présent, la partie du budget relative aux compétences de M. le Ministre Courard.

La parole est à M. Furlan. M. Neven interviendra ensuite.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers nombreux Collègues, je préciserai d'emblée que je vais poser mes questions et je m'en référerai au compte rendu pour vos réponses que je lirai avec beaucoup d'intérêt puisque nous sommes appelés à d'autres réunions.

Monsieur le Ministre, j'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, la partie du budget de la Région wallonne dédicacée au Fonds des communes : 10 millions d'euros et je me suis dit qu'il devait y avoir une erreur d'impression, il manque un zéro ! *(Rires.)*

Monsieur le Ministre, vous savez que le Fonds des communes – ce n'est pas à vous que je ferai la leçon – répond à différents objectifs dont ceux de garantir une forme de solidarité entre les entités et d'offrir à chaque commune les moyens financiers nécessaires à la réalisation des missions de proximité, missions que chaque citoyen est en droit d'attendre.

Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire, mais vous n'êtes pas sans savoir que la place de ce fonds dans les recettes de nos communes est à son niveau le plus bas depuis 1977. Il y a là, me semble-t-il, un décalage patent avec les charges et les missions imposées aux pouvoirs locaux qui n'ont, à l'inverse, cessé de croître depuis ces trente dernières années.

La liste des charges imposées aux communes et de leurs missions, régulièrement établie par l'Union des villes et communes de Wallonie et dont la dernière version a été adressée à l'ensemble des membres du Gouvernement wallon le 2 octobre dernier, témoigne d'une part, de la croissance des responsabilités des communes et d'autre part, du manque de moyens transférés à ces dernières pour assumer pleinement leurs missions.

Je ne voudrais pas que mes collègues de l'opposition se servent de mon intervention pour la critique du Gouvernement wallon. Car il faut bien avouer que nombre de ces missions ou de ces charges transférées aux communes, proviennent de l'Etat fédéral : service incendie, police, CPAS, IPP, TVA en sont autant d'exemples.

De plus, je dois aussi porter à votre crédit que la situation n'est pas née avec vous, mais que nous sommes dans une situation strictement similaire à ce qui se passait sous l'ancien Gouvernement. Ceci étant dit, la situation reste grave et les projections financières de l'Union des villes et communes, qui viennent d'être confirmées par un travail similaire réalisé par Dexia, portent le manque à gagner ou le déficit probable à 200 millions d'euros environ, à l'horizon 2010.

Compte tenu de cette situation très précaire qui est, maintenant, établie et partagée par tous, il faut penser que le Gouvernement ne doit plus percevoir le refinancement du Fonds des communes comme une action positive parmi d'autres, mais comme une nécessité absolue sous peine de constater bientôt l'érosion des fondements de la démocratie locale. Bref, il me semble que cela doit être une priorité.

Sans ce refinancement, nous nous retrouverons, demain, avec des communes en faillite, incapables de remplir leurs missions de base et une Wallonie à deux vitesses, tiraillée entre les communes plus riches – seules entités pouvant encore se permettre de financer leurs actions – et des entités pauvres, incapables, quant à elles, d'offrir une réponse satisfaisante aux légitimes attentes de nos nombreux concitoyens, surtout les plus précarisés.

Est-ce ce type de développement que nous voulons pour notre Région ? Est-ce là l'esprit du Contrat d'Avenir ? Est-ce là l'esprit du plan Marshall ? Je pense que non.

Aussi, alors que le communiqué du Gouvernement wallon du 9 novembre dernier avoue un contexte particulièrement favorable pour la confection du budget 2008, le projet qui nous est soumis ne fait apparaître que 10 millions d'euros pour le refinancement du Fonds des communes pour l'exercice prochain, auxquels 10 autres millions d'euros s'ajouteront en 2009. C'est donc une somme totale de 20 millions d'euros qui est bien loin du déficit de 200 millions d'euros prévu pour les communes à l'horizon 2010. C'est pourquoi je pense sincèrement, Monsieur le Ministre, qu'il s'agit bien d'une erreur et qu'il manque un zéro, non pas à gauche du premier chiffre mais à droite du dernier.

Monsieur le Ministre, après un constat que nous partageons tous, j'en viens à mes questions.

Le Ministre du Budget a annoncé, la semaine passée, en commission, qu'un des axes de refinancement des communes pourrait provenir de la reprise de l'endettement des communes au niveau du CRAC.

Quel serait son mécanisme ? Quelle serait l'importance financière de l'aide qui serait ainsi apportée aux communes concernées ? Considérez-vous, surtout, que cette mesure soit suffisante pour garantir la pérennité

financière desdites communes ? Qu'en est-il de l'analyse de cette piste au sein du Gouvernement ?

Par ailleurs, si cette solution devait être mise en œuvre, elle n'apporterait un ballon d'oxygène qu'aux entités qui apurent actuellement leurs dettes liées à l'octroi antérieur de prêts d'aides extraordinaires en provenance du CRAC. Dès lors, le redressement des finances des autres entités reste dépendant quant à lui du refinancement du Fonds des communes.

Considérez-vous – mais je connais la réponse – que les 10 millions prévus au budget 2008 et les 10 autres millions prévus au budget 2009 suffiront à garantir un équilibre structurel à l'ensemble de nos communes ? Sinon, pouvez-vous nous informer sur ce que vous envisagez pour garantir cette pérennité financière à nos communes ?

Au-delà du nécessaire refinancement, Monsieur le Ministre – je crois que nous partageons le même avis –, je me permettrai également de plaider pour plus de transparence au niveau des critères d'attribution du fonds.

J'en vois, pour ma part, quatre principaux sur lesquels je souhaite votre avis :

– la solidarité entre les communes à rendement fiscal différent ;
– les externalités – terme souvent employé mais que très peu peuvent définir – qu'offrent certaines communes ;
– la ruralité qui implique, elle aussi, des coûts importants ;
– et le logement qui devrait être une priorité pour tous les responsables communaux.

Monsieur le Ministre, partagez-vous mon analyse en la matière ?

Au-delà du besoin de refinancement du Fonds des communes et de la simplification de ses critères d'attribution, je plaide également pour que celui-ci, une fois refinancé et rendu plus transparent, puisse être indexé afin de permettre aux gestionnaires communaux de prévoir et donc de gérer. Quelle est votre position sur ce point précis ?

Alors, Monsieur le Ministre, 10 millions d'euros dans le budget 2008, je pense franchement qu'il manque un zéro au bout du compte.

M. le Président. – La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais intervenir très brièvement, mais très fermement à propos des finances communales. Je suis convaincu que les autres députés siégeant au Conseil d'administration de l'Union des villes et des communes wallonnes partagent ma réflexion et je pense, bien entendu, particulièrement à M. Furlan.

Je me demande presque dans quelle mesure, je dois continuer mon discours ; je pourrais me contenter de dire exactement la même chose. Il n'arrive pas souvent, dans cette Assemblée, que les discours de l'opposition et de la majorité soient quasi identiques.

Il me semble aussi que ces 10 millions d'euros, c'est particulièrement peu. Je sais que nous sommes au pourcentage le plus bas, depuis 1977, en ce qui concerne ce Fonds des communes. Et bien entendu, je lis ce que nos collaborateurs rédigent à l'Union des villes, en notre nom, et j'ai lu aussi l'étude de Dexia.

Je me demande aussi à quoi vont servir ces 10 millions. Des communes ont fait l'impossible pour ne pas dépendre du CRAC, c'est le cas de Thuin et Visé. Mais cela n'a pas été facile et il est évident que ce n'est pas parce que nous ne dépendons pas du CRAC que nous n'avons pas dû faire des efforts. Ces efforts, nous nous les sommes imposés alors que d'autres, qui avaient peut-être moins confiance dans leurs facultés de faire des économies, se sont vu imposer des efforts par d'autres.

Je souhaite également une très grande transparence ainsi que la réunion des quatre critères qui viennent d'être cités – solidarité, externalité, ruralité et logement. On pourrait y ajouter l'enseignement. À une époque où la Communauté française ne parvient plus à tout subventionner, certaines communes font un effort en matière d'enseignement et financent des emplois supplémentaires, alors que d'autres n'ajouteront jamais un franc à ce qu'elles reçoivent. Je crois que c'est un critère qu'il faudrait aussi pouvoir retenir. C'est un rôle essentiel, si pas le premier rôle des communes. Je suis toujours furieux lorsque je vois l'une ou l'autre commune qui n'a plus d'enseignement communal. Il n'y en a pas beaucoup. Je trouve que ces communes-là devraient être pénalisées. Une commune limitrophe de la mienne est dans ce cas et j'ai du mal à accepter cela.

Mes reproches sont d'autant plus justifiés que nous sommes en période de vaches grasses à la Région wallonne.

Il est particulièrement navrant, pour des municipalistes aux prises avec des difficultés budgétaires, rarement atteintes dans le passé, de constater la facilité avec laquelle a été bouclé le budget de la Région wallonne (+ 3,7 % par rapport à l'ajustement de 2007). Même le budget de la Communauté française, naguère si précaire, enregistre des recettes supérieures de 7 % à celles de l'année passée, ce qui permet une augmentation des dépenses de 6 %. On croit rêver. Si nous pouvions avoir des chiffres pareils, nous serions très soulagés.

Rien de tout cela pour les communes qui enregistrent une stagnation de leurs recettes, mais un accrois-

sement de leurs dépenses. Je pourrais aussi reprendre ce que M. Furlan a dit. Ces dépenses nous sont presque toujours imposées par d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit la Région ou le Fédéral.

Comment, dans ces conditions, boucler son budget ? Le déposer en déficit à l'exercice propre, à condition de disposer d'antérieurs positifs – sinon il est aussi en déficit au cumulé – ou augmenter la taxation. Voilà le dilemme devant lequel nous nous trouvons.

Monsieur le Ministre, vous nous annoncez un nouveau décret de répartition du Fonds des communes qui ne léserait aucune d'entre elles, ce qui postule un accroissement du budget régional consacré à l'aide aux communes. Toutefois, rien n'est prévu pour 2008, sauf les 10 millions d'euros évoqués tout à l'heure, et en attendant, les dépenses s'accroissent et le Fonds des communes est dans l'immobilité.

Par ailleurs – c'est un point sur lequel je veux revenir et qui ne touche malheureusement – et je dis malheureusement car quand on n'est pas tous dans la même situation, on n'est pas aidé de la même manière – qu'une partie des communes –, le plan Marshall dont le Gouvernement – on vient encore d'en avoir un aperçu il y a quelques instants – ne cesse de vanter les effets positifs espérés, n'est pas sans poser des problèmes aux communes à caractère industriel : force motrice, précompte immobilier, taxe industrielle compensatoire sont en diminution. Certes, des compensations avaient été annoncées, mais certaines viennent, à peine, d'être fixées pour 2007 et d'autres ne le sont pas encore. Comment dès lors voter son budget 2008 ?

Nous nous trouvions à une réunion chez vous, il y a quelques semaines – j'étais le seul bourgmestre MR, les autres faisaient partie de la majorité –, et nous en sommes arrivés à déduire qu'avec le plan Marshall, nous souhaitons ne plus industrialiser nos communes. Cela nous coûte de l'argent. Il y a des communes qui vont en profiter et d'autres qui vont y perdre et celles-là préféreraient avoir de l'habitat ou autre chose, mais plus un accroissement de l'industrie. Alors qu'avant le plan Marshall, ce n'était pas le cas, on essayait de se battre quand on avait le terrain industriel au plan de secteur pour avoir des industries supplémentaires. Maintenant, si on peut l'éviter, on le fera.

Par-dessus le marché, ces compensations ne seront pas éternelles et les communes touchées risquent de connaître des lendemains qui déchanteront.

En d'autres termes, si je prends le cas de ma commune, trois multinationales prospères – deux allemandes et une française – vont payer de moins en moins d'impôts, au fur et à mesure de leurs nouveaux investissements – heureux actionnaires ! – et les Visétois, soit seront plus taxés, soit bénéficieront de moins de services.

Par-dessus le marché, la plus grosse PME de Visé reçoit, toujours dans le cadre du plan Marshall, plus d'un million d'euros pour se délocaliser vers une commune voisine. C'est le comble ! On va donc avoir moins et avec l'argent qu'on nous prend, on aide une PME à se délocaliser.

Le plan Marshall, c'est bien, et j'aurais tendance à dire qu'il est imprégné de libéralisme, mais le plan Marshall sur le dos des communes, ce n'est pas ce que les libéraux souhaitent.

De grâce, Monsieur le Ministre, faites-nous, en tout cas, connaître dans les plus brefs délais le montant des compensations, faites-les nous verser et faites en sorte qu'elles s'inscrivent dans la pérennité.

Un mot encore à propos des plans triennaux. De nombreuses communes ignorent encore, aujourd'hui, quels sont les projets proposés qui ont été retenus pour le plan triennal 2007-2009. Ils seraient en diminution par rapport aux périodes précédentes. Ils sont, pourtant, le reflet de l'autonomie communale bien plus que d'autres subventions qui sont, elles, le reflet de la volonté politique du Gouvernement. Je ne serai pas plus long, mais je veux absolument insister pour que ce Gouvernement ne néglige pas les communes en une période où elles sont particulièrement en difficulté.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, j'en profite pour remercier tous ceux qui doivent partir, ce que je comprends bien puisque, moi-même, je vais les rejoindre. Je voudrais insister sur le fait que cette formule, mise en place et voulue par la minorité parlementaire qui a ses droits – et, comme Ministre, je me dois de les respecter – est un échec. On donne finalement une image piètre et négative du travail parlementaire car ce travail a été effectué largement en commission. Les parlementaires étaient présents et ont posé leurs nombreuses questions. Recommencer l'opération, Ministre par Ministre, avec les mêmes thématiques et les mêmes problématiques, cela n'apporte rien. Je remercie, tout de même, les courageux parlementaires qui sont restés jusqu'au bout, les deux chefs de groupe de l'opposition qui viennent de partir. Merci aux quelques parlementaires qui m'écouteront encore quelques minutes.

Je plains encore plus amèrement mon collègue Antoine qui aura encore moins de monde pour l'écouter. C'est dire que cette formule est archi-mauvaise et j'espère que la Conférence des Présidents tiendra compte de cette situation. Je remercie le Luxembourg qui a pris une place importante, aujourd'hui, dans cet hémicycle, Monsieur Gennen.

En ce qui concerne le Fonds des communes, nous sommes tous conscients qu'il doit être revalorisé. On ne peut, dès lors, qu'accepter les remarques formulées par MM. Neven et Furlan. C'est tout à fait exact, le constat est celui-là. Je pense que le Gouvernement wallon a toujours été solidaire lorsqu'il a dit – et il va mettre en application ses dires : *«Nous voulons un nouveau Fonds des communes et sa revalorisation.»*. Le Ministre Antoine n'a jamais dit le contraire et a toujours abondé dans ce sens. Le Ministre Daerden, ce matin, a également marqué sa volonté de faire encore des efforts pour ce Fonds des communes. Ce n'est pas le Ministre-Président qui démentira.

Rassurez-vous, ce Fonds des communes, vous allez le connaître, ce sera un nouveau système plus juste, plus transparent, plus simple à la compréhension. On a évoqué quelques critères. Je partage évidemment celui de l'externalité. Il faut tenir compte du rôle des villes moyennes, des grandes villes, ce rôle qui est parfois «satellitaire» par rapport à d'autres entités.

Mais la ruralité ne doit pas être oubliée parce que les petites communes rurales ont certainement besoin aussi de cette solidarité. Vous avez évoqué le logement – critère cher à cœur au Ministre Antoine et à moi-même – qui est essentiel, la richesse des gens, leur qualité de contribuable ou encore la solidarité au niveau des recettes. Tout cela doit aussi entrer en ligne de compte dans ces critères.

Par ailleurs, vous m'avez aussi interrogé sur la possibilité d'une indexation. Il est clair qu'à partir du moment où on n'indexerait pas le Fonds des communes, très vite, il deviendrait insuffisant et on retomberait dans les mêmes travers que ceux qu'on a connus. L'indexation me paraît donc prioritaire.

Je rappelle que si la Région wallonne doit faire des efforts dans le cadre du Fonds des communes, d'autres choses peuvent être activées au niveau de la Région wallonne et des communes en termes de recettes. Mais je pense aussi que d'autres niveaux de pouvoir doivent également faire des efforts. Rappelons que les politiques menées par le Fédéral, ces dernières années, ont conduit à des charges supplémentaires pour les communes. M. Reynders n'est pas étranger à cela. Il est vrai qu'il a beaucoup d'autres soucis pour le moment, mais j'espère que, dans le cadre d'un futur Gouvernement, on pourra mener une réflexion pour que le décideur soit enfin le payeur afin que ce ne soit pas toujours la commune qui passe à la trappe.

Quant au plan Marshall et la taxe industrielle compensatoire, je comprends les propos de M. Neven. Une réunion a eu lieu, à mon Cabinet, afin de faire le point sur la question. Cela me permettra de resensibiliser le reste du Gouvernement. Je rappelle que les compensations viennent du département de M. Daerden aussi. Bien entendu, je ne suis pas le seul à gérer ce dossier «plan Marshall».

Mais, comme Ministre des Communes, je serai le relais privilégié, même si tout n'a pas été juste dans ce type de dossier. Il y a des communes qui se trouvent actuellement dans des situations financières très intéressantes parce qu'elles ont bénéficié d'un apport industriel conséquent. À l'époque, par exemple en Province de Liège ou de Luxembourg, certaines communes en ont tiré profit et ont quasiment pu se passer de taxation. Elles ne faisaient quasiment pas payer ni l'eau ni les poubelles, car un nombre important d'industries étaient situées sur leur territoire et payaient beaucoup de taxes. Ces communes – on en retrouve dans toutes les provinces – étaient donc nettement privilégiées.

Pour autant, mon propos n'est pas de dire qu'il faut avoir un balancier contraire. Dix-huit ou vingt communes sont concernées. Je pense qu'elles doivent être prises en compte parce qu'il ne faudrait pas, comme M. Neven l'a constaté, en arriver à un moment donné à ce qu'accueillir des entreprises devienne négatif alors que, via le plan Marshall, on veut créer de l'emploi et développer la Wallonie. Il faut donc toujours se montrer accueillant.

Au niveau des plans triennaux, les montants sont globalement en diminution. Je revendique cette diminution parce que, pour la toute première fois, on a essayé d'attribuer les moyens dont on disposait. On n'a pas fait des promesses fabuleuses. Rappelez-vous, vous avez voté un décret beaucoup plus spécifique que précédemment qui impose au Ministre de respecter ses engagements. Je trouve cela tout à fait naturel.

Dans ce cadre-là, il fallait promettre en fonction des moyens dont on dispose et non d'un plaisir politique qu'on pouvait accorder. Je l'ai fait, justement, dans l'ensemble des communes, quelles que soient les majorités en place et je peux m'en expliquer. Je suis d'ailleurs à la disposition de toutes les communes qui souhaiteraient m'en parler.

S'il y a du retard, dans certaines communes ou au niveau de certaines signatures, on peut certainement trouver çà et là un exemple où un retard est imputable à la Région wallonne. Mais je crois pouvoir dire, dans l'ensemble, que pas mal de communes n'ont pas encore rentré leur plan triennal. Comment voulez-vous qu'il soit approuvé par la Région ou par le Ministre, dès lors qu'il n'est pas encore arrivé à mon administration ?

Pour le reste, je reste ouvert à toute discussion sur la question du droit de tirage. Je vous renvoie aussi aux arguments de l'ancien Ministre M. Charles Michel. Je crois qu'il faut faire attention à ce que l'on fait, qu'il faut toujours poursuivre cette volonté de rencontrer des objectifs qui sont fixés par la Région wallonne et pour ce faire, il faut les moyens pour inciter ces com-

munes à aller dans le sens recherché. On peut jouer avec l'autonomie et la confiance totale aux communes, mais quand on doit mener une politique cohérente dans une Région, il faut être incitatif sans quoi, à certains moments ou à certains endroits, on ne prend pas complètement ses responsabilités.

Pour le surplus, je vous renvoie aux travaux de la commission qui ont été nourris. Je remercie encore les députés qui y ont participé et contribué activement.

M. le Président. – La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Je voudrais redire que je suis bien d'accord avec le fait que vous envisagiez de revoir le Fonds des communes et que cela postule une augmentation générale. Force est toutefois de constater que pour cette année-ci, nous n'avons rien. J'ai moins que l'année passée…

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Dix millions d'euros pour 2007 et 20 millions pour 2008.

M. Neven (MR). – Ce n'est pas suffisant, M. Furlan l'a d'ailleurs dit et je vous le répète. Certaines communes, dont la mienne, reçoivent moins que l'année passée. Alors que tout augmente, comment voulez-vous que l'on avance ?

La responsabilité est partagée entre la Région et le Fédéral, et elle ne date pas d'hier, ni même d'avant-hier. Je n'aime pas beaucoup cette manière de toujours dire que c'est de la faute de M. Reynders. Que je sache, vous étiez au Gouvernement fédéral et lorsque nous étions au pouvoir, vous y étiez aussi. Il y a donc une solidarité qui doit jouer. Je pourrais vous citer un certain nombre de dépenses supplémentaires entraînées par la Région et non pas par le Fédéral.

En ce qui concerne le plan Marshall, la taxe industrielle compensatoire touche moins de 10 communes, ce n'est pas cela le plus important. Ce sont le PRI, la taxe industrielle, bref, toutes les taxes que tout le monde touche. Il y a une différence entre les communes industrielles et les autres. Certaines ont des rentrées par le PRI lié à l'habitat, tandis que dans les communes industrielles où le PRI lié à l'habitat est moins élevé, il y a le PRI lié à l'industrie.

Il y a trois sortes de communes :

– les communes qui ont un PRI énorme parce que l'habitat y est cher ;

– les communes (par exemple en Province du Luxembourg) qui détiennent des forêts en nombre important ;

– et les communes qui ont dû se rabattre sur les rentrées à caractère industriel, comme celles du sillon Sambre et Meuse, qui sont les plus touchées.

Enfin, vous dites que certaines communes n'ont pas rentré leur plan triennal. Mais certaines d'entre elles l'ont rentré et on leur a demandé d'attendre encore. Vous avez vous-même envoyé une lettre pour prolonger le délai. Nous sommes à la fin 2007. Vous connaissez les problèmes rencontrés avec l'informatique… Certaines communes étaient prêtes dès le début de l'année et n'ont encore rien. Cela nous amène à un an de retard !

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Les montants resteront les mêmes.

M. Neven (MR). – On ne perd rien… Mais seulement, on est au mois de décembre !

M. le Président. – La parole est à M. Janssens.

M. Janssens (PS). – Monsieur le Président, je souhaiterais qu'il soit acté que M. Thissen et moi-même retirons l'amendement qui a été déposé ce matin.

M. le Président. – Nous l'actons comme tel et l'amendement sera donc retiré.

Nous passons à présent à l'examen des compétences du Ministre Antoine.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme je l'ai fait en commission, je tiens, en guise d'introduction, à vous féliciter pour avoir obtenu de la part du Ministre du Budget et de vos Collègues, une augmentation sensible des moyens budgétaires dédiés à vos matières.

Il est vrai que les dépenses en ce qui concerne vos compétences, augmentent de 7 % alors que les dépenses en moyenne augmentent de 3 %.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Que cela reste entre nous !

M. Stoffels (PS). – Rassurez-vous, c'est une information qui restera entre les 3, 4 millions de Wallons que nous sommes. *(Réaction de M. le Ministre Antoine.)*

Sincèrement, je vous félicite pour avoir obtenu une telle augmentation budgétaire de la part du Gouverne-

ment tout entier, et en particulier de la part du Ministre du Budget.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui, c'est mon ami.

M. Stoffels (PS). – Il est bien d'avoir de tels amis quand on sait réaliser, avec leur aide, des politiques intéressantes et bien utiles pour la Région.

M. le Président. – Pourrais-je conseiller au Ministre de ne pas interrompre les orateurs afin que les délais que nous nous sommes imposés soient respectés ? Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur Stoffels, vous avez la parole.

M. Stoffels (PS). – D'autant plus que j'en suis toujours à la phrase introductive …

Monsieur le Ministre, je voudrais souligner le travail effectué par ce Gouvernement depuis le début de la législature afin de développer les zones d'activité économique en dégageant des espaces et en les mettant à la disposition des entreprises. Je ne reviendrai pas sur la possibilité qui existe, aujourd'hui, d'utiliser les ZACC ou les zones bleues ou blanches, mais je saluerai le financement de la Sowalfin, à hauteur de 6 millions d'euros, qui constitue une mesure importante.

Ces initiatives sont d'autant plus nécessaires que l'on doit regretter le faible taux de mise en œuvre des zones prioritaires décidées par votre prédécesseur, faible taux de réalisation dû, notamment, à des failles juridiques dans les procédures. On ne le répétera jamais assez. Vous conviendrez qu'il serait ridicule que la Wallonie ne puisse faire valoir un de ses atouts majeurs pour réussir son redéploiement économique, à savoir les espaces disponibles.

Selon moi, les communes ou les intercommunales, seules, ne pourront pas faire face aux demandes et aux besoins qui se font jour dans toutes les régions de Wallonie. Il faut persévérer dans la voie d'une politique régionale volontariste.

Dès lors, Monsieur le Ministre, sachez que notre groupe vous soutiendra toujours dans cette voie, mieux, il vous encouragera à aller de l'avant, à prendre toutes les mesures possibles afin de dégager les espaces dont nos entreprises et nos futures entreprises auront, de plus en plus, besoin et à répondre ainsi à la problématique que nous connaissons dans pas mal d'endroits de notre Wallonie, c'est-à-dire la saturation des Zones d'activité économique existantes.

Mais soyons conscients qu'en cette matière comme dans d'autres, nous ne pouvons pas nous permettre d'être en retard. En matière d'énergie, nous nous trouvons, actuellement, à des sommets jamais atteints – très souvent, vous le rappelez d'ailleurs.

Les résultats de la politique actuelle, en matière d'énergie, méritent d'être mis en valeur. Les moyens d'action sont de 36 millions, ce qui représente une croissance de plus de 10 millions d'euros. Les moyens de paiement sont désormais de 100 millions d'euros si on y ajoute le Fonds Énergie.

Le Gouvernement dispose donc, bel et bien, des moyens nécessaires pour mener à bien ses politiques.

Le financement alternatif permettra, quant à lui, une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux et scolaires puisque ce ne sont pas moins de 70 % des investissements qui seront désormais couverts par la Région.

Le nombre de communes bénéficiant d'un conseiller en énergie devrait, par ailleurs, continuer à augmenter – 100 communes n'ont toujours pas déposé de dossier – et de nouveaux Guichets énergie seront agréés.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, la Région pourra sans doute atteindre son objectif de 12 % d'ici 2012. Nous sommes, en cette matière, la Région la plus volontariste de Belgique. Je tiens à souligner que nous devons le rester.

Par ailleurs, nous sommes les seuls ayant réussi à diminuer la consommation finale d'énergie, l'ambition du Gouvernement wallon restant de diminuer de 60 % la consommation énergétique du logement d'ici 2011.

De plus, le programme Solwatt permet d'agir pour que le secteur de la recherche puisse se développer en collaboration avec les entreprises. Les spécialistes estiment qu'en 2008, les investissements relatifs aux placements de panneaux photovoltaïques seront de l'ordre de 75 à 80 millions d'euros – cela pour donner aussi une réponse à l'ensemble de nos collègues qui ont toujours affirmé que le plan Marshall n'intègre pas le volet «énergie». Avec le plan «photovoltaïque», nous venons de faire la démonstration de l'inverse.

Si la volonté du Gouvernement reste d'organiser au mieux la distribution du gaz et de l'électricité, ce n'est pas une mince affaire étant donné le contexte actuel.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, où en est le projet Distriwal ?

Il est indéniable que la politique énergétique doit faire face à de nouveaux défis. Je pense notamment à la maîtrise durable et sociale de l'énergie, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'à son utilisation rationnelle.

Deux défis restent, par ailleurs, encore en expectative : la maîtrise de la libéralisation, ainsi que la diminu-

tion des importations énergétiques dont nous sommes, hélas, actuellement beaucoup trop tributaires.

Nous avons récemment adopté un décret relatif à la performance énergétique des bâtiments. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser où nous en sommes dans sa mise en œuvre effective ainsi que son impact budgétaire ?

Qu'en est-il du programme destiné au photovoltaïque ? Pourriez-vous nous apporter des précisions au-delà de celles que vous aviez données en commission et qui annonçaient que le programme photovoltaïque allait susciter un investissement de l'ordre de 75 à 80 millions ?

Enfin, vous avez prévu de diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics tels que les écoles et les hôpitaux. Il est vrai que deux fois 25 millions sont inscrits dans le CRAC, mais vu les besoins en la matière, je m'étonne du peu de montants inscrits. Cela se justifie peut-être par un faible nombre de demandes. Mais dans ce cas, ne serait-il pas opportun de rappeler aux autorités communales compétentes l'existence de ces mécanismes et de les encourager, elles aussi, à aller de l'avant ?

Est-il prévu une aide financière pour contrebalancer les augmentations de budget énergétique auxquelles les communes doivent faire face ?

Il ne faut pas que les différents enjeux, dont les enjeux économiques, empêchent le Gouvernement wallon de continuer à favoriser une politique sociale, que ce soit par des mesures comme le compteur à budget ou encore l'augmentation des primes.

En termes de primes à l'énergie, la prime «poêle à bois» a été reconvertie sur l'«Éco-logis» qui est en hausse très significative. C'est donc le logement qui a la priorité avec 20.000 euros prévus pour les maisons passives.

Il est indispensable de continuer à adapter les primes et autres mesures en fonction des besoins actuels. L'énergie est un bien dont nous avons tous besoin et qui devient un produit de luxe pour de plus en plus de concitoyens.

Qu'envisagez-vous en termes d'aides aux particuliers qui ont de plus en plus de mal à honorer leur facture énergétique ? Les propositions de loi PS concernant la limitation du prix de l'énergie ont été, à plusieurs reprises, bloquées au Parlement fédéral. Et aucun parlementaire de l'orange bleue n'avait soutenu la demande d'examen en urgence des propositions de loi PS pour l'élargissement du Fonds mazout et l'abaissement de la TVA à 6 % sur le gaz et l'électricité. L'hiver a commencé et il ne faut pas oublier les préoccupations premières en cette période.

En matière d'aménagement du territoire, vous avez annoncé en commission, non pas une mesure budgétaire mais une nouvelle qui devrait réjouir tous les praticiens de la matière et leur faciliter la vie : une évaluation et une codification du CWATUPE pour la fin 2008.

Il s'agit, selon nous, d'une mesure de bonne administration, de nature à garantir une meilleure sécurité juridique, et par là, une mesure de saine démocratie. En effet, bien qu'il s'agisse d'un code technique, le CWATUPE doit pouvoir être compris du plus grand nombre et appliqué de manière univoque par tous.

Vous conviendrez qu'en l'état actuel, nous sommes parfois loin du compte et que le code prête souvent à confusion ou à interprétation, tant pour les novices que pour les utilisateurs aguerris.

Monsieur le Ministre, le groupe socialiste vous soutiendra et vous accompagnera dans ce travail de codification et nous l'espérons aussi, de simplification.

Nous sommes conscients que ce travail sera long et difficile mais il est devenu nécessaire. Nous pensons, en effet, qu'en tant que Législateurs, nous nous devons de produire des textes clairs, compréhensibles et, si possible, concis.

Je pense qu'il faudra oser sortir le pot de *Tip-Exx* et la paire de ciseaux… Pas forcément pour corriger mais pour clarifier, pour simplifier, pour le rendre plus lisible et parfois même pour le scinder.

En effet, je me demande s'il ne serait pas opportun de séparer les matières, et de réserver, par exemple, un Code de l'Aménagement du territoire proprement dit. Mais c'est une question que nous n'aborderons pas aujourd'hui.

Dans l'immédiat, on soulignera que les mesures budgétaires visant à favoriser la participation citoyenne en la matière commencent à porter leurs fruits. L'augmentation du nombre de communes ayant décidé de se doter d'une CCATM constitue un bon indicateur.

Un bémol toutefois : la relative lenteur avec laquelle celles-ci sont mises en place. Je sais que pas mal de recours ont été introduits quant à la composition de certaines CCATM – ce qui, dans un sens, constitue une preuve d'intérêt à leur égard. Mais pour les autres, il conviendrait de ne plus traîner à officialiser leur constitution et de leur permettre de travailler sans plus tarder.

Monsieur le Ministre, il faudrait réellement être un esprit chagrin pour ne pas reconnaître les avancées en matière de logement que permet l'exercice budgétaire 2008. Cela ne veut pas dire pour autant que nous tombions dans l'optimisme béat face à l'ampleur des attentes de nos concitoyens en ce domaine.

Critique et constructif à la fois, le Groupe socialiste entend rester une force de proposition permanente dans

le débat qui anime en permanence la matière «logement».

Nous l'avons déjà prouvé avec, par exemple, des propositions de décret sur les logements de transit et de résolution sur les zones à forte pression foncière. Monsieur le Ministre, vous admettrez que je ne peux faire une contribution, à cette tribune, sans évoquer les zones à forte pression foncière. Nous comptons poursuivre notre tâche pour répondre, au mieux, aux besoins des trop nombreuses personnes qui connaissent encore le «mal-logement» en Wallonie.

Ne boudons pas notre plaisir : à l'identique de l'ensemble de vos départements, les programmes «logement privé» et «logement public» connaissent des évolutions importantes voire spectaculaires. En fait, vos budgets, Monsieur le Ministre, confirment les orientations que nous voulions voir reprises dans la Déclaration de politique régionale et qui visent à amplifier l'offre locative, et cela tant au niveau des opérateurs publics (SLSP, AIS, CPAS …) que privés – je songe aux Partenariats public-privé.

Au niveau du logement privé, tout d'abord. Oui, c'est être un responsable politique que d'assumer la poursuite de programmes engagés sous la précédente législature. Ainsi, le Prêt jeunes reste un dispositif conséquent au vu des montants qu'il mobilise. Mais il participe, par là, aussi, à la dynamisation du secteur de la construction en Wallonie de par le rôle de levier qu'il a initié. Ne l'oublions pas, 2008 confirme la tendance, même si on remarque une certaine stabilisation.

Nous retiendrons aussi l'augmentation de moyens aux Organismes à finalité sociale, parmi lesquels on retrouve les AIS. Un million d'euros supplémentaires viennent renforcer leur capacité de prise en gestion. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Notre majorité soutient la mise sur le marché de 2.000 logements supplémentaires chaque année. Pour y parvenir, nous comptons sur la montée en régime des AIS. Comme nous approuvons les programmes communaux de logement qui ont donné lieu à 4.501 logements supplémentaires pour les années 2007 et 2008. Nous espérons que cette tendance se poursuivra dans les années 2009 et 2010.

Nous devons raisonnablement réfléchir à une plus grande montée en cadence. Dans la mesure des moyens mis à disposition des AIS pour en prendre davantage en convention, nous devons pouvoir, Monsieur le Ministre, nous fixer l'objectif de 500 logements supplémentaires chaque année.

Renforcer, encore et toujours, ce dispositif, c'est en même temps lutter contre les logements insalubres actuellement sur le marché et les logements inoccupés encore trop nombreux. À cet égard, Monsieur le Ministre, le Groupe PS souhaite que des données actualisées, fiables, qui correspondent à la réalité du terrain, puissent être disponibles de manière à ce que nous puissions disposer d'une cartographie actualisée reprenant les logements inoccupés.

Nous saluons les moyens supplémentaires qui sont alloués à la Société wallonne du crédit social. Dans l'accès à la propriété comme, plus récemment, dans l'isolation des habitations, cet outil a toute sa raison d'être.

Mais la partie publique du secteur n'est pas en reste. Par les mutations qui font des SLSP des opérateurs en phase avec les défis d'aujourd'hui, par la montée en puissance des programmes communaux du logement, par l'amplification des Partenariats public-privé, ce secteur montre le dynamisme régional dans les différents types de logements mis en chantier.

Assez malmenée, il faut bien le reconnaître, durant l'année 2005 et même 2006, la Société wallonne du logement a connu une profonde mutation qui la rend, aujourd'hui, en 2007, en mesure de répondre aux défis qui lui sont imposés par la Région, son autorité de tutelle.

Le premier de ces défis est, sans conteste, le Programme exceptionnel d'investissement. Il fallait, d'abord, du courage politique pour lancer un programme de cette ampleur et mobiliser des moyens budgétaires, humains, administratifs colossaux. Est-ce vraiment utile de le rappeler ?

Le Groupe PS est bien conscient qu'il n'est pas aisé de remettre à niveau un tiers du parc locatif public régional. Néanmoins, avec les adaptations que la SWL propose elle-même, elle y parvient, et bien même !

Elle a également mis en œuvre plusieurs nouveaux services qui lui permettent de rencontrer les recommandations que notre Assemblée avait votées et qui touchaient les domaines de l'audit, des marchés publics, de la gestion du personnel, du contrôle des SLSP avec les commissaires du Gouvernement. Autant d'impératifs qui justifient les moyens destinés à la SWL au travers de sa dotation.

Les moyens pour professionnaliser les outils publics du logement sont conséquents. Monsieur le Ministre, aujourd'hui, il vous importe de les soutenir dans les changements qui sont à l'œuvre, de jouer pleinement votre rôle de soutien politique alors que les effets se font ressentir pour les locataires sociaux, en termes d'accompagnement social renforcé, de qualité du service rendu aux SLSP, pour ne reprendre que deux exemples concrets.

Oui, le logement public est un outil qui doit permettre de renforcer la solidarité entre les différentes couches de la population dans l'accès à un toit. La Région

en a pleinement conscience et alloue, cette année encore, des montants à la mesure des enjeux.

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, vous pouvez compter sur le soutien du Groupe socialiste pour voter «votre» budget – en augmentation de 7 % –, mais surtout pour vous accompagner et vous soutenir dans la réalisation des objectifs qu'il sous-tend. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais effectuer quelques considérations et remarques à propos du budget consacré au transport.

De manière générale, les moyens évoluent à la hausse. C'est logique, dans la mesure où la demande des citoyens en matière de mobilité est également en forte augmentation. Nous ne rappellerons pas ici les chiffres de progression de fréquentation des TEC mais ils sont révélateurs : la demande est forte, l'offre doit suivre.

M. de Lamotte (cdH). – C'est une bonne politique de la majorité !

M. le Président. – Ne vous laissez pas perturber, Monsieur Bracaval, continuez.

M. Bracaval (MR). – Comme première remarque, je voudrais réaffirmer mon étonnement sur le fait que nous n'avons pas reçu les budgets de la SRWT et des TEC. Est-ce logique, dans la mesure, où plus de trois quarts du budget sont dédiés à ces organismes ?

Deuxièmement, nous avons des questions par rapport aux objectifs annoncés depuis 2004 en la matière, notamment sur la gratuité des transports en commun.

Pour rappel, dans la DPR de juillet 2004, le Gouvernement prévoyait d'introduire de nouvelles tarifications sociales dont, notamment :

– la gratuité pour les demandeurs d'emploi en ce qui concerne leurs démarches de recherche active d'emploi ;

– la gratuité des bus pour les jeunes le week-end ;

– et la gratuité du transport collectif des élèves durant les heures de classe.

On ne retrouve pas trace de moyens dans ce budget 2008 afin de rencontrer ces objectifs.

M. le Ministre peut-il préciser où en sont ces politiques nouvelles ? Pour quelles raisons ces initiatives ne se concrétisent-elles pas ?

Troisièmement, dans le cadre du débat sur le service minimum, l'argument principal du Ministre pour ne pas avancer sur le sujet est d'améliorer, avant tout, le climat social au sein des TEC. Le Gouvernement mise toute sa politique sur la négociation et les primes d'intéressement.

Nous soulignons, à ce titre, que le montant de 1.000.000 d'euros, budgétisé pour la prise en charge des primes d'intéressement inscrite pour la première fois en 2007, n'enregistre pas d'augmentation pour 2008.

Quel est le message de cette stagnation des montants de cette prime ? Monsieur le Ministre peut-il nous préciser pourquoi ce montant stagne ? S'agit-il d'un signal particulier du Gouvernement ?

Enfin, dernière remarque : la réforme du transport scolaire.

Le Ministre avait invité M. Fontaine, le 23 janvier 2006, à suspendre sa proposition de décret relative au transport scolaire, sous prétexte d'une réforme imminente du système actuel.

Le Parlement attend toujours l'audit qualifié de «décapant» par le Ministre Antoine. Où en est le Ministre dans cette réforme ?

Permettez-moi à présent de m'attarder quelques instants sur le budget consacré à l'énergie.

Les moyens dévolus à la politique énergétique sont en augmentation substantielle. Cette hausse est une bonne chose au vu des importants défis auxquels doivent répondre les entreprises et les ménages wallons dans cette matière.

Nonobstant cette appréciation relativement positive, nous avons plusieurs questions et commentaires. Tout d'abord, la création d'une nouvelle cellule d'appui opérationnel. La nouveauté du cru «énergie» 2008 est manifestement la création de cette cellule de suivi des programmes mobilisateurs et des actions mises en place par le plan Air-Climat. Le budget prévu est de 350.000 euros. On prévoit manifestement des moyens conséquents pour engager du personnel.

Cette nouvelle création ajoute encore une couche à la longue liste de cellules et de «machins» créés depuis 2004. Après la cellule «espace» créée en 2005 pour le suivi des projets d'Aménagement du territoire, voici en effet la cellule «énergie». Nous sommes opposés à cette création qui va manifestement à l'encontre des objectifs en matière de nouvelle gouvernance. En effet, le suivi des programmes est la mission première dévolue à l'Administration. La création d'une cellule parallèle jette le trouble quant aux missions de la Division de l'Énergie en charge de cette politique.

Cette décision s'oppose également aux propos récents du Ministre Magnette au Congrès des économistes francophones qui s'est tenu à Louvain-la-Neuve en novembre dernier où le politologue réaffirmait clairement le rôle central de l'Administration et la fin de la mise en place de nouvelles cellules et agences parallèles.

Par ailleurs, la mise en place de cette cellule engendre plusieurs questions. La DGTRE a-t-elle été sollicitée sur ce point ? Combien de personnes cette cellule comprendra-t-elle ? Où sera-t-elle située ? Quelles seront les missions exactes de cette cellule ? Quel sera l'agencement de ces missions par rapport à l'Administration ?

En outre, le Ministre-Président présente également dans son budget une allocation supplémentaire pour l'engagement de personnel assurant le suivi du Plan Air-Climat pour un budget à hauteur de 181.000 euros inscrits à l'AB.01.01 du Programme 09.05. Cette cellule n'est-elle pas un doublon par rapport aux moyens prévus par le Ministre-Président ? Qu'en est-il réellement ?

Enfin, de manière subsidiaire, nous avons une question précise sur le Fonds «énergie». Il est prévu un montant de 32.200.000 euros en dépenses réelles de l'exercice 2008. La justification de cette somme est ventilée dans le document en page 44. Néanmoins, en additionnant les sommes, nous tombons sur un montant différent de 30.575.175 euros.

Quel est le bon chiffre ? Quelle est la justification de la différence de montant ?

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous savez l'intérêt que je porte à la problématique de la mobilité en général et plus particulièrement aux services des transports en commun.

On le sait, la mobilité est un des leviers du bon fonctionnement économique et social dans nos régions.

Je suis convaincu que nous nous devons d'élaborer une politique de mobilité durable intégrant à la fois des objectifs de prospérité économique et d'accès à l'emploi, de solidarité, de bien-être et de sauvegarde de l'environnement.

Le modèle du tout à la voiture mène à une impasse dont on s'approche à grande vitesse. D'une part, il est nécessaire de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, d'autre part, l'augmentation sensible et irréversible des prix des carburants rend tout aussi nécessaire le passage à un autre modèle de mobilité.

Je soulignerai, ici, le changement d'optique important engendré par le dernier contrat de gestion des TEC et qui a fait de ceux-ci, plus que des opérateurs, de vrais *managers* de la mobilité.

Après un peu plus d'un an, je pense qu'un premier bilan serait opportun. Quelles sont les premières initiatives prises en la matière ? Comment inciter les TEC à diversifier les offres de mobilité ?

Monsieur le Ministre, le Groupe socialiste félicite le Gouvernement pour sa politique volontariste de développement de l'offre et de la qualité des services offerts par les TEC à la population wallonne.

En la matière, les efforts fournis, depuis le début de la législature, sont à saluer. Ces efforts ont d'ailleurs été couronnés de succès par une augmentation sensible du nombre de voyageurs transportés. Je pense qu'il s'agit là du meilleur indice d'évaluation.

Ceci étant, il ne faut pas se reposer sur nos lauriers, mais il convient de persévérer en mettant plus particulièrement l'accent sur deux problématiques précises qui nous sont chères, celle des personnes à mobilité réduite et celle de la mobilité dans les régions rurales.

Pour nous, il est nécessaire que le TEC garantisse la mobilité aux personnes dont l'accès au transport public est pénalisé en raison soit de leur handicap, soit de leur lieu d'habitation.

Je sais que des mesures significatives ont déjà été prises. Je pense notamment aux bus locaux, initiative que vous avez lancée avec votre collègue Philippe Courard, ou aux crédits importants destinés à renforcer les services aux PMR, mais je suis convaincu que l'on doit encore faire plus à l'avenir.

Il faudra aborder ces problématiques particulières, mais qui touchent un grand nombre de personnes, avec créativité, avec inventivité afin de trouver des solutions originales – le tout, à un coût raisonnable et finançable.

À cet égard, gageons que le dossier de la vignette autoroutière, porté par le Ministre Daerden, aboutisse le plus rapidement possible afin que l'on puisse bénéficier d'un financement récurrent dont une partie pourra être spécialement dédicacée à nos transports en commun.

J'espère, en outre, que ces recettes supplémentaires nous permettront d'accorder la gratuité du transport à un plus grand nombre d'usagers. Je pense aux personnes précarisées pour qui la mobilité est, peu à peu, devenue un luxe.

J'en profite, Monsieur le Ministre, pour vous rappeler la proposition de décret que j'ai cosignée avec quelques collègues de la majorité et qui vise à accorder la gratuité aux personnes ne disposant que de faibles revenus. Je suis conscient qu'aujourd'hui, cette mesure est difficilement applicable, c'est pourquoi je plaide

vigoureusement pour que l'on parvienne à mettre en œuvre la vignette autoroutière en collaboration avec nos voisins de Bruxelles et de Flandre.

Enfin, je soulignerai que bien qu'il s'agisse d'une compétence fédérale, la Région wallonne joue, elle, la carte du fédéralisme de coopération. Ainsi, en matière ferroviaire, elle concrétise ses engagements en délivrant les permis nécessaires pour le RER et en exécutant les accords de coopération en préfinançant certaines infrastructures.

Notons, au passage que la Flandre, où certains réclament une régionalisation de la SNCB, n'utilise pas entièrement les possibilités d'investissement que lui confère l'accord de coopération.

En conclusion, Monsieur le Ministre, vous aurez compris que le Groupe socialiste soutient la politique du Gouvernement wallon en matière de mobilité.

Le droit à la mobilité est un droit fondamental, essentiel à une vie professionnelle et sociale.

Pour nous, il est primordial que ce droit soit garanti pour toutes les citoyennes et tous les citoyens wallons, quel que soit leur état de santé, de fortune ou encore le lieu où ils habitent. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais d'abord remercier les plus valeureux d'entre vous, probablement les meilleurs, qui, bravant des réunions importantes, restent acquis à la cause wallonne et, à travers vous, saluer les très nombreuses interventions qui ont émaillé les travaux de notre commission et qui enrichiront les lectures de nombreux concitoyens passionnés par le logement, l'aménagement du territoire, l'énergie, le transport, et j'en passe.

Ces trois interventions de grande qualité me permettent de préciser certains propos, d'abord, à l'égard de M. Stoffels qui est mon double puisque, là où je suis, il se trouve, s'il ne m'encourage pas, il tire sur moi, s'il ne questionne, il propose. C'est ce que j'appelle un des parlementaires les plus actifs, et certainement un exemple pour notre Parlement.

En ce qui concerne les Zones d'activité économique, c'est vrai qu'il y a des augmentations de crédits extrêmement importantes puisque, pour la seule année 2007, nous avons engagé 57 millions d'euros pour l'ensemble de la politique des zones d'activité économique – le double de mon prédécesseur en 2004.

C'est donc dire qu'il y a une mobilisation budgétaire forte, mais qu'elle doit se doubler d'une attention particulière pour libérer les terrains. Je m'en suis encore expliqué hier : 2.500 hectares, c'est une première tranche, à la fois en modification de plan de secteur, en mobilisation des ZACC, en Plans communaux d'aménagement compensatoire, en zones blanches ou encore dans la décision de juillet 2000 du Gouvernement.

Mais nous devons faire mieux, sachant que la CPDT a attiré notre attention sur les délais nécessaires. De nouvelles révisions de plans de secteur seront là pour relayer votre attente.

J'ajoute que notre budget nous permettra, et permettra aux intercommunales, d'acquérir à 50 % des terrains urbanisables dans les zones blanches, les ZACC ou d'autres – de quoi favoriser le retour en milieu, et pas uniquement en occupation de périphérie en matière agricole. C'est donc une politique extrêmement volontariste.

J'en terminerai sur ce point pour dire un seul chiffre, Monsieur Stoffels. En 2000, nous vendions, au début du Contrat d'Avenir, 190 hectares. En 2006, nous vendons plus de 30 hectares complémentaires, nous sommes au-delà des 220 hectares. C'est donc dire si les entreprises se développent et investissent en Wallonie. C'est aussi un indice de croissance indiscutable.

En ce qui concerne l'énergie, M. Stoffels a – non pas pour être flatteur –, avec son boulier compteur, indiqué la croissance des moyens budgétaires. Quand on passe de 26 à 36 millions, qu'on en ajoute 120 dans le programme «Eco-logis», on se rend compte que jamais, et tant mieux, la Région wallonne n'a investi autant pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables.

M. Stoffels (PS). – C'est pour dire que les encouragements sont suivis de moyens.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Bien sûr, mais l'un amène l'autre.

Pourquoi pouvons-nous faire aussi bien ?

En termes de consommation finale d'énergie, la Wallonie est la seule Région de ce pays, sur les trois dernières années, à avoir réduit sa consommation finale de 5 %. Ce ne sont pas des discours, c'est acquis, l'ISSeP nous l'a démontré : énergies renouvelables + 60 % ; 331.000 ménages utilisent de l'électricité toute l'année en provenance des énergies renouvelables. Ceci confirme – M. Stoffels l'a mentionné – la décision du Gouvernement du 30 novembre 2006 retenant l'objectif de 12 % pour 2012. J'ai même envie de dire, comme nous sommes toujours entre nous, que nous ferons pro-

bablement mieux encore, à la lumière des dernières indications rentrées à la CWAPE.

Nous nous trouvons donc face à une Wallonie de plus en plus verte, et très verte puisque je vous rappelle que chez nous, le certificat vert, c'est 10 % d'économie de CO2 alors qu'à Bruxelles, ce n'est que 5 % et ce paramètre n'est même pas retenu du côté flamand.

Au-delà de cela, c'est effectivement un effort d'accompagner les communes – vous l'avez mentionné. Avec mon collègue Jean-Claude Marcourt, nous sommes venus en aide à un grand nombre de communes qui avaient introduit, seules ou en partenariat, les conseillers en énergie pour établir le cadastre des bâtiments, appliquer la PEB ou encore pour éveiller la commune concernée aux énergies renouvelables. Ce sont donc des tisons que nous mettons à la disposition des communes. En son temps – M. Lebrun l'avait créé dans le Code –, nous avions proposé des conseillers en aménagement du territoire. Nous avons maintenant les conseillers en énergie.

Nous sommes conscients que la PEB va modifier profondément notre paysage. D'ici 2011, cela représentera 60 % de consommation en moins – passant de 38 litres au mètre carré par an à 13 litres. C'est assez saisissant comme objectif et cela demandera des moyens importants. C'est ce que nous avons fait en mobilisant les architectes, les entrepreneurs, à travers l'opération «construire avec l'énergie».

Il est vrai, Monsieur Stoffels, que les neuf communes que vous représentez, ici, avec une constance exemplaire, ont montré l'exemple. Ce sont, en effet, les plus gros consommateurs de primes. Ce qui veut dire qu'ils allègent leur portefeuille et qu'ils améliorent l'environnement. C'est ce modèle-là que nous voulons généraliser.

D'où l'opération Solwatt. C'est le système le plus généreux : temps de retour : 6 à 7 ans, 3.500 euros, 7 certificats verts, la réduction fiscale, des prêts sociaux pour les acquérir. Convenez avec moi que les estimations avancées par les spécialistes nous paraissent tout à fait convaincantes : 70 à 80 millions d'euros pour du photovoltaïque. De quoi domestiquer, pour la première fois, l'énergie renouvelable sans porter atteinte à notre paysage, vieille querelle qui oppose les pro et les anti-éoliens.

Concernant le photovoltaïque, l'arrêté est inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement de ce jeudi. Nous sommes donc parfaitement dans les temps pour que, dans l'élan de Batibouw, tous les dispositifs soient acquis au *Moniteur* et les moyens financiers viendront là en appui, d'où les croissances très significatives du budget.

Concernant Ureba, je vais vous inviter au Gouvernement car, comme vous, je considère que 50 millions d'euros pour une année, à 75 % - alors qu'auparavant nous n'intervenions qu'à 30 %, M. Gennen peut vous le dire, on fait donc plus que le double pour nos mandataires locaux et nos budgets ne représentaient qu'une poignée de millions – ce n'est pas encore assez. Croyez que j'utiliserai votre voix au Gouvernement pour dire : *«Michel, il faudra encore en donner davantage !»*. Là où vous avez raison, c'est qu'il y aura des demandes considérables. Le premier appel se fera le 15 janvier prochain et le second dans le courant de l'année.

Nous savons que 25 millions pour les écoles, quel que soit le réseau, et 25 millions pour les bâtiments communaux, nous conduiront à utiliser tout ce crédit. J'ai d'ailleurs reçu un appui de poids. La semaine dernière, je pilotais une voiture Cambio avec Elio Di Rupo. Il m'a indiqué : *«Mais on n'y arrivera jamais ! J'ai fait l'inventaire pour la Ville de Mons et j'ai peur de rentrer ma note sinon je vais tout consommer.»*.

Cela veut donc dire qu'il y a une prise de conscience très forte. Un peu comme nous l'avons fait dans l'infrasports, avec Michel Daerden, par tranches successives, j'ai le sentiment que nous allons devoir faire de même si nous voulons adapter nos bâtiments communaux et nos écoles et surtout, montrer l'exemple, soulageant ainsi les finances communales, mais réconciliant l'action publique avec les défis climatiques qui nous attendent. Bali, cela commence d'abord dans sa commune !

M. Stoffels (PS). – Comparé au budget antérieur, cela représente beaucoup mais comparé à la demande potentielle …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est vrai, mais nous sommes passés de la pelle à la brouette et vous me demandez un camion … Je vais essayer de voir si je peux l'obtenir pour amener tous les moyens budgétaires nécessaires.

M. Stoffels (PS). – J'aurai de quoi continuer à poser des questions.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Concernant les compteurs à budget, il n'y a pas de soucis pour l'électricité, mais cela sera un peu plus compliqué pour le gaz. Mais on les attend pour le mois de septembre, avec une première mondiale. Je tiens en effet à souligner que les cartes à budget pourront maintenant se recharger dans les cabines téléphoniques de Belgacom. On ne devra plus aller au CPAS ni chez les GRD – c'est aussi une belle émancipation sociale que de ne pas for-

cer ces gens-là à se présenter dans des situations un peu délicates au CPAS.

Pour ce qui est de la TVA, j'applaudis votre initiative. Si on pouvait réduire la TVA sur les redevances et la fiscalité qui pèsent sur l'électricité et le gaz, ce serait une réduction pour le consommateur. Je la plaide ; on l'a obtenue pour le logement public. Qui sait si, dans ce Gouvernement fédéral dont je ne connais plus la couleur, on pourra peut-être l'obtenir.

Concernant les propos de M. Bracaval, sa question était très précise : 32 ou 30 millions ? Je voudrais souligner que d'un côté, on a les montants existant dans le fonds et de l'autre, la budgétisation du programme gouvernemental. On a laissé une petite marge d'une dizaine de pour cent parce que s'il y a croissance des demandes, ce qui est attendu, on a de la réserve pour y faire face. Pas de souci donc en la matière.

Pour ce qui est de la cellule «énergie», rassurez-vous. C'est une demande de Michel Grégoire, Inspecteur général, qui ne dispose, à ce jour, que d'une petite administration – pour ceux qui la connaissent – de 18 personnes pour s'occuper de tout le volet «énergie» en Région wallonne. C'est impossible ! On l'a déjà renforcée d'une vingtaine d'unités pour la gestion des primes. Mais il manque des ingénieurs, des spécialistes, notamment pour accompagner les programmes de recherche. Nous n'avions personne pour épauler ce type de projets, leur sélection et ensuite leur concrétisation.

Vous aurez peut-être vu dans la presse, Monsieur Bracaval, de grands encarts annonçant les appels à candidatures. Ce ne seront donc pas des protégés, mais des profils tout particuliers – vous en serez content – et ils seront sélectionnés sur base de l'arrêté de Charles Michel. Vous voyez, je ne peux pas mieux faire, c'est l'arrêté contractuel avec un examen, un jury. Ce n'est pas une cellule nouvelle, mais le renforcement de trois spécialistes, bien nécessaires. Si j'avais pu en demander plus, je l'aurais fait parce que le domaine de l'énergie notamment lié aux ingénieurs, est très spécialisé et vous ne trouverez pas cela facilement dans la Fonction publique, eu égard aux évolutions technologiques constatées dans ce secteur.

Soyez donc totalement rassuré, et j'espère les avoir au plus vite, un peu comme nous l'avons fait avec votre groupe, Monsieur Bracaval puisque pour les Commissaires du logement, M. Peters, membre MR, faisait partie du jury. Il a pu ainsi vérifier la régularité et la qualité des personnes concernées.

En matière d'Aménagement du territoire, je vous confirme, Monsieur Stoffels, qu'il y aura codification du CWATUPE. Je vous offrirai même une version reliée avec une préface du Ministre d'État de l'Aménagement du territoire, M. Lebrun, puisqu'il me précède chaque fois. Et donc, j'essaye de le suivre au mieux.

Pour la bonne compréhension, je rappelle que nous avons chargé la CPDT d'organiser des journées de formation pour les conseillers en Aménagement. S'ils ne viennent pas, les communes perdent leurs subventions. La formation continuée est obligatoire pour avoir le même vocabulaire commun.

Nous avons décidé ce midi, avec l'ensemble des fonctionnaires délégués, que ceux-ci, grande première, inviteront tous les conseillers et les fonctionnaires des communes de leur ressort pour une journée d'étude concernant la spécificité de leur périmètre, pour qu'il y ait un bon dialogue sur les réflexes, les habitudes, parfois un peu différenciées, de telle ou telle région. Il y aura donc cette volonté d'un meilleur dialogue entre les fonctionnaires délégués et les fonctionnaires communaux. Les échevins, les bourgmestres ou toute personne de la commune, seront évidemment les bienvenus. Il y a vraiment la volonté de vulgariser et probablement en reviendrons-nous à un CWATUPE commenté avec des cas précis pour faire mieux comprendre, encore, de manière pédagogique, les règles nouvelles que nous avons introduites, qui portent leurs fruits. Je vous remercie de l'avoir relevé vous-même.

En matière de logement, vous avez pu constater une croissance exceptionnelle. Elle était déjà manifeste dans les logements publics avec les trois réformes du Code, la gouvernance, l'éthique, l'impartialité, les nouveaux contrats locatifs, le bail à trois ans, et les 4.501 logements. Nous avons tenu parole, et avons même été au-delà. M. Borsus m'avait mis au défi d'arriver péniblement à 2.000. Vous pensez bien qu'on a eu la coquetterie d'atteindre non pas 4.000 mais 4.501 logements. Et encore, j'aurais dû, pour être tout à fait précis, en annoncer 4.681 puisque j'ai omis, dans mes calculs, les logements créés par les AIS qui affichent, cette année-ci, sur leur compteur un nombre de 180. Avec les mesures que nous avons prises – refinancement des AIS puisqu'on passe de la tranche de 25 à 10, revalorisation de leur personnel –, et puis, surtout, dans le cadre du plan stratégique «Inclusion» n°3, nous allons apporter des moyens aux personnes qui louent, au sein des AIS, pour favoriser les remboursements.

Ce sera donc vraiment une aide locative complémentaire avec des moyens relativement conséquents. C'est une grande première en Wallonie que cette aide au logement, dans le cadre des AIS. Je vous rappelle que les propriétaires ne payent plus de précompte immobilier. C'est vraiment là une dynamique forte

Quant aux logements privés, je vous avais parlé de deux périodes durant la législature : une période pour le logement public et la fin pour le logement privé.

J'ai toujours votre projet de règlement au-dessus de ma tête en ce qui concerne les zones à forte pression foncière, elle a joué pleinement son rôle, puisque le Gouvernement finalise, aujourd'hui, la réforme des prêts sociaux, tout simplement en abaissant les taux et par des aides au remboursement, de même en ce qui concerne la discrimination selon qu'on se trouve dans les zones à forte pression foncière, à très forte pression foncière ou encore, des zones en retard de développement ou d'attractivité, pensons notamment aux zones franches.

C'est une réforme lourde, puisqu'elle va engager plus de 50 millions d'euros de crédits de la région, c'est la plus grosse réforme locative, bien davantage encore que le prêt jeune. Elle sera présentée début de l'année prochaine, dans la perspective de Batibauw pour permettre l'accès à la propriété et nous n'oublierons pas de discriminer favorablement les locataires d'un logement public qui veulent devenir propriétaire. Ils ont un tarif préférentiel sur les prêts, afin de concrétiser les 10.000 logements de vente, d'ici 2012, sachant qu'ils ne payeront plus les droits d'enregistrement, cette opération s'intitule double zéro.

Au niveau de la Société Wallonne du logement, vous avez entendu hier M. Borsus, qui essayait de nous enflammer avec la cellule PEI, comme quoi il y aurait une révolte au sein de la Société Wallonne du logement contre le Ministre et le Gouvernement, vous connaissez le talent de M. Borsus, tout cela n'est qu'un feu de paille, puisque la Société wallonne du logement vient de m'avertir qu'elle a compris l'intérêt de cette cellule et qu'elle l'accepte volontiers de manière à bien renforcer le suivi. Ce n'était pas du tout dans le but de stigmatiser celle-ci mais, je veux être sûr, que l'argent deviendra brique et qu'au plus vite, on puisse améliorer la situation des 34.000 locataires concernés par le PEI, dont nous avons augmenté les montants de 125 millions.

J'en viens maintenant, Monsieur le Président, à un thème que vous appréciez particulièrement, tout comme M. Senesael et M. Bracaval, il s'agit du transport.

Pour répondre à M. Bracaval, les moyens sont en hausses depuis le début de cette législature, l'inflation + 1, plus des moyens exceptionnels. En ce qui concerne ces moyens exceptionnels : un montant de 13 millions a été consacré à Securitec, ainsi que pour les PMR, de quoi augmenter le déplacement des personnes à mobilité réduite de 1,5 kilomètre. De plus, nous allons lancer les bus de type 105 en partenariat avec le monde associatif.

Vous êtes étonné de ne pas avoir reçu les budgets, c'est normal, maintenant qu'ils ont les enveloppes budgétaires, ils vont pouvoir ventiler leurs budgets mais par contre, au niveau des comptes, vous aurez constaté que la SRWT rend bien tous ses comptes et souvent avec l'appréciation extrêmement positive de la Cour des comptes, comme quoi, ils en font bon usage.

Pour ce qui est de la gratuité des transports en commun, rappelons que nos transports en commun sont largement gratuits. Lorsque vous montez dans le bus, vous ne payez jamais qu'à peine un quart de votre ticket, puisque si nous engageons plus de 320 millions d'euros sur les moyens de financement, c'est de l'ordre de trois quarts/un quart.

Nous avons fait le choix au Gouvernement d'augmenter l'offre par des lignes rapides et par des bus locaux.

Il y a eu une augmentation de 500.000 euros disponibles pour rembourser tous les demandeurs d'emploi en quête d'emploi et de formation, jamais, nous n'avons fait aussi bien dans les transports en commun. Imaginez-vous qu'en deux ans et demi, nous avons accepté 50 millions de passagers en plus ? M. Lebrun, administrateur de la SRWT, n'arrête pas de compter les nouveaux bus : 285 cette année, et 450 l'année prochaine. Ce qui fait un total de plus de 700 nouveaux bus sur un parc qui en compte 2.229. De plus, nous possédons des bus «Euro 5» qui polluent moitié moins qu'un bus ordinaire, des bus hybrides et des bus au bioéthanol.

Franchement, je pense que le bulletin et la forme affichée par le groupe TEC sont à l'image de son site Internet : infotec.be. Il y a eu plus de 22.000 visiteurs par jour, ce qui fait de lui, le site le plus visité en Wallonie. Cela lui a valu d'être primé au niveau européen, pour sa convivialité et son exemplarité. Nos concitoyens abandonnent leur voiture et prennent le bus en ville, c'est une bonne manière de favoriser la mobilité, le respect de l'environnement et de soulager son portefeuille, je pense que nous poursuivrons dans cette même voie, à l'avenir.

En ce qui concerne les primes octroyées au TEC. Il y a une prime d'un million que nous octroyons, chaque année, sous une forme de concours. Cette année-ci, c'est le TEC Charleroi qui a remporté le concours, suivi du TEC Brabant wallon, probablement que l'année prochaine, ce sera différent. Nous prenons en compte l'indice de qualité sans tenir compte de leur effet de taille.

Vous avez oublié de parler des 4 millions d'euros que nous avons versés aux chauffeurs. Nous leur avons attribué 487 euros de primes de performance. C'est une grande première dans la fonction publique, on gagne des clients, on améliore la rentabilité, les travailleurs doivent aussi avoir leur part dans le succès qu'on a réalisé. Ce principe est de nature à conforter le climat social particulièrement serein dans lequel nous sommes aujourd'hui. Voyez aussi le succès qui est annoncé pour le 20e anniversaire du Noctambus, il y a énormément de volontaires et de bénévoles qui se présentent,

on a même ajouté de la musique dans certains endroits pour faire la fête au TEC, aux transports en commun et à ceux qui les font vivre chaque jour.

M. Senesael nous a invités à augmenter l'offre. Je vous informe que 25 % du produit de la vignette autoroutière seront consacrés aux transports en commun. Le préfinancement de 80 millions est en cours, pour la dorsale Bruxelles-Namur-Luxembourg, le parc en rails de Louvain-la-Neuve et j'attends, dans les tout prochains jours, l'estimation Infrabel pour la gare SNCB sur Charleroi-Bruxelles sud.

Voilà, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, c'est vrai que c'est un budget grand cru, il faut bien le reconnaître, puisque la bouteille est bien remplie.

Alors, nous n'allons pas sombrer dans l'ivresse, ce serait dangereux, le code de la route nous le rappelle, mais nous allons le déguster, nous allons le faire vivre, nous allons le faire résonner pour que la volonté du Gouvernement, sa détermination et les moyens budgétaires que vous acceptez de lui donner deviennent réalité demain, de quoi poursuivre sur la voie du redressement wallon.

Et je voudrais emboîter le pas, sur le discours de M. Bayenet de ce matin, qui a rappelé qu'aujourd'hui tous les chiffres sont à la croissance, en termes d'IPP, de diminution de chômage, de ventes de terrain, c'est une autre Wallonie que nous sommes en train de dessiner et si nous voulons tous, y travailler, elle sera encore plus belle demain. *(Applaudissements.)*

M. le Président. – Y a-t-il des collègues qui souhaitent reprendre la parole ?

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie, Monsieur le Président, pour les réponses qu'il a données.

Il est vrai que je peux avoir donné l'impression de vouloir toujours plus que ce qui est possible au vu des moyens, et au vu des dispositifs qui sont les nôtres à l'heure actuelle. Je m'étais donc permis d'avancer en matière des AIS, un chiffre de 500 nouveaux logements par année. C'est une manière de lancer un nouveau défi et de vous encourager, d'ici la fin de la législature, à accélérer le mouvement en matière d'AIS afin de répondre à des besoins urgents en matière de logement pour les bas revenus et les revenus modestes et précaires.

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Je remercie, Monsieur le Ministre, pour ses réponses. Je n'ai rien à ajouter de plus à ce qui a déjà été dit en commission par mes collègues.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, M. le Ministre, je vous prie d'excuser le départ de mon collègue, M. Senesael, qui a dû partir pour ne pas rater son train.

M. le Président. – Nous comprenons très bien, M. Senesael m'en avait averti. Il est excusé.

Mes chers Collègues, ainsi se termine le débat budgétaire de ce jour. Il reprendra demain avec l'intervention du Ministre Daerden et forcément des membres de notre Assemblée qui l'interrogeront sur ses compétences.

La séance est levée.

– La séance est levée à 20 heures 15 minutes.

– Le Parlement reprendra ses travaux mercredi 19 décembre 2007.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AIDA	Aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture
AIS	Agence immobilière sociale
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	Aide pour l'emploi
Arcelor	Arbed – Aceralia – Usinor
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CCATM	Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité
CET	Centre d'enfouissement technique
CGRI	Commissariat général aux relations internationales
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'action sociale
CPDT	Commission permanente du développement territorial
CRAC	Centre régional d'aides aux communes
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
DGTRE	Direction générale des technologies, de la recherche et de l'énergie
DISP	Dispositif d'insertion socioprofessionnelle
DPR	Déclaration de politique régionale
DRI	Direction des relations internationales
EFT	Entreprise de formation par le travail
FIA	Fonds d'investissement agricole
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIA	Fondation pour la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture
FRW	Fondation rurale de Wallonie
Horeca	Hôtels, restaurants, cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IME	Institut monétaire européen
IPP	Impôts sur les personnes physiques
Iweps	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OFS	Organisme à finalité sociale
OIP	Organisme d'intérêt public
OISP	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
OPW	Office des produits wallons
PCDR	Plan communal de développement rural
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PEI	Programme exceptionnel d'investissement
PFI	Plan Formation-Insertion
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Personnes à mobilité réduite
PPP	Plan de prévention de proximité
PTP	Programme de transition professionnelle
RER	Réseau express régional
SLSP	Société de logement de service public
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
Sofico	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SRWT	Société régionale wallonne des transports
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
ZACC	Zone d'aménagement communal concerté